



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Agir Pour s'Accomplir- APSA

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Agir Pour s'Accomplir »,
dite « APSA », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture Hauts-de-Seine le 30 juillet 2019 sous le n°W922016732,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 24/08/2019)
n° SIRET 88396265600012,
dont le siège est sis 137 Boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Makan DIAGOURAGA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « promouvoir la citoyenneté par des actions d'ouvertures cul-turelles, sportives, sociale et économique qui concourent au mieux vivre ensemble. L'accessibilité est le fer de lance de l'association, tous doivent y trouver leur place, elle s'attache à créer du lien social, favo-riser le vivre ensemble notamment les liens intergénérationnels et la mixité filles garçons ; permettre aux personnes en situation d'handicap accéder aux mêmes activités que les valides, mais aussi de contribuer à donner une image positive des jeunes de Villeneuve la garenne. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 50 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 9 000 € soit un total de **59 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « APSA - Agir Pour s'Accomplir » pour le projet suivant :

- Apsa show 2ème edition: 8 000 €
Soit un total de 8 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « APSA-Agir Pour s'Accomplir » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 8 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 59 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **67 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « APSA-Agir Pour s'Accomplir » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « APSA-Agir Pour s'Accomplir ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Makan DIAGOURAGA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Amicale de Villeneuve-la-Garenne- AVG

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Amicale de Villeneuve-la-Garenne »,
dite « AVG », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-Seine le 25 août 1995 sous le n°W922001980,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 20/09/1995)
n° SIRET 78546611100016,
dont le siège est sis à l'Espace Nelly Roussel - 3amill Marie Curie à Villeneuve-la-Garenne
représentée par sa présidente en exercice Madame **Bénédicte LUCET**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire, « L'organisation et le développement des activités physiques et sportives de loisir et de compétition au profit de ses membres et se positionne sportivement comme un club formateur qui a la volonté de dispenser un enseignement de qualité à ses adhérents. L'organisation des activités statutaires est confiée à des sections regroupant, par affinité sportive, les membres de l'AVG ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 540 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 3 000 € soit un total de **543 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « AVG - Amicale de Villeneuve-la-Garenne » pour les projets suivants :

- Activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité dans les QPV: 2 500 €
- Aide à la socialisation par le sport: 2 000 €
- Du Dojo au musée: 2 000 €
- La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement: 3 000 €
- On joue au volley: 3 000 €
- Semaine de promotion des valeurs sportives: 3 000 €
- Un été Olympique pour toutes et tous: 1 500 €

Soit un total de 17 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « AVG-Amicale de Villeneuve-la-Garenne » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 17 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 543 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **560 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de

panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « AVG-Amicale de Villeneuve-la-Garenne » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « AVG-Amicale de Villeneuve-la-Garenne ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,
La Présidente

Bénédicte LUCET



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle- ADABE

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle »,
dite « ADABE », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture Hauts-de-Seine le 19 juin 2014 sous le n°W922008157,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 5/07/2014)
n° SIRET 80378223400014,
dont le siège est sis 6 allée Louis Jovet à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Aissitou SACKO**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de poursuivre comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale ; l'utilité sociale de l'association se caractérise par :

(a) contribuer à la lutte contre les exclusions et sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ; maintenir et renforcer la cohésion territoriale par la promotion de l'égalité des chances et favoriser l'insertion sociale par l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité ; la mise en place d'un réseau de parrainage et lutte contre le gaspillage alimentaire par la distribution de denrées alimentaires aux personnes démunies ici

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

(b) concourir au développement durable à l'agriculture biologique, au commerce équitable, ici et là-bas dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale ;

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 10 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 6 500 € soit un total de **16 500 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « ADABE - Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle » pour les projets suivants :

- Accompagnement à la parentalité: 3 500 €
- Accompagnement à la scolarité des jeunes en difficultés: 8 000 €
- Ateliers sociolinguistique par cours FLE et mathématiques: 5 000 €
- "CAP Numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab (anciennement Projet d'éducation scientifique, technologique et d'innovation scolaire (un avion radiocommandé en carton): 2 000 €

Soit un total de 18 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « ADABE- Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 18 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 16 500 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **35 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « ADABE-Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « ADABE-Association pour le Développement durable par l'Agriculture Biologique, l'Education et la formation professionnelle ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,
La Présidente

Aissitou SACKO



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Association pour le droit à l'initiative économique- ADIE

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Association pour le droit à l'initiative économique »,
dite « ADIE », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture de police le 29 décembre 1988 sous le n°W751227326,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 01/02/1989)
n° SIRET 35221687302852,
dont le siège est sis 23 rue des Ardennes à Paris 19^{ème} (Paris)
représentée par son président en exercice Monsieur **Frédéric LAVENIR**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées porteurs de projets de création ou de développement d'activité économique et d'accès ou de retour à l'emploi, en les plaçant dans des conditions leur permettant d'exercer ce droit par l'octroi de toute forme de concours et appuis en particulier techniques et/ou financiers adaptés à leur situation et à leurs besoins. L'Adie est l'association solidaire qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur s'il a accès au crédit et à un accompagnement professionnel, personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité. Depuis plus de 30 ans, notre réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une économie plus inclusive.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **1 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique » pour le projet suivant :

- Favoriser la création d'entreprises des publics les plus éloignés de l'emploi, au sein des quartiers prioritaires : 5 000 €

Soit un total de 5 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « ADIE- Association pour le droit à l'initiative économique » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 5 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 1 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **6 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « ADIE-Association pour le droit à l'initiative économique » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « ADIE-Association pour le droit à l'initiative économique ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,
Le Président

Frédéric LAVENIR



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association BATTEURS POUR LA PAIX-ALBECK RECORD

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « BATTEURS POUR LA PAIX-ALBECK RECORD »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-Seine le 16 aout 2014 sous le n°W922008305,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 30/08/2014)
n° SIRET 81044302800016,
dont le siège est sis 15 quai d'Asnières à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Lilou BASAKHA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « l'épanouissement des jeunes publics par le biais d'activités audiovisuelles et transmédia comprenant tous les domaines de la musique ; le développement de l'accès à la culture ; la promotion de formations musicales et l'organisation d'événements en faveur de la paix. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 15 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 1 500 € soit un total de **16 500 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « BATTEURS POUR LA PAIX-ALBECK RECORD » pour le projet suivant :

- Lutter contre le décrochage scolaire dans les collèges option accès à la culture et aux outils numériques: 6 000 €

Soit un total de 6 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « BATTEURS POUR LA PAIX-ALBECK RECORD » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 6 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 16 500 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **22 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « BATTEURS POUR LA PAIX-ALBECK RECORD » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « BATTEURS POUR LA PAIX-ALBECK RECORD ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Lilou BASAKHA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **CŒUR DE LIONNE**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « CŒUR DE LIONNE »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-Seine le 22 novembre 2019 sous le n°W922017150,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 30/11/2019)
n° SIRET 88357840300015,
dont le siège est sis 25 rue Paul Signac à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Annabelle MOUNDOUNGA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association « Cœur de lionne » a pour mission l'entraide entre parents, l'organisation des groupes de parole, sorties, les repas pour les parents d'enfants handicapés ou enfants dits difficiles ; Elle favorise l'entraide à l'internationale pour aider les familles d'enfants handicapés, mener des actions d'aide.

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **1 000 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « CŒUR DE LIONNE » pour les projets suivants :

- Orthopédagogie - Approches et solutions pour la réussite éducative: 1 000 €
- Réussite pour tous: 5 500 €

Soit un total de 6 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « CŒUR DE LIONNE » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 6 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 1 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **7 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « CŒUR DE LIONNE » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « CŒUR DE LIONNE ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,
La Présidente

Annabelle MOUNDOUNGA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **ENSEMBLE**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « ENSEMBLE »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts de seine le 25 octobre 2017 sous le n°W922003917,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 28/10/2017)
n° SIRET 49434437700010,
dont le siège est sis 1 square Jean Giraudoux à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Christian COMES**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire de développer la solidarité et l'entraide, lutter contre l'échec scolaire et contre la précarité sous toutes ses formes, favoriser l'éducation populaire, le développement scolaire et culturel, l'accès au droit, la participation à la vie de la cité et tout ce qui peut aider les individus à accéder pleinement à la citoyenneté, au "vivre et faire ensemble", à se constituer comme acteur de la vie collective ; favoriser, développer et promouvoir le coaching scolaire en une méthode précise et innovante ; enseigner les valeurs universelles de la République, les partager et les transmettre

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 9 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 5 200 € soit un total de **14 200 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « ENSEMBLE » pour le projet suivant :

- Apprendre encore et toujours: 4 000 €
Soit un total de 4 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « -ENSEMBLE » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 4 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 14 200 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **18 200 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « ENSEMBLE » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « ENSEMBLE ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Christian COMES



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association FAIT D'OR- FDO

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « FAIT D'OR »,
dite « FDO », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 15 décembre 2022 sous le n°W922019922,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 10/07/202520/12/2022)
n° SIRET 92378661000017,
dont le siège est sis 4 rue Gaston Appert à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Mohamed-Aziz BEDOUI**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but « Elle a pour but de favoriser, de développer et de promouvoir des actions dans un champ d'intervention sociale ; d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies et fragiles ; de favoriser le développement des moyens matériels et humains per-mettant d'améliorer la qualité de la vie des personnes ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 5 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 3 000 € soit un total de **8 000 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « FDO - FAIT D'OR » pour le projet suivant :

- Solidarité à la Rotonde 2: 1 000 €
- Soit un total de 1 000 €**

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « FDO - FAIT D'OR » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 8 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **9 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « FDO-FAIT D'OR » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « FDO-FAIT D'OR ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Mohamed-Aziz BEDOUI



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Femmes Actuelle Solidaire et Engagée pour l'environnement- FASE

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

**l'association dénommée « Femmes Actuelle Solidaire et Engagée pour
l'environnement »**,
dite « FASE », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 15 juin 2012 sous le n°W922005756,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 30/06/201210/07/2025)
n° SIRET 75271310700015,
dont le siège est sis 10 rue Emmanuel Chabrier à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Nadège ETTIS**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de mener des actions de solidarité, humanitaires nationales et in-ternationales, autour du développement durable et de la protection de l'environnement, elle encourage l'autonomie des jeunes filles en les aidant à développer des actions, promeut l'entraide entre les femmes, développe des actions qui favorisent l'intergénérationnel et l'interculturel. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **2 500 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « FASE - Femmes Actuelle Solidaire et Engagée pour l'environnement » pour le projet suivant :

- Jardin partagé: 1 500 €
- Soit un total de 1 500 €**

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « FASE-Femmes Actuelle Solidaire et Engagée pour l'environnement » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 2 500 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **4 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « FASE-Femmes Actuelle Solidaire et Engagée pour l'environnement » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « FASE-Femmes Actuelle Solidaire et Engagée pour l'environnement ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Nadège ETTIS



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA
CONVENTION FINANCIERE
POUR L'ANNÉE 2025
avec l'association Génération Unis- GU

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Génération Unis »,
dite « GU », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 23 janvier 2018 sous le n°W922012181,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 27/01/2018)
n° SIRET 84793792700014,
dont le siège est sis 1 square Jean Giraudoux à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Cidki CISSE**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « développer, soutenir, accompagner les jeunes dans leurs projets, stimuler les créativités, leur faire découvrir les éveiller et faire ensemble leurs projets, offrir aux adolescents des outils pour s'engager dans leur quotidien. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 50 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 13 000 € soit un total de **63 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « GU - Génération Unis » pour les projets suivants :

- 321 ça tourne: 5 000 €
- MK CUP 2025: 5 000 €
- Urban Ball 5: 5 000 €

Soit un total de 15 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « GU-Génération Unis » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 15 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 63 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **78 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « GU-Génération Unis » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « GU-Génération Unis ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Pelain'.

Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Cidki CISSE



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association **GORILLA VILLENEUVE THAI- GVT**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « GORILLA VILLENEUVE THAI »,
dite « GVT », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts de seine le 27 octobre 2022 sous le n°w922018982,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 2/011/2022)
n° SIRET 91060614400012,
dont le siège est sis 57 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Tarek MOUHOUB**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « d'organiser, développer, promouvoir, par tous les moyens lé-gaux l'enseignement, l'expansion et la pratique du Muay Thai et des disciplines associées : boxe thaïlan-daise, Muay Pama, arts martiaux et disciplines pugilistiques d'origine du sud-est asiatique et les disci-plines dérivées de celles précitées, à condition que leur adhésion à la fédération fasse l'objet d'une con-vention acceptée par le ministre chargé des sports ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 15 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 2 000 € soit un total de **17 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « GVT - GORILLA VILLENEUVE THAI » pour le projet suivant :

- Boxer la violence: 2 000 €
- Soit un total de 2 000 €**

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « GVT-GORILLA VILLENEUVE THAI » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 2 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 17 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **19 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « GVT-GORILLA VILLENEUVE THAI » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « GVT-GORILLA VILLENEUVE THAI ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Tarek MOUHOUB



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Handball Club Villeneuve-la-Garenne- HBC VLG

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Handball Club Villeneuve-la-Garenne »,
dite « HBC VLG », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 13 novembre 2017 sous le n°W922011970,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 18/11/2017)
n° SIRET 88995086100019,
dont le siège est sis 15 quai d'Asnières à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Alyou MANE**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but « de favoriser une dynamique citoyenne et sportive, entre di-verses composantes de la société, dans un souci de développement personnel, de communication.

Elle se propose dans ce sens de :

-D'agir à travers des manifestations et des rencontres sportives dans le respect des valeurs de la Répu-blique,

-D'assurer des activités sportives ainsi que des animations auprès des jeunes et des médiations dans les quartiers,

-De mettre en place pour tout public, toute action visant à favoriser l'insertion sociale et/ou profession-nelle et à élargir les compétences,

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

-De coopérer avec d'autres organismes afin de mettre tout en place toute action visant à renforcer la ci-toyenneté ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 16 500 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 1 500 € soit un total de **18 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « HBC VLG - Handball Club Villeneuve-la-Garenne » pour le projet suivant :

- Hand'Inclusif: 7 500 €
Soit un total de 7 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « HBC VLG-Handball Club Villeneuve-la-Garenne » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 7 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 18 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **25 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de

panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « HBC VLG-Handball Club Villeneuve-la-Garenne » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « HBC VLG-Handball Club Villeneuve-la-Garenne ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire 
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Alyou MANE



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association KC Boxing Villeneuve- KC BOXING

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « KC Boxing Villeneuve »,
dite « KC BOXING », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture de Hauts-de-Seine le 10 janvier 2003 sous le n°W922011117,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 10/07/2025)
n° SIRET 48503555400016,
dont le siège est sis Espace Nelly Roussel - 3, mail Marie Curie à Villeneuve-la-Garenne
(Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Jean-Marc GOUDLIJIAN**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire, « de favoriser de manière générale l'insertion sociale et professionnelle de publics en difficultés au travers de toute activité liée aux sports de combats, principalement les différentes formes de boxes, et projet facilitant leur insertion ; favoriser l'accès à la pratique sportive ; l'association vise à organiser, promouvoir et soutenir des projets liés à l'amélioration de la pratique sportive, à la création de structures sportives et à l'éducation par le sport. ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 30 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 1 000 € soit un total de **31 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « KC BOXING - KC Boxing Villeneuve » pour le projet suivant :

- La boîte éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes: 3 000 €
Soit un total de 3 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « KC BOXING-KC Boxing Villeneuve » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 3 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 31 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **34 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « KC BOXING-KC Boxing Villeneuve » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « KC BOXING-KC Boxing Villeneuve ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Jean-Marc GOUDLIJIAN



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association **LE PARCOURS DE MARWAN**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « LE PARCOURS DE MARWAN »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 17 novembre 2021 sous le n°W922019036,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 23/11/2021)
n° SIRET 1050228500018,
dont le siège est sis 6 impasse Jean-Moulin à Villeneuve-La-Garenne 92390 (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Khalid BELHADI**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour mission de regrouper parents, amis d'enfants, adolescents et jeunes adultes atteints de maladies génétiques entraînant un handicap moteur, résidant en France, en Europe et à l'étranger conformément aux présents statuts ; apporter écoute et soutien moral aux familles concernées en agissant dans l'intérêt moral et matériel de toutes les familles ; accompagner dans leur démarche de recherche de structures médicales, médico-éducatives adaptées pour les enfants, adolescents et jeunes adultes ayant un handicap moteur ; aider à la collecte de fonds pour permettre aux familles de pouvoir se rendre dans des centres spécialisés à l'étranger ; rechercher des financements publics et privés pour permettre aux familles l'accès à des opérations médicales onéreuses en France et à l'étranger et à du matériel adapté ; organiser des événements de sensibilisation au handicap

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **1 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « LE PARCOURS DE MARWAN » pour le projet suivant :

- Les petits champions: 3 500 €
Soit un total de 3 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « LE PARCOURS DE MARWAN » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 3 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 1 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **4 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « LE PARCOURS DE MARWAN » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « LE PARCOURS DE MARWAN ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire ^
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Khalid BELHADI



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association **LECTURES NOMADES**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « LECTURES NOMADES »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 7 décembre 1999 sous le n°W922001601,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 8/01/2000)
n° SIRET 42958875900036,
dont le siège est sis Résidence Renoir 1 avenue de Verdun Boîte 17- 92390 Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Chantal GREUET**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de L'association « Lectures Nomades » a pour mission statutaire :

- De favoriser le contact précoce avec les livres des enfants accompagnés de leurs parents et des professionnels, afin de leur faire aimer très tôt la lecture et contribuer ainsi à la lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme ;
- Développer la lecture publique et l'intérêt de tous les publics pour la lecture et l'écriture ;
- Participer à la formation en littérature jeunesse des professionnels de la ville

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

reconnait aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 32 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 6 000 € soit un total de **38 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « LECTURES NOMADES » pour les projets suivants :

- Alphabétisation, FLE atelier sociolinguistique, oral et numérique: 4 000 €
- Médiation culturelle et Animations familiales par le biais du Livre: 20 000 €

Soit un total de 24 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « LECTURES NOMADES » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 24 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 38 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **62 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « LECTURES NOMADES » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « LECTURES NOMADES ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Chantal GREUET



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association **LES FEMMES ENGAGEES**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « LES FEMMES ENGAGEES »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 11 juillet 2019 sous le n°W922016683,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 3/08/2019)
n° SIRET 89211180800010,
dont le siège est sis Espace Nelly Roussel - 3, mail Marie Curie à Villeneuve-la-Garenne
(Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Meryem SOUFIANE**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « proposer des activités, proposer des cours de langues, or-ganiser des sorties, organiser des événements au sein de ville, proposer du soutien scolaire aux enfants, améliorer l'accès à l'éducation et favoriser l'intégration sociale et professionnelle des adultes et des en-fants de Villeneuve-la-Garenne."

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 20 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 2 500 € soit un total de **22 500 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « LES FEMMES ENGAGEES » pour le projet suivant :

- L'insertion par le biais du bien être et de l'autonomie linguistique et informatique : 5 000 €

Soit un total de 5 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « LES FEMMES ENGAGEES » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 5 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 22 500 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **27 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « LES FEMMES ENGAGEES » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « LES FEMMES ENGAGEES ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Meryem SOUFIANE



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association LES PAS DE L'ESPOIR

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « LES PAS DE L'ESPOIR »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 18 octobre 2022 sous le n°W922019780,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 22/10/2022)
n° SIRET 92209817300011,
dont le siège est sis 47 avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Chahida EL GHARRARI**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire, d'accompagner, d'informer et de sensibiliser les parents, les proches d'enfants de 0 à 17 ans atteints de toute forme de handicap. Elle met en place des groupes de parole entre les parents et les proches des enfants afin de favoriser l'entraide, l'interconnaissance et le partage d'expérience en France et à l'étranger. Elle organise également des événements permettant la récolte de fonds afin de financer des soins d'enfants adhérents de l'association. Une mobilisation des pro-fessionnels de la kinésithérapie (notamment étrangers) »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **3 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « LES PAS DE L'ESPOIR » pour les projets suivants :

- Art-thérapie: 6 000 €
- Mille- pattes pour tous: 5 000 €

Soit un total de 11 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « LES PAS DE L'ESPOIR » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 11 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 3 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **14 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

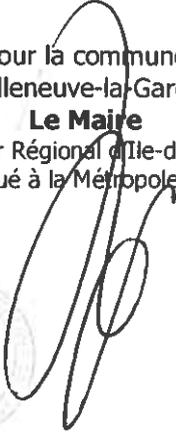
Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « LES PAS DE L'ESPOIR » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « LES PAS DE L'ESPOIR ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,
La Présidente

Chahida EL GHARRARI



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS- LPDG

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS »,
dite « LPDG », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 10 février 2020 sous le n°W922017401,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 15/02/2020)
n° SIRET 88524341000010,
dont le siège est sis 7 square Gérard Philipe à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Joëlle NGOLLO TONGO**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour mission statutaire d'accueillir et accompagner des enfants souffrant de troubles du spectre Autistique afin de leur apporter des apprentissages à l'autonomie et leur permettre une insertion et des suivies dans des structures adaptées

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **2 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « LPDG - LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS » pour le projet suivant :

- Lieu d'accueil parents – enfants en situation de handicap: 5 000 €
Soit un total de 5 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « LPDG-LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 5 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 2 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **7 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « LPDG-LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « LPDG-LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Joëlle NGOLLO TONGO



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association LES ROUTES DU FUTUR- RDF

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « LES ROUTES DU FUTUR »,
dite « RDF », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Sous-Préfecture du Raincy le 27 mai 2002 sous le n°W932000010,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 29/06/2002)
n° SIRET 44787381100031,
dont le siège est sis 60 rue Franklin à Montreuil (Seine-Saint-Denis)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Aminata KONATE-BOUNE**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association oeuvre dans la réalisation de projets de développement à l'étranger en particulier dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, associant en France et des enfants issus de ces pays mais aussi toute personne motivée par ces réalisations ; à l'étranger, toute personne directement concernée par la mise en place de ces réalisations ; la réalisation d'échanges culturels en France et à l'étranger ; la mise en place de projet d'insertion sociale ou professionnelle à destination de tout public ; la réalisation de projet de lutte contre toute forme de discrimination ou de violence ; projet lié à l'égalité hommes femmes. La réalisation de projet visant un meilleur être au sein de la société ainsi que des projets liés à la citoyenneté

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

L'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « RDF - LES ROUTES DU FUTUR » pour le projet suivant :

- Salon de coiffure solidaire: 4 647 €
- Soit un total de 4 647 €**

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « RDF-LES ROUTES DU FUTUR » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de **4 647 €** au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « RDF-LES ROUTES DU FUTUR » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « RDF-LES ROUTES DU FUTUR ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Aminata KONATE-BOUNE



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Maison Associative Villenogarennoise d'Initiation et d'Eveil - MAVIE

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

**l'association dénommée « Maison Associative Villenogarennoise d'Initiation et
d'Eveil »**,
dite « MAVIE », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 23 novembre 2007 sous le n°W922002169,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 22/12/2007)
n° SIRET 50816166800019,
dont le siège est sis 208 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Ridha BEN RHOUMA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « d'assister et soutenir les personnes en demande dans tous les domaines notamment administratifs, sociaux et juridiques pour une meilleure cohésion sociale. Initier et réaliser toutes opérations d'entraide, de soutien et de solidarité aux personnes âgées et aux personnes en situation précaire. Développer toute forme de partenariat avec toutes institutions et partenaires so-ciaux dédiés à l'insertion professionnelle des jeunes. Création et animation d'un centre d'aide aux de-voirs, initiation à l'outil informatique et lutte contre l'analphabétisme. Création et animation d'activités lu-diques ou événementielles entre citoyens de la ville. Organisation d'événements culturels et sportifs. Or-ganisation de tous séminaires et conférences, colloques, journées d'études ou journées pédagogiques. Ester en justice pour lutter contre toutes formes de discriminations et de racismes. »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 15 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 2 500 € soit un total de **17 500 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « MAVIE - Maison Associative Villenogarennoise d'Initiation et d'Eveil » pour les projets suivants :

- Atelier parentalité: 2 000 €
- Soutien scolaire: 2 500 €

Soit un total de 4 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « MAVIE-Maison Associative Villenogarennoise d'Initiation et d'Eveil » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 4 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 17 500 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **22 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de

panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « MAVIE-Maison Associative Villenogarennoise d'Initiation et d'Eveil » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « MAVIE-Maison Associative Villenogarennoise d'Initiation et d'Eveil ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Ridha BEN RHOUMA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture- MJC

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Maison des Jeunes et de la Culture »,
dite « MJC », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture de police le 13 juillet 1966 sous le n°W922001989,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 5/09/1966)
n° SIRET 78546580800018,
dont le siège est sis « Espace Pierre Brossolette » - 3, rue Pierre Brossolette à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice **Madame Rosa ESCURE**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. »

« La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les partici-pants. Soucieuse de respecter les convictions personnelles, la MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au main-tien des liens sociaux dans la ville. »

L'association est affiliée à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Île-de-France.

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 220 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 21 000 € soit un total de **241 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « MJC - Maison des Jeunes et de la Culture » pour les projets suivants :

- Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité: 7 000 €
- En route vers la Jeunesse: 10 500 €
- Soutien aux populations des quartiers sud: 23 000 €

Soit un total de 40 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « MJC-Maison des Jeunes et de la Culture » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 40 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 241 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **281 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de

panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « MJC-Maison des Jeunes et de la Culture » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « MJC-Maison des Jeunes et de la Culture ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Rosa ESCURE



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **MES TISSAGES**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « MES TISSAGES »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 1er octobre 2003 sous le n°W922017329,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 25/10/2003)
n° SIRET 45064971000016,
dont le siège est sis 6 allée Louis Jovet à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Jean-Paul HENRY**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but « Elle a pour vocation de s'inscrire dans le champ de l'insertion sociale et l'économie solidaire, en favorisant la mixité sociale, artistique et culturelle. Elle promeut la va-lorisation de l'art franco-maghrébin notamment par des ateliers de tissage ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 9 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 2 000 € soit un total de **11 000 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « MES TISSAGES » pour le projet suivant :

- Retouche solidaire: 8 500 €
Soit un total de 8 500 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « MES TISSAGES » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 8 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 11 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **19 500 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « MES TISSAGES » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « MES TISSAGES ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Jean-Paul HENRY,



AVENANT A LA
CONVENTION FINANCIERE
POUR L'ANNÉE 2025

**avec l'association MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI
DES JEUNES D'ASNIERES SUR SEINE ET DE VILLENEUVE
LA GARENNE**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

**l'association dénommée « MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES
D'ASNIERES SUR SEINE ET DE VILLENEUVE LA GARENNE »**,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 29 décembre 2022 sous le n°W922019945,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 10/07/202523)
n° SIRET 18920909100017,
dont le siège est sis 250, rue du Ménil 92600 Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Manuel AESCHLIMANN**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « De favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus résidant sur le territoire des Communes d'Asnières-sur-Seine et de Villeneuve-la-Garenne.

L'association se donne pour objectifs :

- L'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes à l'accès à la formation professionnelle, initiale ou continue, ou à un emploi, afin de les aider à bâtir un projet individuel d'insertion sociale et professionnelle ;
- La contribution au développement des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle mis en place au niveau national, régional ou local. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 50 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 4 000 € soit un total de **54 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES D'ASNIERES SUR SEINE ET DE VILLENEUVE LA GARENNE » pour le projet suivant :

- Cercle de recherche d'emploi: 4 000 €
Soit un total de 4 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES D'ASNIERES SUR SEINE ET DE VILLENEUVE LA GARENNE » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 4 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 54 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **58 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de

panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES D'ASNIERES SUR SEINE ET DE VILLENEUVE LA GARENNE » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES D'ASNIERES SUR SEINE ET DE VILLENEUVE LA GARENNE ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,
Le Président

Manuel AESCHLIMANN



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **NUBIAN SOUL**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « NUBIAN SOUL »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 24 juillet 2003 sous le n°W922009431,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 10/07/2025)
n° SIRET 45092012900027,
dont le siège est sis 30 quai Alfred Sisley à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par sa présidente en exercice Madame **Diénéba DIA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « de promouvoir l'art et la culture par différents moyens d'expression (danse, chant, musique) ».

Depuis 2006, elle organise chaque année dans la salle des Fêtes au cours du dernier trimestre de l'année civile, un festival de danse Hip Hop ouvert au public dénommé « Adou Festival » consistant en un pro-gramme de spectacles chorégraphiques amateurs et professionnels ainsi qu'un concours de danse. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 35 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 7 000 € soit un total de **42 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « NUBIAN SOUL » pour les projets suivants :

- Fatalité zéro: 8 000 €
- Voyage chorégraphique: 11 000 €

Soit un total de 19 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « NUBIAN SOUL » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 19 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 42 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **61 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « NUBIAN SOUL » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « NUBIAN SOUL ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

La Présidente

Diénéba DIA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **PLAYGROUND**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « PLAYGROUND »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 14 juin 2024
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 25/06/2024)
n° SIRET 93513144100013,
dont le siège est sis 17 allée Gabriel Fauré à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Fodé BANGOURA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de promouvoir et développer l'eSport et la culture numérique, à travers l'organisation de tournois, la formation aux compétences numériques, le soutien aux jeunes ta-lents, et la création d'une communauté inclusive et dynamique.

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville » de **1 000 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « PLAYGROUND » pour le projet suivant :

- Inclusion numérique et esport pour la jeunesse de Villeneuve-la-Garenne: 3 000 €
Soit un total de 3 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « PLAYGROUND » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 3 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 1 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **4 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « PLAYGROUND » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « PLAYGROUND ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Fodé BANGOURA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **PLUR'ART**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « PLUR'ART »,
association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 26 octobre 1998 sous le n°W922007991,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 28/11/1998)
n° SIRET 42120361300037,
dont le siège est sis 6 place du Berry B.P. 49 à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Christophe LABAUME**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « d'apprendre à toute personne à occuper son temps libre ou ses loisirs. PLUR'ART veut permettre à toute personne intéressée d'exprimer son talent, de découvrir des matières (...), d'appréhender les formes et les volumes à travers le modelage et la sculpture, les couleurs par la peinture et l'aquarelle. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 21 600 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 8 000 € soit un total de **29 600 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « PLUR'ART » pour le projet suivant :

- Fabuleuses histoires d'arts: 12 000 €
Soit un total de 12 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « PLUR'ART » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 12 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 29 600 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **41 600 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « PLUR'ART » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « PLUR'ART ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Christophe LABAUME



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association **Pôle Solidaire- POLE S**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Pôle Solidaire »,
dite « POLE S », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 31 janvier 2000 sous le n°W922005503,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 4/03/2000)
n° SIRET 43249772500031,
dont le siège est sis 11, allée Saint Exupéry à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice **Monsieur Claude SICART**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de « proposer aux personnes en recherche d'emploi un parcours d'intégration professionnelle de qualité, combinant différentes étapes aussi bien, de période en chantier d'insertion, que de formation et de périodes en entreprise. »

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 40 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 18 000 € soit un total de **58 000 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « POLE S - Pôle Solidaire » pour les projets suivants :

- Fablab d'éducation numérique: 6 000 €
- Médiation Numérique: 5 000 €
- Plateforme de formation en Français à visée professionnelle sur le territoire de VLG: 6 000 €

Soit un total de 17 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « POLE S-Pôle Solidaire » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 17 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 58 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **75 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « POLE S-Pôle Solidaire » le présent avenant

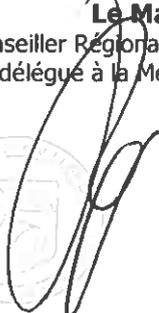
Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « POLE S-Pôle Solidaire ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris




Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Monsieur Claude SICART



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Pont Passerelle pour le Peuple- A3P

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Pont Passerelle pour le Peuple »,
dite « A3P », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 21 novembre 2023 sous le n°W922020620,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 21/11/2023)
n° SIRET 92443130700017,
dont le siège est sis 14 rue Paul Signac à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Mamoudou NIANG**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but de promouvoir la paix, l'unité nationale, la solidarité, la tolérance et la prospérité au service de tous les français, de travailler autour du respect de la mixité et l'égalité pour une cohabitation harmonieuse ; atteindre notre objectif, plusieurs activités et formations sont envisagées ; mieux éduquer sur nos différences, de former et sensibiliser sur les gestes qui sauvent, de décliner des activités de prévention sur les risques domestiques ; sensibiliser la sécurité routière. Elle crée des passerelles pour permettre aux peuples de mieux se connaître ; sensibiliser la paix, l'unité et la solidarité sous toutes ses formes ; faciliter l'intégration à la cohésion sociale ; soutenir la protection de l'enfance, lutter contre la violence et les discriminations ; mettre des partenariats avec des associations poursuivant les mêmes objectifs sur le plan national et international ; sensibiliser nos jeunes contre le vandalisme et lutter contre les fléaux ; mettre en place de l'entraide et l'assistance fondées sur les principes d'équité pour les jeunes et leur famille ; réaliser des formations en guise d'activités économiques

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

L'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « A3P - Pont Passerelle pour le Peuple » pour les projets suivants :

- Citoyen Responsable pour un avenir plus sûr et inclusif : 1 000 €
- Esprit Brigade des Sapeurs : 1 500 €
- Prévenir pour mieux Agir : 1 000 €

Soit un total de 3 500 €

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « A3P-Pont Passerelle pour le Peuple » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 3 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « A3P-Pont Passerelle pour le Peuple » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « A3P-Pont Passerelle pour le Peuple ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Mamoudou NIANG



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association **SECOURS POPULAIRE FRANCAIS- SPF**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil
municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « SECOURS POPULAIRE FRANCAIS »,
dite « SPF », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n°W922001924,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 25/10/1965)
n° SIRET 31240959200036,
dont le siège est sis 97 avenue de la liberté à NANTERRE (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Sylvain VALLEZ**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a pour objet de faire sienne la formule "TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NOTRE".
Le Secours Populaire Français regroupe des personnes de toutes opinions pour un but commun
: soutenir moralement, matériellement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, de l'injustice
sociale, des calamités naturelles, de la misère ainsi que leurs familles.

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention
financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle
reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association
concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre de « la Politique de la ville-ville »
de **5 000 €**.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « SPF - SECOURS POPULAIRE FRANCAIS » pour le projet suivant :

- Inclusion sociale par l'éducation, le sport et a culture :2 000 €
Soit un total de 2 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « SPF-SECOURS POPULAIRE FRANCAIS » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 2 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 5 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **7 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « SPF-SECOURS POPULAIRE FRANCAIS » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « SPF-SECOURS POPULAIRE FRANCAIS ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal DELAIN

Pour l'association,
Le Président

Sylvain VALLEZ



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville



CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNÉE 2025 avec l'association **SHOTOKAN KARATE CLUB- SKC**

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « SHOTOKAN KARATE CLUB »,
dite « SKC », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 1er novembre 1996 sous le n°W922004064,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 8/10/1996)
n° SIRET 41133021000013,
dont le siège est sis Centre sportif Philippe Cattiau avenue Georges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Karim BOUSSOUIRA**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but « la pratique du karaté. Ses moyens d'actions sont les séances d'entraînement, les conférences et cours sur les questions sportives, et, en général, tous exercices et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

L'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « SKC - SHOTOKAN KARATE CLUB » pour les projets suivants :

- Champion(ne): 8 000 €
 - Objectif excellence: 4 500 €
- Soit un total de 12 500 €**

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « SKC-SHOTOKAN KARATE CLUB » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 12 500 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliant ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « SKC-SHOTOKAN KARATE CLUB » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « SKC-SHOTOKAN KARATE CLUB ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Pelain'.

Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Karim BOUSSOURA



Direction cohésion sociale et citoyenneté
Mission politique de la ville

AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

POUR L'ANNÉE 2025

avec l'association Villeneuve-la-Garenne Futsal- VLG FUTSAL

Avenant à la convention passée en application de l'art. 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 06 juin 2001 qui fixe à 23 000 € le montant de subvention à un organisme de droit privé à partir duquel le conventionnement est obligatoire.

Entre

la commune de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine),
représentée par son Maire, **Monsieur Pascal PELAIN**,
agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du **25 juin 2025**,

ci-après désignée « la commune »,

d'une part,

Et

l'association dénommée « Villeneuve-la-Garenne Futsal »,
dite « VLG FUTSAL », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 28 janvier 2023 sous le n°W922020024,
(déclaration rendue publique par insertion au Journal Officiel du 7/02/2023)
n° SIRET 92357249900013,
dont le siège est sis 37 bd Charles de Gaulle à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine)
représentée par son président en exercice Monsieur **Lotfy HAMACHE**,

ci-après désignée « l'association »,

d'autre part,

Il a été rappelé ce qui suit.

PREAMBULE

L'association a statutairement pour but « Développer la pratique du futsal en loisir ou en compétition, et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement ».

La commune de Villeneuve-la-Garenne a la volonté d'apporter son soutien, par une subvention financière, à l'action menée par l'association en considération de l'intérêt public local qu'elle reconnaît aux objectifs généraux poursuivis par ladite association.

Dans ce cadre, par délibération du **10 avril 2025**, le conseil municipal a attribué à l'association concernant l'exercice 2025 une subvention financière au titre du droit commun de 5 000 € et au titre de « la Politique de la ville-ville » de 1 000 € soit un total de **6 000 €**.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Par suite, l'attribution des crédits politique de la ville aux associations pour l'exercice 2025, accordés par le Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, et approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2025, prévoit le versement de subventions à « VLG FUTSAL - Villeneuve-la-Garenne Futsal » pour les projets suivants :

- Accompagnement et suivi des publics en difficulté : 3 000 €
- Sauvons nos talents ! : 5 000 €

Soit un total de 8 000 €

Le présent avenant a pour objet d'étendre l'application des clauses de la convention d'origine susdite à la subvention municipale complémentaire attribuée à l'association. Conformément à la réglementation, cette attribution de subvention a donné lieu à la conclusion d'une convention qui précise le montant de l'aide financière de la commune, son objet et ses conditions d'utilisation.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit.

Article Premier – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article premier de la convention de subventionnement pour l'année 2025 avec « VLG FUTSAL-Villeneuve-la-Garenne Futsal » est complété ainsi qu'il suit.

*Par délibération en date du **25 juin 2025**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 8 000 € au titre des crédits accordés par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026.*

*Cette subvention est complémentaire de la subvention financière de 6 000 € attribuée par le Conseil municipal en sa séance du **10 avril 2025**, l'aide financière totale de la commune pour l'exercice 2025 s'établissant ainsi à **14 000 €**.*

Article 2 - DISPOSITIONS DIVERSES

Communication

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville de Villeneuve-la-Garenne 2024-2026, il est spécifié qu'un plan de communication doit être transmis. Ce plan retrace les actions de communication permettant de mettre en exergue la participation financière du Département aux actions menées en matière de politique de la ville.

Par conséquent, il est demandé à l'association, de répondre à cette exigence formulée par le Département en fournissant à la Ville les justificatifs de la communication qu'elle aura menée sur les actions citées dans le présent avenant : photocopies d'articles de presse, photographie de panneaux d'information, de calicots, copie d'écrans Internet, spécimens de dépliants ou de formulaires.

Les autres articles de la convention initiale visée à l'article premier du présent avenant demeurent tous inchangés.

Article 3 - RECOURS

Les cocontractants renoncent à tout recours ultérieur pour tout différend ou litige relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant sera rendu exécutoire selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-la-Garenne notifiera à « VLG FUTSAL-Villeneuve-la-Garenne Futsal » le présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à « VLG FUTSAL-Villeneuve-la-Garenne Futsal ».

Fait à : Villeneuve-la-Garenne, en **deux exemplaires originaux**, le :

Pour la commune
de Villeneuve-la-Garenne
Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué à la Métropole du Grand Paris



Pascal PELAIN

Pour l'association,

Le Président

Lotfy HAMACHE

Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats
Direction habitat et politique de la ville
Service rénovation urbaine et politique de la ville

**FORMULAIRE DESCRIPTIF DES ACTIONS PROPOSÉES
AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Année 2025**

Sommaire

AXE 1 : INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTE	5
Thématique T1 : insertion des publics en difficulté	5
T1-A : Apprentissage de la langue française à vocation socialisante	5
Atelier Linguistique – Espace Nelly Roussel	5
Google Forms : Activités sociolinguistiques	5
Parcours « culture et numérique » - Lectures Nomades	7
Google Forms : Activités sociolinguistiques	7
T1-B : Apprentissage de la langue française à vocation professionnelle	8
Formation de remise à niveau – Espace Nelly Roussel	8
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi	8
Plate-forme de formation en Français à visée professionnelle – LE POLE S	10
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi	10
Linguistique en soirée - Espace Nelly Roussel	11
Google Forms : Activités sociolinguistiques	11
Atelier de FLE et mathématique – ADABE	13
Google Forms : Activités sociolinguistiques	13
T1-C : Soutien des structures d'accueil et d'orientation des publics	14
Permanence linguistique - Espace Nelly Roussel	14
Google Forms : Activités sociolinguistiques	14
T1-D : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers	16
Favoriser la création d'entreprises des publics les plus éloignés de l'emploi, au sein des QPV, grâce à un financement et à un accompagnement adapté – ADIE	16
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi	16
T1-E : Sensibilisation et prévention	21
Citoyen responsable pour un avenir plus sur et inclusif - A3P – Ponts et Passerelles pour le Peuple	21
Google Forms : Cadre de vie	21
Prévenir pour mieux agir - A3P – Ponts et Passerelles pour le Peuple	22
Google Forms : Cadre de vie	22
T1-F : Travail sur l'image de soi à vocation professionnelle	24
Salon de coiffure solidaire – Les routes du futur	24
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi	24
Budget prévisionnel thématique 1 Axe 1	25
Thématique T2 : S'intégrer par l'outil numérique	26
T2-A : Utiliser l'outil vidéo pour améliorer sa recherche d'emploi	26
Cercle de recherche d'emploi - Mission locale	26
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi	26
T2-B : Médiation numérique	27
Médiation numérique de Villeneuve-la-Garenne – Le Pôle S	27
Google Forms : Lutte contre la fracture Numérique	27
T2-C : Insertion et autonomie linguistique et information	29
L'insertion par le bien-être et l'autonomie linguistique, informatique – Les femmes engagées	29
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi	29
Budget prévisionnel thématique 2 Axe 1	34
Thématique T3 : Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie	35
T3-A : Accueil et structure relais dans les quartiers	35
Soutien aux populations du quartier sud - MJC/ Maison de la cité	35
Google Forms : Accompagnement social	35
Inclusion sociale par l'éducation, le sport et la culture – SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	38
Google Forms : Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	38
T3-B : Promouvoir de la seconde main à travers l'économie solidaire	39
Retouche solidaire – MESTISSAGES	39
Google Forms : Accompagnement social	39
T3-C : Favoriser la pratique sportive pour les enfants en situation d'handicaps	40
Les petits champions – LE PARCOURS DE MARWAN	40
Google Forms : Prévention des discriminations	40
Mille pattes pour tous – LES PAS DE L'ESPOIR	41
Google Forms : Prévention des discriminations	41
T3-D : Promotion de l'agriculture biologique	41
Jardins partagés – FASE	41
Google Forms : prévention médico-sociale	41
Budget prévisionnel Thématique 3 Axe 1	43
Thématique T4 : Prévenir sa santé pour mieux s'insérer socialement et professionnellement	44
T4-A : Le sport comme levier d'insertion	44
Aide à la socialisation – AVG	44
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	44

Un été olympique pour tous – AVG	45
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	45
Sauvons nos talent – VLG FUTSAL.....	46
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	46
T4-B : Prévention santé jeunes	47
L'activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité pédiatrique dans les QPV - AVG.....	47
Google Forms : prévention médico-sociale.....	47
T4-C : Lutte contre l'isolement des enfants en situation de handicap	48
Lieu d'accueil parents/enfants en situation de handicap – LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS	48
Google Forms : prévention médico-sociale.....	48
Budget prévisionnel Thématique 4 Axe 1	49
Thématique T5 : Echanger pour mieux se connaître (soi et les autres).....	50
T5-A : Favoriser le lien social par des activités artistiques	50
Fabuleuses histoires d'art - Plur'Art.....	50
Google Forms : Action culturelle.....	50
Art thérapie - LES PAS DE L'ESPOIR.....	52
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	52
T5-B : Au cœur des quartiers.....	53
Convivialité et lien social - Espace Nelly Roussel	53
Google Forms : Accompagnement social.....	53
Rotonde festive– Fait d'Or.....	54
Budget prévisionnel Thématique 5 Axe 1	55
Budget prévisionnel de l'AXE 1 pour l'année 2025.....	57
AXE 2 : REUSSITE EDUCATIVE, EN PARTICULIER CELLE DES COLLEGIENS.....	58
Thématique T1 : Accompagner « autour de la scolarité ».....	58
T1-A : Accompagner « autour de la scolarité »	58
Accompagnement à la scolarité - Espace Nelly Roussel	58
Google Forms : accompagnement à la scolarité	58
Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité - MJC	59
Google Forms : accompagnement à la scolarité	59
Apprendre encore et toujours – E.N.S.E.M.B.L.E.....	63
Google Forms : accompagnement à la scolarité	63
Découverte et plaisir de la lecture pour la réussite scolaire et éducative - Lectures nomades.....	64
Google Forms : Action culturelle.....	64
Accompagnement à la scolarité - ADABE.....	67
Google Forms : accompagnement à la scolarité	67
Fablab d'éducation numérique - Le Pole S.....	69
Google Forms : Activité périscolaire	69
Réussite pour tous – CŒUR DE LIONNE.....	70
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	70
Orthopédagogie - Approches et solutions pour la réussite éducative – CŒUR DE LIONNE	71
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	71
Soutien scolaire – M.A.V.I.E.....	73
Google Forms : accompagnement à la scolarité	73
T1-B : Accompagnement à la scolarité à travers la parentalité.....	74
Accompagnement à la parentalité - ADABE.....	74
Google Forms : Parentalité	74
Ateliers parentalités- Association M.A.V.I.E	76
Google Forms : Parentalité	76
T1-C : Promotion de l'expression des jeunes dans les collèges du quartier prioritaire.....	79
Fatalité zéro - Nubian Soul.....	79
Google Forms : Activités périscolaires	79
Budget prévisionnel thématique 1 Axe 2	80
Thématique T2 : Favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, les loisirs et la culture	81
T2-A : Pratiques sportives à vocation éducatives.....	81
On joue au volley – AVG	81
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	81
La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement– AVG.....	82
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	82
La boxe éducative au service de l'inclusion sociale des jeunes - K.C. BOXING VILLENEUVE 92	83
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	83
Hand'inclusif – HANDBALL CLUB.....	84
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	84
Semaine de promotion des valeurs sportives - AVG.....	86
Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative	86
Urban Ball 5 – GENERATIONS UNIS.....	87

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative	87
Boxer la violence– GORILLA VILLENEUVE THAI	88
Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative	88
Championne – SHOTOKAN KARATE CLUB.....	88
Googleforms : Activité périscolaire	88
Objectif excellence – SHOTOKAN KARATE CLUB.....	90
Googleforms : Activité périscolaire.....	90
T2-B : Sensibilisation et éducation civique à travers les loisirs, le sport et la culture	90
Lutter contre le décrochage scolaires - Batteurs pour la paix	90
Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative	90
Apsa show 2 ^{ème} Edition – APSA.....	91
Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative	91
Accompagnement et suivi des personnes en situation de vulnérabilité – VLG FUTSAL	93
Google Forms : Cadre vie	93
Voyage chorégraphique - Nubian Soul	94
Googleforms : Activité périscolaire	94
Esprit brigade – A3P- Ponts et Passerelles pour le Peuple.....	95
Googleforms : Cadre vie.....	95
Du dojo au musée – AVG	97
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	97
3, 2, 1 Ça tourne – GÉNÉRATION UNIS.....	98
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	98
MK Cup – GENERATION UNIS	99
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	99
Inclusion numérique et eSport pour la jeunesse de Villeneuve-la-Garenne – PLAYGROUND	100
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative	100
T2-C : Activités ludiques extra-scolaires.....	103
En route vers la jeunesse – MJC.....	103
Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative	103
T2-D : Education aux sciences et techniques	107
CAP Numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab– ADABE.....	107
Googleforms : Activité périscolaire.....	107
Budget prévisionnel thématique 2 Axe 2	109
Budget prévisionnel de l'AXE 2 pour l'année 2025.....	109
RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DE LA SUBVENTION DEMANDÉE POUR L'ANNÉE 2025.....	110

Axe 1 : insertion des publics en difficulté

Thématique T1 : insertion des publics en difficulté

Présentation de la thématique :

Apprentissage de la langue française par la mise en place d'ateliers linguistiques en direction d'un public identifié comme vulnérable et peu autonome. Ces actions visent à renforcer leurs compétences orales et écrites en français afin de les aider à accéder à une autonomie progressive dans la vie quotidienne et sur le marché de l'emploi.

T1-A : Apprentissage de la langue française à vocation socialisante.

Atelier Linguistique – Espace Nelly Roussel

Google Forms : Activités sociolinguistiques

Objectifs	<p><u>Proposer des parcours de formation correspondant aux besoins des stagiaires</u> : les stagiaires sont dans une logique de parcours et leur évaluation en fin d'année leur permet de passer d'un palier à un autre si le niveau est atteint.</p> <p><u>Acquérir les bases fondamentales permettant de communiquer de façon autonome</u> : La plus grande partie du travail consiste à apprendre la langue orale et écrite. Le développement de l'expression orale est toujours un préalable à l'apprentissage de l'écrit. Le contenu des cours correspond à des situations de la vie quotidienne, leur permettant de gagner en autonomie.</p> <p><u>Favoriser l'intégration des personnes vulnérables</u> : les ateliers linguistiques et les actions annexes donnent un meilleur accès aux informations concernant leurs droits, mais aussi permettent de sortir de l'isolement, de tisser des liens sociaux, et d'accroître l'estime de soi.</p>
Descriptif de l'action	<p>La formation linguistique revêt aujourd'hui une importance primordiale pour vivre en France. Le centre social propose depuis de nombreuses années des ateliers linguistiques de qualité en alphabétisation et en Français Langue Etrangère.</p> <p>Pour l'année 2024-2025, le Centre social propose 13 ateliers linguistiques en journée, de 1h30 à 4h de formation hebdomadaire :</p> <ul style="list-style-type: none">* Atelier Sociolinguistique « vie quotidienne » - A l'oral, mise en situation de la vie quotidienne et découverte de l'environnement immédiat. A l'écrit, sensibilisation au geste graphique et à la correspondance graphophonologique couplé au développement du lexique de base. <i>Vendredi de 13h30 à 15h30</i>* Atelier Découverte palier 1 niveau 1 – Renforcer la communication à l'oral en abordant différentes situations du quotidien. Codé écrit travailler en tenant compte des acquis et du rythme d'apprentissage de chaque apprenant. <i>Mardi et jeudi 13h30-15h30</i>* Atelier Découverte palier 1 niveau 2 - Travail du code graphophonologique. Le stagiaire est capable en fin de palier 1 d'écrire des informations relatives à son identité sur un document, de lire des phrases courtes et simples relatives à la vie quotidienne. <i>Lundi, mardi et jeudi 13h30-15h30.</i>* Atelier Exploration palier 2 - Mise en œuvre des savoirs de base de la langue française afin de s'appropriier les espaces sociaux et culturels de proximité. <i>Lundi et jeudi 9h-11h</i>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

***Atelier Appropriation palier 3** - Développement des compétences acquises en palier 2 en situation de production et de compréhension orales et écrites, permettant de consolider son autonomie en français. Le travail se fait en lien avec des thèmes de la vie quotidienne. *Lundi et jeudi 9h-11h.*

***Atelier de post-alphabétisation** - Consolidation de la langue orale et écrite pour être mieux armé face aux situations de la vie courante et/ou professionnelle. *Mardi 9h-11h et vendredi 9h-11h30.*

***Atelier de Français Langue Etrangère A1.2** - S'approprier les structures de base, le lexique indispensable de la langue française. Démarche très participative. *Lundi 13h30-15h30 et mercredi 9h-11h*

***Atelier de Français Langue Etrangère niveau A2.1** – Développement de la compréhension et de la production orale tout en améliorant leur connaissance de la grammaire et de la conjugaison. *Mardi 9h-11h et 13h30 – 15h30.*

***Atelier de Français Langue Etrangère niveau A2.2** – Continuité du niveau A2.1 avec le développement de la compréhension et de la production orale tout en améliorant leur connaissance de la grammaire et de la conjugaison. *Mardi et vendredi 9h-11h.*

***Atelier d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère niveau A1 et A2** – Cours de français le week-end pour les personnes travaillant en semaine. *Samedi 9h-11h et 11h30-13h30*

Ce nouvel atelier est ouvert pour l'année 2024-2025, pour répondre au besoin observer l'année précédente, concernant le manque d'offre sur le temps du week-end pour les personnes en emploi la semaine.

***Atelier de préparation aux examens DELF A1/A2/B1** - *Mercredi 13h30-15h30*

***Atelier d'oral** – Renforcement de la production et compréhension orale sur des sujets de la vie quotidienne. Ouvert aux personnes déjà inscrites en atelier d'apprentissage pour compléter leur parcours de formation. *Lundi 13h30-15h30*

***Atelier de lecture** – Renforcement de la lecture et enrichissement du lexique par le biais de textes d'actualité ou de personnages historiques. Ouvert aux personnes déjà inscrites en atelier d'apprentissage pour compléter leur parcours de formation. *Vendredi 13h30-15h00*

Les stagiaires s'inscrivent à la mairie de VLG pour un montant de 17.51€ à 86.24€ selon leur quotient familial et le nombre d'heures de formation par semaine.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des actions spécifiques sont organisées en lien avec des partenaires, pour favoriser la pratique de la langue française auprès des apprenants, tout en intégrant des thématiques adaptées à leurs besoins et centres d'intérêt (accès aux droits, égalité hommes-femmes, parentalité, sorties culturelles...). Elles permettent de répondre à des enjeux sociaux cruciaux, en particulier pour un public dit vulnérable (femmes, étrangers, seniors et familles monoparentales), et elles permettent également de tisser un lien social, de rompre l'isolement, et de renforcer l'estime de soi.

Enfin, un travail d'équipe avec les autres secteurs d'activité du centre social est mis en place, à travers des orientations vers l'accompagnement à la scolarité et le dispositif DEMOS pour les enfants des apprenants, vers les ateliers d'informatique et d'inclusion numérique en lien avec ce qui est étudié en classe, et vers le Point Justice pour des problématiques personnelles.

Les apprenants sont également invités à participer aux activités et sorties organisées par le centre social et la ville. Les formatrices encouragent vivement cette participation, car elle renforce l'apprentissage de la langue tout en favorisant la création de liens sociaux.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	quotidienne et favoriser la fréquentation des espaces sociaux et culturels de proximité. Les séquences de 2h00 seront encadrées par 4 bénévoles, 1 jeune en service civique et 1 salariée coordinatrice de l'action. Les apprenants auront 4h à 8 h de formation par semaine.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Insertion des publics en difficultés
Publics cibles	Le public sera constitué de bénéficiaires majeurs de 18 à 78 ans. Il sera réparti dans les différents niveaux en fonction de l'évaluation faite à la permanente linguistique selon le cadre européen. Certains en recherche d'emploi ou de formation mais également voulant acquérir la nationalité française. D'autres ayant le désir d'apprendre le français après le départ des enfants de la maison ou pour suivre la scolarité des enfants. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mission de la Commune (Politique de la ville), et s'adressera à des apprenants qui seront pour la plus grande majorité d'entre eux, des hommes et des femmes résidant dans les quartiers prioritaires
Nombre de bénéficiaires attendus	Le nombre de bénéficiaires attendus en début d'année est de 50 (mais au vu des départs en cours d'année nous en attendons en moyenne 70)
Date et lieu(x) de mise en œuvre	L'action se déroulera du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 Les séances se dérouleront dans les locaux mis à disposition par la commune soit : <ul style="list-style-type: none"> - EPB/MJC 3 rue Pierre Brossolette à Villeneuve la Garenne. - Dans le local associatif de Lectures Nomades mis à disposition par le bailleur France Habitation au 2 allée Pascal, Villeneuve la Garenne - Centre Social Nelly Roussel à Villeneuve la Garenne Nos actions auront lieu sur « CAP Villeneuve » de la commune.
Budget prévisionnel de l'action	24 343 €

T1-B : Apprentissage de la langue française à vocation professionnelle

Formation de remise à niveau – Espace Nelly Roussel

Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'entrée dans un parcours de formation qualifiante ou en emploi - Se représenter au mieux la réalité du marché du travail et approfondir la connaissance du monde du travail. - Renforcer les savoirs de base en français, en mathématiques, en bureautique, en culture générale.
Descriptif de l'action	Ce projet de Remise à Niveau a été mis en place à la suite du constat commun des services Développement Economique et Emploi et Espaces socioculturels : certaines personnes souhaitent se former ou trouver du travail mais leur niveau général en français ne leur permet pas d'accéder à des formations qualifiantes ou emplois qualifiés.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Ce dispositif a donc été pensé comme une étape supplémentaire leur permettant à la fois de construire un projet professionnel avec l'aide d'une conseillère emploi et de suivre une formation intensive sur les savoirs de base.</p> <p>Les personnes orientées par les services de la Ville ou les partenaires associatifs sont préinscrites auprès des coordinatrices du projet et invitées à participer à une réunion d'information collective en septembre 2025 durant laquelle la formation de Remise à niveau leur est présentée en détail.</p> <p>La formation s'articule en plusieurs étapes :</p> <p>→ Le processus d'inscription Identification des profils et évaluations linguistiques d'avril à septembre Réunion d'information en septembre Entretiens individuels fin septembre à l'Espace Emploi Signature contrat et inscription en mairie fin septembre</p> <p>→ Les cours 1 journée de cohésion de groupe en amont de la formation 200h de formation d'octobre 2025 à janvier 2026 Assurés par une formatrice du centre de formation IDEFLE 20 heures hebdomadaire : 9h-12h/14h-16h, 4 jours par semaine</p> <p>1/ Formation aux savoirs de base : français et bureautique Du 06/10/2025 au 14/11/2025 (dont 2 semaines de vacances scolaires) 2 modules</p> <p>2/ Formation aux savoirs de base : français et bureautique + options (Mathématiques, culture générale, préparation au DELF) Du 17/11/2025 au 16/01/2026 (dont 2 semaines de vacances scolaires) 2 à 3 modules</p> <p>→ L'accompagnement au projet professionnel Entretiens individuels d'accompagnement du projet professionnel tout au long de la formation, et en fin de formation Trois semaines d'ateliers collectifs en janvier 2026 (préparation à un entretien d'embauche, confiance en soi et gestion du stress, etc.) Quelques jours de stage d'observation en milieu professionnel</p> <p>→ Passation du DELF B1 ou B2 Février 2026 avec l'organisme PROSODIA de Gennevilliers.</p> <p>→ Remise des attestations de participation Evénement de remise des attestations de participation en présence des bénéficiaires et de leurs proches, ainsi que des partenaires et de la Maire-adjointe à La Culture, Archives, Espace Famille, et Affaires Générales.</p> <p>Les stagiaires devront s'acquitter de frais d'inscription calculés en fonction de leur quotient familial de 49.91€ à 144,11€ et pour ceux qui souhaitent passer le DELF des frais d'inscription.</p> <p>Le logo du Conseil Départemental est présent sur le document de promotion de la formation, ainsi que sur les attestations de participation.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>L'emploi et l'insertion professionnelle.</p>
<p>Publics cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants de Villeneuve-la-Garenne à la recherche d'un emploi ou d'une formation • Âgés de 18 ans et plus • Homme / femme • Niveau FLE A2 requis

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Nombre de bénéficiaires attendus	10 places par session de formation.
Date et lieu(x) de mise en œuvre	La formation des savoirs de base se déroule dans les locaux de l'Espace Nelly-Roussel, l'Espace Pierre Brossolette, et de l'Espace emploi. Les temps d'accompagnement professionnel ont lieu à l'Espace Emploi.
Budget prévisionnel de l'action	28 682 €

Plate-forme de formation en Français à visée professionnelle – LE POLE S

Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi

Objectifs	<p>La plateforme linguistique a été mise en place pour répondre aux besoins de nos salariés rencontrant des difficultés linguistiques dans un premier temps. Cette plateforme a pour objectifs de permettre à un public salarié de faible niveau de formation initiale pouvoir accéder à un socle de connaissances et de compétences linguistiques et professionnelles dans le but de sécuriser leur parcours, de prévenir les risques professionnels et de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation et à la qualification.</p> <p>Assurer les formations en français langue professionnelle avec 5 groupes en formation permanente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer un module de "remise à niveau" intensif avant l'accès à une formation qualifiante ou à un chantier d'insertion - Accompagner les salariés en insertion qui prépare un titre professionnel dans la rédaction du mémoire et/ou projet. <p>Notre plateforme accueille également des demandeurs d'emploi de Villeneuve-la-Garenne, avec une capacité de 20 places.</p> <p>En 2025, en partenariat avec le service développement économique nous allons créer un nouveau groupe de 6 personnes afin d'expérimenter un atelier de formation linguistique avec un volet informatique de médiation numérique. Ce groupe sera coanimé par un formateur FLE et un conseiller numérique, dans le but de favoriser l'autonomie numérique des participants, cumulant souvent la fracture linguistique et numérique. La co formation linguistique et numérique pour les publics en situation de fracture numérique est une approche intégrée pour permettre à ces personnes d'acquérir des compétences essentielles dans les deux domaines, souvent nécessaires pour l'autonomie dans la vie quotidienne et professionnelle. Villeneuve est une ville dont les besoins linguistiques depuis plusieurs années sont importants. La ville porte une coordination linguistique qui permet d'évaluer les personnes et de les orienter vers les différents opérateurs de la Commune en fonction de leur niveau et du type de cours recherché (socialisant/professionnalisant) Nous portons une réponse à cette problématique sur le versant professionnalisant sur la Commune et l'association en ce qui concerne le besoin de ses salariés.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les personnes sont diagnostiquées avant leur entrée en formation. En fonction du diagnostic, elles intègrent un des groupes et entreront en formation. Nous avons mis en place des cours de mathématique, pour le groupe de remise à niveau.</p> <p>Nous avons également équipé notre salle de 6 postes informatiques ce qui a permis d'individualiser les apprentissages, de répondre au mieux aux besoins de chacun, de développer leurs compétences quant à l'utilisation de cet outil et de favoriser leur employabilité.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	<p>Un livret de parcours est également mis en place pour permettre à chaque salarié de l'EI de pouvoir s'inscrire dans une continuité, d'évaluer au mieux ses progrès et les compétences développées au sein de son activité au PoleS Formation.</p> <p>Dans la mesure où les personnes qui se présentent au PoleS Formation ont très majoritairement besoin d'améliorer leur maîtrise de la langue, cette plate-forme répond à ces besoins en alliant mise en situation de travail et cours de français. Ainsi, PoleS Formation propose des cours de linguistique professionnelle qui correspondent aux réalités du terrain.</p> <p>Afin d'enrichir l'apprentissage et d'individualiser les parcours, l'outil numérique vient en appui. Ceci permettra aux apprenants d'appréhender au mieux l'outil informatique afin de gagner en autonomie et de lutter contre la précarité numérique.</p> <p>Pour les apprenants ayant accès à un ordinateur, cela leur permettra de poursuivre leur apprentissage en autonomie pendant et après leur parcours.</p> <p>Le public cible du PoleS Formation est un public en difficultés par rapport à l'emploi, habitant Villeneuve-la-Garenne à 80% et dans les quartiers prioritaires à plus de 50%, bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi de longue durée pour une grande majorité.</p> <p>Une cinquantaine de personnes seront en formation en permanence dans le cadre des groupes.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	<p>Améliorer l'autonomie des bénéficiaires</p>
Publics cibles	<p>Adulte de plus de 18 ans (18-65 ans) Nombre de bénéficiaires estimé : 50 dont 20 orienté par l'espace emploi Une attention particulière est portée sur les femmes, les habitants des QPV et les villénogarennais.</p>
Nombre de bénéficiaires attendus	<p>50 dont 20 orientés par l'espace emploi de la Ville</p>
Date et lieu(x) de mise en œuvre	<p>Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 Au 11 allée Saint Exupéry 92390 Villeneuve la Garenne</p>
Budget prévisionnel de l'action	<p>35 100 €</p>

Linguistique en soirée - Espace Nelly Roussel
Google Forms : Activités sociolinguistiques

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des ateliers permettant une meilleure connaissance de la langue française - Accompagner les chances d'évolution professionnelle ou d'accès à une formation qualifiante - Accompagner vers le renouvellement ou l'obtention d'un titre de séjour français
------------------	---

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le centre social propose une offre d'ateliers linguistique en soirée, à destination des personnes actives ne pouvant se rendre disponible en journée. Les apprenants s'engagent pour l'année scolaire et sont également invités à participer aux activités, sorties, et spectacles organisés par le centre social. Les formatrices encouragent vivement cette participation, car elle renforce l'apprentissage de la langue tout en favorisant la création de liens sociaux.</p> <p>L'apprentissage du français vise également à améliorer l'employabilité des participants, en facilitant l'accès à des opportunités professionnelles. Une meilleure maîtrise de la langue peut ouvrir la voie à des formations qualifiantes ou à une évolution de carrière. Les thèmes abordés en cours (sujets de société, laïcité, valeurs républicaines) constituent également un atout important pour le renouvellement d'un titre de séjour ou l'acquisition de la nationalité française.</p> <p>Pour l'année scolaire 2024-25, le Centre social propose deux ateliers de français en soirée, comprenant 4h de formation linguistique hebdomadaire hors vacances scolaires.</p> <p>Atelier FLE DEBUTANT A1.1 - lundi et mardi 18h-20h Atelier FLE INTERMEDIAIRE A2/B1/B2 – lundi et jeudi 18h-20h</p> <p>L'objectif est de proposer aux stagiaires un contact direct au travers de mises en situations réelles de communication. Le cours se centre autour d'actes de paroles essentiels, d'interactions les plus courantes du monde du travail ou de la vie quotidienne essentiellement à l'oral.</p> <p>Pour le niveau débutant, les notions de base fondamentales sont travaillées : formules de politesse, savoir se présenter dans différents contextes, formes verbales au présent, féminin, masculin, phrase négative et différents aspects de la culture française.</p> <p>Au niveau intermédiaire, le travail se poursuit sur l'approfondissement des connaissances en grammaire et en conjugaison à travers des actes de parole touchant des situations variées : interactions, opinions, travail, société. Les symboles et valeurs de la République française, la laïcité, ou encore l'histoire de France sont également abordés.</p> <p>Les apprenants ont la possibilité de s'inscrire à l'examen DELF porté par la permanence linguistique de la ville et sont dispensés de la préparation du mercredi après-midi s'ils travaillent et s'ils ont les capacités de se préparer de manière autonome.</p> <p>Les stagiaires s'inscrivent à la mairie de Villeneuve-la-Garenne pour un montant compris entre 35.02€ à 66.19€ par année, selon leur quotient familial.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>L'emploi et l'insertion professionnelle. Accès aux droits à la santé.</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Les ateliers s'adressent aux habitants de Villeneuve-la-Garenne qui travaillent ou qui sont en recherche d'emploi et qui ne sont pas disponibles en journée. Ils sont ouverts à tous, hommes et femmes, à partir de 18 ans. Habituellement, environ 50% des bénéficiaires résident au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Les ateliers linguistiques du soir peuvent accueillir 12 personnes chacun.</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Les ateliers linguistiques en soirée ont lieu au centre social Nelly-Roussel, sur le même modèle qu'une année scolaire classique, du 01/09/2024 au 31/08/2025, hors vacances scolaires.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>27 544 €</p>

Accusé de réception en préfecture
092-2149200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Atelier de FLE et mathématique – ADABE

Google Forms : Activités sociolinguistiques

<p>Objectifs</p>	<p>Objectifs généraux : Réduction des inégalités d'accès aux savoirs linguistiques, mathématiques et numériques Insertion sociale et culturelle des primo-arrivants et des migrants, en leur fournissant les compétences nécessaires pour une intégration réussie. Renforcement des compétences linguistiques pour permettre le passage aux examens DILF, DELF, et DALF.</p> <p>Objectifs opérationnels : Objectif opérationnel 1 : Mettre en place un programme de Formation en Français Langue Étrangère (FLE) Objectif opérationnel 2 : Organiser et animer des ateliers numériques Objectif opérationnel 3 : Accompagner les apprenants aux Examens Objectif opérationnel 4 : Mettre en place un suivi Individuel et une évaluation adaptée à chaque apprenant</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Programme de Formation en Français Langue Étrangère (FLE) : Objectif : Améliorer la maîtrise du français, de l'alphabétisation au niveau A2, pour favoriser l'autonomie des bénéficiaires. Actions : Cours FLE de différents niveaux, avec tests de placement et examens finaux (ex. DELF). Ateliers sur les compétences de vie quotidienne (compréhension des documents administratifs, interactions en français).</p> <p>Fréquence : 2 séances par semaine, mercredi et samedi de 17h30 à 19h30. Encadrement : Un formateur FLE expérimenté et des bénévoles.</p> <p>Ateliers Numériques : Objectif : Développer des compétences numériques pour l'inclusion sociale et professionnelle. Actions : Initiation aux outils numériques (utilisation de l'ordinateur et du smartphone, navigation sur Internet). Accompagnement aux démarches administratives en ligne (création de comptes sur les sites des services publics comme la CAF, Pôle emploi, etc.). Utilisation d'applications pour la recherche d'emploi.</p> <p>Fréquence : 1 séance par semaine. Encadrement : Un conseiller numérique et un assistant bénévole.</p> <p>Accompagnement aux Examens : Objectif : Aider les apprenants à se préparer aux examens de certification FLE (DILF, DELF, DALF). Actions : Ateliers de révision ciblés et sessions de simulation d'examen. Coordination avec des centres d'examens pour faciliter l'inscription des apprenants.</p> <p>Suivi Individuel et Evaluations : Objectif : Mesurer les progrès et adapter le parcours selon les besoins de chaque apprenant. Actions : Tests trimestriels pour évaluer les progrès en français et en compétences numériques. Entretiens individuels pour ajuster le parcours de chaque participant.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Insertion des publics en difficulté</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Publics cibles	Résidence : Les participants résident dans le quartier prioritaire Cap-Villeneuve à Villeneuve-la-Garenne, avec une orientation majoritairement assurée par le Centre Social Nelly Rousselle.
Nombre de bénéficiaires attendus	30 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Dates : Du 2 octobre 2024 au 21 juin 2025 Lieux : Quartier Aire 2029 de Villeneuve la Garenne (Caravelle, Chatillon, Centre-ville, Quartier sud) et ouvert à tous les autres quartiers de Villeneuve la Garenne
Budget prévisionnel de l'action	48 000 €

T1-C : Soutien des structures d'accueil et d'orientation des publics

Permanence linguistique - Espace Nelly Roussel

Google Forms : Activités sociolinguistiques

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les besoins linguistiques de la commune - Favoriser les parcours de formation des apprenants - Favoriser l'interconnaissance et créer des outils communs entre partenaires - Permettre l'obtention du diplôme DELF
Descriptif de l'action	<p>Initiée par la Politique de la Ville, la permanence linguistique est créée en septembre 2006 afin de coordonner l'offre d'actions linguistiques des divers porteurs et favoriser la dynamique de parcours des apprenants. Au-delà de l'apprentissage de la langue française, l'offre vise également à accompagner le public vers une autonomisation et une émancipation sociale et professionnelle.</p> <p>Modalités de mise en œuvre de la permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recevoir toutes les personnes souhaitant apprendre le français- permanence durant les vacances scolaires essentiellement. - évaluer leur niveau et leur besoin – entretien individuel sur rendez-vous d'environ 1 heure - orienter les personnes vers l'offre linguistique leur correspondant. - suivre leur parcours et lever les freins à l'entrée en formation (mode de garde par exemple). <p>Une base de données est mise à jour régulièrement permettant ainsi d'analyser les besoins du territoire et proposer des orientations pour adapter l'offre de formation à la demande avec l'appui des structures de formation du territoire.</p> <p>Les acteurs de la formation linguistiques se réunissent dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination technique (4 fois par an) – réunion de travail entre les formateurs et/ou coordinateurs de structures de formation pour mettre à jour les outils utilisés par la permanence, faire le point sur les besoins identifiés, organiser les évaluations de fin d'année ou la rentrée scolaire, échanger sur les projets mis en place... - coordination communale (1 fois par an) – réunion de travail plus élargie avec les partenaires associatifs, les services de la Ville et les financeurs pour évaluer la démarche, proposer de nouvelles actions, présenter la permanence aux partenaires locaux...

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p><u>L'offre linguistique de la permanence Linguistique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 structures de formation : les associations Lectures Nomades et ADABE, et l'Espace Nelly-Roussel. - 20 ateliers linguistiques, en journée ou en soirée, en semaine ou le week-end, entre 1h30 à 4h30 de cours hebdomadaire - 8 niveaux en alphabétisation / 7 niveaux en Français Langue Etrangère / 2 niveaux alpha et FLE mélangés / 3 ateliers annexes <p>Un niveau supplémentaire est ouvert pour l'année 2024-2025, pour répondre au besoin observer l'année précédente, concernant le manque d'offre sur le temps du week-end pour les personnes en emploi la semaine.</p> <p>Les stagiaires paient les frais d'inscription ensuite auprès de l'organisme au sein duquel ils sont inscrits.</p> <p>Les apprenants de niveau FLE A1-A2-B1-B2 et post-alphabétisation ont la possibilité de passer en fin d'année scolaire le DELF. Être détenteur d'un diplôme du DELF s'avère très valorisant pour le stagiaire dans son parcours scolaire ou professionnel. Diplôme reconnu dans le monde entier et valable à vie ; il est de plus en plus demandé pour s'inscrire à l'université par exemple, accéder à une formation ou encore faire une demande de nationalité française... Une préparation à l'examen est dispensée au sein des structures et doit obligatoirement être suivie sauf cas particulier (emploi, problème de garde...).</p> <p>La ville participe financièrement au coût des frais d'inscriptions du DELF pour les candidats. Afin de favoriser le parcours de formation des apprenants, la permanence linguistique travaille en lien avec le Service Petite Enfance de la ville pour trouver un mode de garde adapté, pour les apprenants qui en aurait besoin.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>L'emploi et l'insertion professionnelle. Accès aux droits et à la santé.</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>La permanence reçoit les habitants de Villeneuve-la-Garenne, hommes et femmes, à partir de 18 ans. Habituellement, environ 50% des bénéficiaires vivent au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>La permanence linguistique suit en moyenne 230 bénéficiaires.</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>La permanence linguistique prend place au centre social Nelly-Roussel, où les évaluations d'orientation sont effectuées, ainsi que les réunions de coordination.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>40 000 €</p>

T1-D : Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers

Favoriser la création d'entreprises des publics les plus éloignés de l'emploi, au sein des QPV, grâce à un financement et à un accompagnement adapté – ADIE

Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi

Objectifs

La création d'entreprise est un puissant ascenseur social. Elle permet aux personnes éloignées de l'emploi ou mal à l'aise dans leur emploi de trouver un revenu, une autonomie, un sens à leur travail et parfois à leur vie. Près de 50 % des demandeurs d'emploi considèrent que le « choix de carrière le plus intéressant » est l'entrepreneuriat et l'envisagent dans leur parcours d'insertion professionnelle. 12% des habitants des quartiers vs 9 % dans l'ensemble du pays veulent entreprendre à court terme.

Chômage, violence, pauvreté... Les quartiers ne se limitent pas à la somme de leurs problèmes souvent soulignés par les médias. Certes, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est près de 3 fois supérieur au taux de chômage national mais ce sont aussi des territoires riches de cultures, d'initiatives, de solidarités que l'Adie soutient au quotidien sur le terrain en s'engageant pour faire évoluer les représentations les concernant.

L'envie d'entreprendre dans les quartiers est plus forte qu'ailleurs, mais paradoxalement les candidats à la création d'entreprise sont moins enclins à passer à l'acte. Au niveau national, 8% seulement des créateurs d'entreprises sont issus des QPV. Pour que ce potentiel ne soit pas gâché, l'Adie va au-devant des porteurs de projet au cœur même des quartiers pour encourager l'émergence de toutes ces initiatives créatrices d'activité économique, qui constituent une réponse indispensable aux problèmes de ces territoires. En 2023, 40% des créateurs d'entreprises financés par l'Adie sur Villeneuve la Garenne vivent en quartier prioritaire.

Le manque de financement est l'un des principaux freins à l'entrepreneuriat dans les quartiers. 40% des entrepreneurs des quartiers déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir un financement contre 33% pour l'ensemble des entreprises françaises. Le manque d'accès à l'information et au conseil est également un frein important. Seuls 26% des entrepreneurs des quartiers ont déclaré avoir bénéficié d'un accompagnement à la création ou au développement de leur entreprise contre 35% pour l'ensemble des entreprises.

Par ailleurs, 47% des entrepreneurs des quartiers déclarent ne pas avoir identifié d'interlocuteur dédié à leur écoute pour les accompagner, contre 39% pour l'ensemble des entreprises.

Pour l'Adie, promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires vise plusieurs objectifs essentiels

- Objectifs Économiques

• **Réduction du chômage** : Offrir une alternative à l'emploi salarié en permettant aux habitants de créer leur propre activité.

• **Création de dynamisme économique local** : Générer de l'activité et des revenus au sein des quartiers, stimulant ainsi l'économie locale.

- Objectifs Sociaux

• **Cohésion sociale** : Renforcer les liens entre les habitants à travers des projets communs et des initiatives entrepreneuriales.

• **Lutte contre l'exclusion** : Donner aux habitants des QPV les moyens de s'intégrer économiquement et socialement, réduisant ainsi les inégalités.

• **Amélioration de la qualité de vie** : Augmenter le niveau de vie et le bien-être des résidents grâce à une activité économique locale prospère.

- Objectifs Éducatifs et de Formation

• **Développement des compétences** : Former les habitants aux compétences entrepreneuriales nécessaires pour créer et gérer une entreprise.

• **Valorisation des talents locaux** : Mettre en lumière et utiliser les talents et les compétences des habitants des QPV.

- Objectifs Psychologiques et Personnels

• **Confiance en soi** : Renforcer la confiance en soi des habitants en leur permettant de réaliser leurs projets et aspirations.

• **Réalisation personnelle** : Offrir des opportunités d'auto-réalisation et de développement personnel à travers l'entrepreneuriat.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Objectifs</p>	<p>- Objectifs Environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation locale : Encourager des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques des QPV, y compris des projets à impact environnemental positif. <p>- Objectifs de Modélisation et d'Inspiration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèles de rôle : Créer des modèles de réussite locaux pour inspirer les jeunes et les inciter à croire en leurs propres capacités. • Engagement communautaire : Encourager les entrepreneurs à s'impliquer dans leur communauté et à participer au développement du quartier. <p>Promouvoir l'entrepreneuriat dans les QPV répond ainsi à une variété d'objectifs qui ensemble contribuent à un développement harmonieux, inclusif et durable de ces zones et qui auront des impacts positifs significatifs tant au niveau individuel qu'au niveau communautaire et sociétal.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>I. Faire émerger les initiatives des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Présence locale renforcée</p> <p>Agence et permanences : Afin d'être au plus près de notre public cible et de pouvoir répondre aux besoins du territoire, l'Adie est présente sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne par le biais de ses permanences tournantes hebdomadaires à La Fabrik, l'Espace MJC Pierre Brossolette et l'Espace Emploi.</p> <p>Marchés et lieux de vie : Les marchés et les lieux de vie sont des endroits où une grande partie de la population se rassemble régulièrement. En étant présente dans ces lieux, l'Adie peut atteindre des personnes qui pourraient ne pas être au courant de ses services ou qui pourraient trouver difficile de se rendre dans les bureaux traditionnels. En utilisant nos barnums aux couleurs de l'Adie, nous pouvons nous installer directement sur les quartiers et être visibles. Les marchés sont aussi souvent fréquentés par des petits commerçants et des entrepreneurs informels. La présence de l'Adie dans ces espaces permet d'identifier et de soutenir directement les personnes qui ont des idées d'entreprise ou qui ont besoin de financement pour développer leurs activités. En étant sur le terrain, l'Adie peut ainsi sensibiliser le public à ses services, répondre aux questions en temps réel et fournir des informations précieuses sur les opportunités de financement, les formations, et l'accompagnement disponibles.</p> <p>Notre présence physique et l'interaction directe nous permettent de mieux comprendre les besoins spécifiques des entrepreneurs locaux, adapter nos services en conséquence et offrir un soutien plus personnalisé et pertinent, mais aussi de bâtir une relation de confiance avec les habitants, ce qui est essentiel pour encourager l'entrepreneuriat.</p> <p>Partenariats avec les acteurs locaux</p> <p>L'Adie travaille en étroite collaboration avec les acteurs de la création d'entreprise mais également avec les organismes publics en charge de l'emploi et de l'insertion. L'Adie a également développé au fil du temps de nombreux liens avec les associations locales mais aussi les centres sociaux... qui connaissent bien les habitants et leurs besoins. Nous devons maintenir et développer davantage ces relations pour améliorer les orientations réciproques, notamment sur les QPV.</p> <p>Événements et ateliers de sensibilisation</p> <p>Journées portes ouvertes : Nous organiserons des sessions libres au sein de nos agences d'Asnières ou de Nanterre et/ou de nos différents points d'accueil (À La Fabrik, l'Espace MJC Pierre Brossolette et l'Espace Emploi) sur Villeneuve la Garenne où les habitants pourront venir découvrir les services de l'Adie et rencontrer nos conseillers. Ce type d'action facilite l'accès à l'information et réduit les barrières géographiques et/ou logistiques qui peuvent empêcher les habitants de bénéficier de nos services.</p> <p>Ateliers de sensibilisation : Nous proposerons en partenariat avec France</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

Travail, les Missions locales et les centres sociaux de Villeneuve, des ateliers gratuits qui permettront de démystifier la création d'entreprise, en expliquant les étapes, les défis et les opportunités de manière claire et accessible.

Participation aux forums locaux : Nous participerons aux différents événements locaux organisés par nos partenaires tels que le forum de la créa, les forums de l'Emploi de Villeneuve la Garenne ou encore la semaine Restart de France Travail.

Événements communautaires

Cafés-créa et rencontres informelles : Nous organiserons des rencontres informelles autour d'un café pour discuter avec les habitants de leurs projets.

Nous avons l'ambition d'organiser et d'animer ces cafés de la créa au sein de La Fabrik, de l'Espace MJC Pierre Brossolette et de l'Espace Emploi.

Événements networking : Nous proposerons des rassemblements 3 fois par an, où les entrepreneurs pourront se rencontrer, établir des contacts, échanger des idées, et développer des opportunités professionnelles.

Webconférences et podcasts : L'Adie développe depuis son site internet, des webconférences thématiques gratuites sur des sujets pertinents pour les entrepreneurs comme, « Le B A ba de la micro-entreprise », « Les étapes pour bien démarrer son entreprise », « Comment bien gérer ma micro-entreprise ? »... Ainsi que des podcasts sur sa chaîne YouTube.

Afin de faire connaître tous ces événements auprès des habitants des quartiers, nous utiliserons les médias locaux pour pouvoir diffuser largement l'information sur :

- **Les Radios** locales, les journaux de quartier et les bulletins municipaux de Villeneuve la Garenne.
- **Les Réseaux sociaux locaux** comme les groupes Facebook de quartier, les forums locaux et autres plateformes communautaires pour partager des informations et des témoignages.
- **Les réseaux sociaux de l'Adie (Facebook, Instagram, Tik tok, X, ...)** pour diffuser des messages et des témoignages d'entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie pour inspirer et motiver d'autres habitants.
- **La diffusion** d'affiches et de flyers sur les quartiers prioritaires, au sein des associations locales, des maisons de quartier, en bas des immeubles, ...

Nous souhaitons également développer un réseau d'ambassadeurs de quartier sur Villeneuve la Garenne, pour promouvoir les services de l'Adie et encourager l'entrepreneuriat.

Enfin, l'Adie mettra en avant le partenariat avec le département, la Ville et l'Etat Sur :

- Site internet (institutionnel et à destination des porteurs de projet) sur lequel les logos (ainsi que le lien vers le site) sont insérés
- Envoi d'une newsletter quadrimestrielle à destination des partenaires avec les logos du département, de la Ville et de l'Etat
- Rapports d'activités national, régional et départemental (annuel) précisant le soutien du département, de la Ville et de l'Etat ainsi que les logos
- Différents supports (plaquettes, fiches de présentation, PPT...) présentant l'Adie sur les Hauts-de-Seine à destination des porteurs de projets, partenaires institutionnels (COPIL) précisant le soutien du département, de la Ville et de l'Etat

Ces actions, adaptées spécifiquement aux réalités des QPV, permettront de mieux faire connaître l'Adie et de soutenir le développement économique et social dans ces quartiers.

II. Accompagnement financier des projets des habitants des quartiers prioritaires

Grâce aux actions présentées ci-dessus, l'Adie sera en position de pouvoir proposer aux habitants des quartiers prioritaires de Villeneuve la Garenne un accompagnement financier et la mise en place de financements pour la concrétisation de leurs projets.

L'octroi de **microcrédits professionnels** fait partie des premières missions de l'Adie. En finançant les micro-entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire, l'Adie travaille à l'insertion économique et sociale de personnes cherchant à rebondir, à développer leur activité, ou encore à concrétiser une idée

Reçu de l'admission en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

qui leur est chère. Les différents types de microcrédits professionnels proposés visent ainsi à donner les moyens nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser leurs projets. Ouvrir le champ des possibles et offrir de nouvelles perspectives, voilà l'ambition.

L'accueil, temps individuel ou collectif de sensibilisation, permettra d'établir un diagnostic et de détecter les porteurs de projet auxquels nous serons en mesure de proposer un accompagnement amont court et d'étudier une demande de microcrédit.

L'analyse portera sur l'adéquation du porteur face à son projet, sur la pertinence du besoin de financement pour réaliser ce dernier et sur la capacité de remboursement.

Les conseillers veilleront aussi à sensibiliser les porteurs de projets à la transition écologique afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, intégrer ces notions dans leur modèle d'entreprise.

A ces prêts peuvent s'ajouter des services **financiers complémentaires** comme :

- **La micro-assurance** : Pour sécuriser le démarrage de l'entreprise, bien assurer son entreprise est essentiel. L'association a développé des services adaptés aux micro-entrepreneurs avec AXA et ALLIANZ.

- **L'offre de mutuelle et prévoyance santé** : Celle-ci est spécialement adaptée au profit de notre public. Cette offre de protection innovante est mise en place avec l'appui d'AG2R et Entrepreneurs de la Cité.

- **Le prêt d'apport en capital transition écologique (PAC-TE)** : L'Adie a fait une de ses priorités l'accompagnement à la transition écologique des entrepreneurs. Pour que chacun puisse y participer, qu'elle soit inclusive et ne laisse personne sur le bord de la route.

Les entrepreneurs doivent s'adapter et transformer les obstacles que les réglementations plus exigeantes imposent en atouts et en opportunités pour leur projet. Nous devons aider les entrepreneurs à réduire leur empreinte écologique, à adapter leurs produits et services à cet environnement changeant.

Pour cela, entre autres mesures, l'Adie propose un prêt d'apport en capital pour la transition écologique, prêt d'honneur sans intérêt et avec un long différé de remboursement, pour permettre aux entrepreneurs qui en ont besoin de financer la transformation de leur modèle.

En particulier, avec l'instauration progressive des Zones à Faibles Émissions (ZFE), la mobilité propre est un enjeu majeur parce qu'ils sont souvent détenteurs d'un véhicule ancien, polluant et coûteux en entretien, de nombreux petits entrepreneurs seront dans les mois et années qui viennent purement et simplement empêchés de circuler dans les Zones à Faible Émission (ZFE) - c'est-à-dire dans les zones urbaines, s'ils n'accèdent pas à un véhicule plus propre. Autrement dit ils ne pourront plus travailler ni vivre comme des citoyens de plein exercice. Le PAC-TE vise aussi à compléter un plan de financement pour permettre de réaliser cet investissement.

- **La prime « Jeune »** : Grâce au plaidoyer important de l'Adie pour la reconnaissance du travail indépendant comme voie d'insertion pour les jeunes, l'Adie a obtenu de l'État ces 3 dernières années, un dispositif de prime à destination des jeunes de moins de 30 ans en situation d'insertion et qui ont un projet de création d'entreprise. Cette prime est octroyée en complément d'un microcrédit dès la création effective de l'entreprise, ce qui fait office de fond propre. Nous espérons et travaillons pour que ce dispositif puisse se poursuivre en 2025.

III. Accompagnement personnalisé et adapté à chaque étape

Au-delà de l'accompagnement financier réalisé au fil de l'instruction des demandes de financement, l'Adie propose des services connexes pour sécuriser le démarrage de l'activité et aider à son développement.

Ces services gratuits sont proposés à la carte.

• **Bien démarrer mon entreprise** :

Chiffrage projet : un atelier pour bâtir mon plan d'affaires et garantir la viabilité économique de mon projet

Statut juridique : un atelier pour choisir la forme juridique la plus adaptée à mon entreprise

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire décoller mes ventes Parcours digital : 4 ateliers pour booster mes ventes sur internet Je développe ma clientèle : une journée de formation commerciale renforcée pour développer mes ventes Clubs Adie : étendre mon réseau, trouver du soutien, des partenaires, des opportunités commerciales Marchés publics : 3 webconférences pour être repéré par les acheteurs publics et saisir des opportunités commerciales Boutiques éphémères Adie : 1 mois pour expérimenter la vente en boutique éphémère, la gestion de stock et l'argumentaire commercial Atelier vert : marketing éthique éco-responsable : un atout majeur pour me développer • Être accompagné au quotidien Coach Adie : je suis suivi en individuel par un expert Perm' avocat : permanence juridique gratuite, par téléphone, pour des problématiques en lien avec mon entreprise Atelier administratif : pour résoudre mes problèmes administratifs C'Moi le Boss : Équilibrer vie pro et perso sans m'épuiser, développer ma confiance en moi, trouver ensemble des solutions concrètes Bénévoles experts : si j'ai des questions spécifiques sur un domaine d'activité particulier
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques sur la thématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans l'objectif la promotion de l'entrepreneuriat au sein des quartiers.</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Le projet vise toutes les personnes issues des quartiers prioritaires à Villeneuve-la-Garenne qui ont un projet professionnel. Si les conditions d'éligibilité aux services proposés par l'Adie demeurent larges, la cible prioritaire est constituée des personnes appartenant aux tranches d'âges les plus éloignées de l'emploi (jeunes et seniors), des femmes, des allocataires des minima sociaux et des demandeurs d'emploi.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Nous proposons que les indicateurs quantitatifs suivants soient pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées / informées : 25 personnes résidant dans les quartiers prioritaires - Nombre de personnes financées par l'Adie (porteurs et micro-entrepreneurs) grâce au microcrédit : 6 personnes résidant dans les quartiers prioritaires
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 01/01/2025 au 31/12/2025 L'action est mise en œuvre au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire de Villeneuve-la-Garenne avec un accent fort sur le quartier prioritaire « CAP Villeneuve »</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>49 520 €</p>

T1-E : Sensibilisation et prévention

Citoyen responsable pour un avenir plus sur et inclusif - A3P – Ponts et Passerelles pour le Peuple

Google Forms : Cadre de vie

<p>Objectifs</p>	<p>Nos actions ont déjà été mises en œuvre dans deux villes, notamment à Asnières, dans le quartier Seine Ouest, à la Maison de Quartier et à l'école Claudie Haigneré, ainsi qu'à Villeneuve-la-Garenne, en soutien aux différentes activités organisées dans la ville de Villeneuve-la-Garenne et plus précisément dans les établissements scolaires (l'école Pierre de Coubertin (CM1-CM2)). Ces projets ont prouvé l'efficacité de notre approche intergénérationnelle et de la pertinence de notre action en matière de cohésion sociale en 2024.</p> <p>C'est dans ce cadre que nous souhaitons poursuivre notre engagement en 2025 avec le soutien de la préfecture des Hauts de Seine.</p> <p>Le secourisme, au-delà de ses aspects techniques, transcende toutes les différences sociales et constitue un puissant vecteur de citoyenneté et de solidarité. Face à une situation d'urgence, la priorité est toujours d'agir, en mettant de côté toute distinction d'origine, de croyance ou de statut social. En cultivant cet esprit de bienveillance, de respect et d'inclusion, nous souhaitons enseigner ces valeurs fondamentales aux jeunes des quartiers prioritaires, en particulier à ceux qui se trouvent en situation de décrochage scolaire.</p> <p>Le décrochage scolaire est un phénomène préoccupant qui touche de nombreux jeunes dans ces quartiers, entraînant un sentiment de dévalorisation personnelle et une marginalisation sociale. En leur enseignant les gestes qui sauvent, nous visons à valoriser ces jeunes, à leur donner confiance en eux-mêmes, et à leur montrer qu'ils sont capables de réaliser des actions concrètes et utiles pour leur communauté. Cette approche contribue non seulement à renforcer leur estime de soi mais aussi à faciliter leur réinsertion dans la société, en les reconnectant aux valeurs de solidarité et d'entraide. Nous n'oublions pas non plus les adultes de plus de 50 ans, qui sont souvent confrontés à l'isolement ou à une perte de lien social après la retraite ou la fin de leur activité professionnelle. En les impliquant activement dans nos initiatives de secourisme, nous visons à créer des opportunités de lien intergénérationnel, permettant un partage de connaissances, d'expériences et de soutien entre les jeunes et les adultes.</p> <p>Ces adultes, en devenant eux-mêmes formés aux gestes de premiers secours, apportent leur savoir-faire et leur sagesse à la communauté tout en retrouvant un rôle valorisant et actif dans la société.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>A. Formations aux gestes qui sauvent</p> <p>Objectif : Initier la population aux gestes de premiers secours essentiels tels que le massage cardiaque, l'utilisation d'un défibrillateur, l'assistance à une personne inconsciente et les obstructions des voies aériennes.</p> <p>Déroulement : Des sessions de formation aux gestes qui sauvent seront organisées dans des centres communautaires, des écoles et des maisons de quartier pour garantir une accessibilité maximale. Des formateurs certifiés assureront la qualité de l'enseignement, et chaque session comprendra des modules théoriques ainsi que des ateliers pratiques pour mettre en situation réelle les participants. L'accent sera mis sur le développement de la confiance en soi, la gestion du stress et la capacité d'agir rapidement en situation d'urgence, compétences particulièrement valorisées dans les parcours de réinsertion sociale et professionnelle.</p> <p>B. Ateliers de simulation d'urgence :</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200709-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	<p>Objectif : Renforcer la réactivité et l'autonomie des participants face aux imprévus en les plaçant dans des scénarios d'urgence réalistes.</p> <p>Activités : Mise en place de simulations d'accidents, de malaises ou d'accidents de la voie publique, permettant aux participants d'apprendre à évaluer rapidement la situation et à appliquer les gestes de premiers secours. Ces ateliers seront interactifs et incluront des dispositifs immersifs tels que des mannequins de secourisme et des équipements de simulation pour créer un environnement d'apprentissage ludique et dynamique. Un retour d'expérience sera systématiquement effectué après chaque simulation pour renforcer les acquis et identifier les points d'amélioration.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Jeunesse et éducation / emploi et insertion professionnelle
Publics cibles	Enfant – adulte : intergénérationnelle
Nombre de bénéficiaires attendus	- 50 à 1000 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Juillet – décembre 2025
Budget prévisionnel de l'action	8 397€

Prévenir pour mieux agir - A3P – Ponts et Passerelles pour le Peuple

Google Forms : Cadre de vie

Objectifs	<p>Objectif principal : Sensibiliser les habitants de Villeneuve-la-Garenne, en particulier les jeunes, aux comportements et pratiques préventives qui favorisent leur sécurité et leur bien-être.</p> <p>Objectifs spécifiques : Réduire les comportements à risque chez les jeunes (utilisation de mortiers, incivilités, etc.). Promouvoir les gestes qui sauvent et les pratiques sécuritaires (sécurité domestique, routière). Encourager un mode de vie sain pour prévenir l'obésité et les troubles de santé mentale. Fédérer les acteurs locaux autour d'un projet éducatif et participatif.</p>
Descriptif de l'action	<p>Ce projet inclus plusieurs actions donc plusieurs activités</p> <p>Activité 1 : Sensibilisation aux écogestes Les Journées Éco-Sportives de Nettoyage sont une initiative alliant l'exercice physique, la sensibilisation environnementale et la responsabilité sociale. L'objectif principal est de réduire l'impact écologique en collectant activement les déchets recyclables tout en favorisant un mode de vie sain. C'est également l'occasion de récupérer tous les VELIB et TROTINETTES ELECTRIQUES abandonnés sur voie publique et les réintégrer à leur emplacement initial. Cette mission réduira également le risque d'accident à cause des EDPM abandonnés et dégager les voies pour les personnes à mobilité réduites.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Sport : Initiation au CrossFit Le CrossFit est une méthode d'entraînement physique qui se caractérise par sa variété d'exercices fonctionnels à haute intensité. Conçu pour améliorer la condition physique générale, le CrossFit combine des mouvements provenant de disciplines telles que l'haltérophilie, la gymnastique, l'athlétisme et d'autres activités.</p> <p>Les séances de CrossFit sont souvent axées sur des enchaînements rapides d'exercices visant à développer la force, l'endurance, la souplesse, la coordination et d'autres qualités physiques, dans le but de produire des athlètes polyvalents et bien équilibrés.</p> <p>Le CrossFit met également l'accent sur la communauté et l'entraide, avec des séances souvent réalisées en groupe et une forte culture de soutien mutuel et de dépassement de soi.</p> <p>Activité 3 : Les risques domestiques Sensibiliser les participants aux dangers courants à domicile et leur enseigner des gestes préventifs et des actions à mener en cas d'accident. Identifier les principaux risques domestiques, tels que les incendies, les chutes, les intoxications et les coupures, à travers des discussions interactives et des supports visuels.</p> <p>Activité 4 : Prévention et sécurité routière Nous proposons de former les participants aux bonnes pratiques à adopter immédiatement après un accident. Cela inclut l'apprentissage des techniques de balisage et de protection de la scène, notamment pour éviter un sur-accident. Les formations comprendront.</p> <p>L'usage croissant des trottinettes électriques, gyroroues et autres EDPM a entraîné de nouveaux défis en termes de sécurité routière. Nous proposons des campagnes de sensibilisation et d'éducation à destination de tous les usagers de la route,</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Cadre de vie et transition écologique / Culture et Sport</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Collégiens et lycéens</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>- Entre 50-1500 jeunes attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Entre mai et décembre 2025. Date exacte à planifier avec les établissements scolaires et acteurs associatifs de Villeneuve-la-Garenne</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>5 655 €</p>

T1-F : Travail sur l'image de soi à vocation professionnelle

Salon de coiffure solidaire – Les routes du futur

Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Se réapproprier son image • Apprendre ou réapprendre à se valoriser à travers son image quel que soit son âge • Acquérir les outils de base d'une coiffure soignée et adapté selon les circonstances • Encourager les rencontres solidaires et intergénérationnelles, • Améliorer les relations entre les habitants et créer du lien social • Faire ce travail en complémentarité avec les structures de l'emploi, de l'insertion, de la santé et du lien social
Descriptif de l'action	<p>Ce projet émane de la volonté de l'association Les Routes du Futur de soutenir les personnes fragilisées par un parcours de vie difficile. Nous avons pu observer depuis de nombreuses années que l'accès à l'emploi des personnes en situation précaire est limité, des problématiques repérées peuvent en être la cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une autonomie langagière limitée provoquant un manque d'assurance et de confiance en soi • Coiffure, tenue et posture ne répondant pas aux codes professionnels exigés • Complexes physiques • Ressources financières limitées • Méconnaissance des réseaux institutionnels et associatifs favorisant l'accompagnement sur des parcours d'insertion socioprofessionnels • Parcours de vie difficile <p>C'est dans ce cadre que nous proposons un projet visant à accueillir ces personnes dans un lieu dédié à l'accompagnement par la coiffure.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	
Publics cibles	<p>Public inscrit dans une démarche d'insertion social ou professionnel Toute personne orientée par les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation financière : 3€
Nombre de bénéficiaires attendus	<ul style="list-style-type: none"> - 6 personnes par séance à raison de 2 fois mois (protocole sanitaire)
Date et lieu(x) de mise en œuvre	<p>Salon de coiffure solidaire dans les locaux du partenaire local</p>
Budget prévisionnel de l'action	<p>16 020 €</p>

Budget prévisionnel thématique 1 Axe 1

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charges directes	323 901 €	92%
Charges indirectes	29 710 €	8%
Sous-total dépenses	353 611 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	82 326 €	23%
Département	81 647 €	22%
Etat	78 500 €	21%
Autres	111 138 €	57%
Sous-total recettes	353 611 €	100%

Thématique T2 : S'intégrer par l'outil numérique

Présentation de la thématique :

Lutter contre la fracture numérique à travers d'actions en faveur de la démocratisation de la pratique du numérique en direction des publics qui en sont exclus, afin de leur permettre de s'approprier les outils informatiques et de les utiliser dans leurs démarches administratives quotidiennes. Mais également, permettre à des jeunes éloignés de l'emploi d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine du numérique leur permettant de s'insérer plus facilement professionnellement.

T2-A : Utiliser l'outil vidéo pour améliorer sa recherche d'emploi

Cercle de recherche d'emploi - Mission locale

Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi

Objectifs	Lever les freins à l'emploi ; travailler sur l'acquisition de compétences, qualification et savoir être. Résultats attendus : 100 à 120 jeunes mobilisés sur l'action, 50% des jeunes accédant à un emploi ou une formation
Descriptif de l'action	<p>Proposer à 100 0 120 jeunes en 2025 (groupes de 5 à 15 jeunes chaque mois) un parcours complet vers l'emploi : CV et lettre de motivation retravaillés, initiation au droit du travail, mobilisation via la médiation théâtrale autour du concept d'engagement (intervenant coach asso Act'Emot), préparation de l'entretien par des simulations filmées (intervenant formateur asso Créations Omnivores) ; prospection des entreprises sur le terrain. Deux coach-formateur sont ainsi mobilisés via les associations partenaires Act'Emot et Créations Omnivores. Résultat attendu : 100 à 120 bénéficiaires, 50% des jeunes accédant à un emploi ou une formation.</p> <p>Les sessions seront programmées tout au long de l'année au bénéfice de groupes engagés dans un contrat avec la ML (PACEA - Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, ou Contrat d'engagement Jeune). Le suivi de la situation des jeunes à l'issue de l'action sera assuré par la ML tout au long de l'année. La ML proposera également un atelier d'initiation pratique au droit du travail (les différents contrats, la période d'essai, le droit aux congés payés...) et une formation secouriste du travail. Une formation SST Secouriste Sauveteur du Travail est proposée également aux jeunes qui permet de cultiver un état d'esprit positif tourné vers l'entraide au sein du groupe et de responsabiliser les jeunes, tout en ajoutant une mention distinctive sur leur CV.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	<p>Insertion des publics en difficulté</p> <p>Accompagner les bénéficiaires dans un parcours vers la formation et/ou l'emploi</p>
Publics cibles	<p>Les caractéristiques du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> -plus de 40% des bénéficiaires résidant en QPV pour l'ensemble des jeunes d'Asnières et de Villeneuve. - la majorité du public mobilisé sans diplôme. - probablement une majorité de jeunes hommes malgré l'attention portée par la ML aux jeunes femmes en difficulté d'insertion, le public de la ML restant majoritairement masculin. -une attention particulière sera portée au public reconnu handicapé (3 à 4% de notre public) ou en voie de reconnaissance.
Nombre de bénéficiaires attendus	100 à 120 jeunes mobilisés sur l'action

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Date et lieu(x) de mise en œuvre	Tout au long de l'année 2025, les sessions sont planifiées chaque mois, tantôt sur le territoire de Villeneuve, tantôt à Asnières.
Budget prévisionnel de l'action	33 000 €

T2-B : Médiation numérique

Médiation numérique de Villeneuve-la-Garenne – Le Pôle S

Google Forms : Lutte contre la fracture Numérique

Objectifs	<p>Dans la continuité des cinq années d'ouverture de notre espace numérique dans le quartier de la Caravelle, nous avons développé nos projets de médiation numérique pour 2025, qui incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un chantier d'insertion Conseiller Numérique, pour former des personnes éloignées de l'emploi aux métiers de la médiation numérique - Un espace de médiation numérique ouvert aux habitants sans rendez-vous à l'accompagnement des habitants aux usages du numérique - Des ateliers de médiation numérique auprès des collégiens, de formation et de sensibilisation aux risques du numérique <p>Il a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès aux droits, et réduire le non-recours aux droits, par un appui aux démarches en ligne, dans le cadre de la dématérialisation des services publics, et à l'équipement numérique -Accompagner les bénéficiaires dans la montée en compétences et l'autonomie dans l'usage des outils numériques nécessaires dans leur vie personnelle et professionnelle, -Promouvoir les usages et la culture du numérique, ses potentialités, et sensibiliser aux risques, notamment en direction des jeunes et des parents - Proposer un parcours d'insertion emploi/formation certifiant à des personnes très éloignées de l'emploi et de la formation, visant les postes de conseiller ou de médiateur numériques qui se développent au sein des collectivités et associations
Descriptif de l'action	<p>Depuis septembre 2021, nous avons déployé 3 sessions du chantier d'insertion Conseiller Numérique à Villeneuve-la-Garenne. Cette nouvelle formation, dans le cadre d'un dispositif chantier d'insertion, s'inscrit dans la continuité de la politique publique Conseiller Numérique France Services, lancée par l'Etat dans le cadre du plan France Relance.</p> <p>Nous renouvelons ce chantier à l'automne 2025 pour qualifier et former des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, habitant en quartier Politique de la Ville, aux métiers de l'accompagnement des publics aux usages numériques. Ce projet s'articule avec notre déploiement depuis 2019 d'un espace de médiation numérique pour les habitants de Villeneuve-la-Garenne, lauréat Tremplin Asso, ainsi que de la mise en œuvre de la formation Conseillers Numériques France Services en Ile-de-France.</p> <p>Sur la base de l'ingénierie pédagogique innovante mobilisée pour la formation des conseillers numériques France Services, nous avons décidé de capitaliser sur notre expertise de pratique et de formation à la médiation numérique pour ouvrir des chantiers d'insertion Médiateur numérique à destination de notre public cible, les habitants des quartiers populaires éloignés de l'emploi, et couvrir les besoins croissants des collectivités et des associations dans l'accompagnement des habitants aux usages numériques.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>16 apprenants seront recrutés en contrat à durée déterminée d'insertion à 28h hebdomadaires pendant 12 mois.</p> <p>Le recrutement s'effectuera en partenariat avec les structures de l'emploi du territoire (France Travail, Espace Insertion de Villeneuve-la-Garenne, Mission Locale) et les associations de proximité avec nous travaillons en partenariat sur le territoire depuis plus de 30 ans. 4 d'entre eux seront spécialisés dans la fabrication numérique et l'animation de notre fablab d'éducation numérique.</p> <p>Les apprenants alterneront des périodes de formation et d'immersion professionnelle au sein de l'espace de médiation numérique. - Phase de formation de 525h tout au long du parcours : la formation intègre les fondamentaux de la médiation numérique et du métier de médiateur numérique (posture d'accompagnement etc.), les aspects techniques du métier (démarches en ligne, notions d'informatique, initiation à la fabrication numérique etc.) et la préparation du dossier professionnel et des certifications.</p> <p>A l'issue de la formation, ils passeront le CCP1 du titre professionnel Responsable d'Espace de Médiation Numérique et la certification Pix. Ces certifications attestent des compétences nécessaires au recrutement sur les métiers émergents de la médiation numérique et de l'accompagnement de public aux usages numériques - Phase d'immersion professionnelle : mise en situation au sein de notre espace numérique et accompagnement des habitants, en individuel ou en collectif. Les apprenants réaliseront également une PMSMP de 4 semaines au sein d'une autre structure (collectivités, France Services etc.) Chaque semaine, les apprenants sont reçus en entretien individuel par le chargé d'accompagnement socioprofessionnel pour accompagner la levée de freins périphériques et préparer leur sortie vers l'emploi. Des ateliers collectifs sont également organisés tout au long du parcours : recherche d'emploi, rédaction du CV, préparation aux entretiens d'embauche... Au sein de notre espace numérique, les habitants sont reçus depuis 2019, sans rendez-vous, pour les accompagner dans la prise en main des outils numériques et/ou leurs démarches en ligne.</p> <p>Une évaluation des besoins est réalisée avec les bénéficiaires pour les accompagner dans leur montée en compétences afin qu'ils deviennent autonomes. La plupart des bénéficiaires depuis 2019 sont des grands débutants, qui sont formés à l'usage de l'environnement Windows, de la souris et du clavier, des recherches sur Internet... Avec la poursuite de la dématérialisation et la réduction des guichets administratifs, beaucoup de demandes concernent un appui pour les démarches en ligne : CAF, France Travail, Ameli... Des ateliers collectifs sont également organisés pour couvrir des besoins communs identifiés chez les bénéficiaires. Nous accueillons les habitants sans rendez-vous du mardi au samedi de 9h à 17h pour les accompagner dans la prise en main des outils numériques et/ou leurs démarches en ligne.</p> <p>Nous avons également prévu d'intervenir dans les collèges Manet et Pompidou pour animer des ateliers à destination des jeunes sur l'utilisation des outils numériques et la sensibilisation aux risques. Bénéficiaires</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Insertion des publics en difficulté Améliorer l'autonomie des bénéficiaires Favoriser l'accès aux services publics Accompagner les bénéficiaires dans un parcours vers la formation ou l'emploi.</p>

Publics cibles	<p>Le chantier accueillera 16 salariés en insertion éloignés de l'emploi et de la formation. Le sourcing s'effectuera avec les partenaires de l'emploi et les associations du territoire, conformément aux critères de recrutement de l'IAE, qui ciblent les personnes les plus éloignées de l'emploi.</p> <p>Sont éligibles les personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH), les personnes au chômage depuis au moins 2 ans, ainsi que les personnes cumulant au moins 3 des situations suivantes : niveau d'études inférieur au bac, plus de 50 ans ou moins de 26 ans, sortant de l'ASE, personne au chômage depuis au moins 1 an, travailleur reconnu en situation de handicap, parent isolé, personne sans hébergement ou en hébergement social, primo-arrivant, résident en quartier Politique de la Ville ou en Zone de Revitalisation Rurale.</p> <p>Nous ciblons tout particulièrement les habitants des quartiers Politique de la Ville, grâce à notre implantation au cœur du quartier de la Caravelle, les personnes peu qualifiées, de niveau bac ou moins, et les femmes.</p> <p>En effet, le numérique est encore trop souvent considéré comme un univers masculin, nous portons donc une attention particulière à sensibiliser et donner envie aux femmes de se former au numérique : nous diffusons des affiches présentant des groupes d'apprenantes, recrutons des encadrantes techniques etc.</p> <p>Par ailleurs, nous avons une grille de salaire égalitaire entre femmes et hommes, et la grande majorité des postes à responsabilité sont occupés par des femmes. L'espace de médiation numérique et les actions hors les murs (ateliers dans les collèges, etc.) sont gratuits, ouverts à tous, et accueilleront environ 200 personnes.</p>
Nombre de bénéficiaires attendus	216 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 Au 11 allée saint Exupéry 92390 Villeneuve la Garenne
Budget prévisionnel de l'action	448 965 €

T2-C : Insertion et autonomie linguistique et information

L'insertion par le bien-être et l'autonomie linguistique, informatique – Les femmes engagées
Google Forms : Faciliter l'accès à l'emploi

Objectifs	<p>ATELIERS ART THERAPIE, SOCIO ESTHETIQUES ET NUMERIQUE POUR FAVORISER L'AUTONOMIE DES FEMMES ISOLEES ET LEUR BIEN ÊTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortir de l'isolement les femmes, (par ricochet améliorer les conditions de vie de leurs enfants) les personnes âgées (actives ou inactives), les demandeurs d'emploi, les jeunes femmes avec ou sans enfants. - Faciliter l'emploi et le développement économique dans les Quartiers - Soutenir la réussite éducative et le soutien à la parentalité des femmes souvent seules pour élever leurs enfants - Renforcer l'accès au droit et le lien social - Favoriser le bien être, la confiance en soi, la santé mentale et physiques des habitantes - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de violences conjugales et familiales
-----------	--

Descriptif de l'action

Nous proposons trois types d'actions en faveur des femmes isolées et Âgées :

- Art thérapie
- Atelier socio-esthétique
- Atelier sociolinguistique et numérique

ATELIER ART THERAPIE

L'art-thérapie est une approche qui utilise la création artistique comme moyen d'expression et de développement personnel. Les ateliers art thérapie au sein de notre association sont très appréciés par les femmes que nous accompagnons. Elles en tirent des bénéfices à savoir un meilleur bien être, une volonté d'avancer dans leur propre vie, de travailler sur les différents traumas : violences, deuil, éducation des enfants.

Voici les principaux objectifs de cet atelier art thérapie :

1. Briser l'isolement social

Nous créons un espace de rencontre et d'échange pour rompre la solitude de ces femmes qui sont souvent isolées, démunies.

Favoriser les liens sociaux et le partage d'expériences entre participantes. Les femmes se sentent moins isolées, elles peuvent échanger entre elles, et partager les bons moments comme les moments les plus difficultés, créer de la solidarité, entraide et voire de la paire-aisance.

2. Favoriser l'expression des émotions

Nous offrons un moyen d'exprimer des émotions difficiles à verbaliser.

Nous permettrons à ces femmes de libérer les tensions internes à travers la création artistique (peinture, écriture...).

En effet, ces ateliers ont permis à certaines femmes de pouvoir libérer la parole et d'avancer dans leur projet de vie voire professionnel.

3. Renforcer l'estime de soi et la confiance en soi

Nous valorisons les capacités créatives et individuelles pour des femmes qui sont sentent dévalorisées

Au cours des ateliers nous soulignons les réussites et le potentiel personnel à travers les œuvres produites pour permettre à ces femmes d'avancer.

4. Stimuler le bien-être psychologique et émotionnel

Nos ateliers leur permettent de réduire le stress, l'anxiété et les symptômes dépressifs grâce à une activité créative apaisante.

Ces ateliers mettent en place un espace sécurisant pour explorer leurs ressentis dans un climat de bienveillance qui est essentiel pour ces femmes.

5. Encourager l'autonomie et la prise d'initiative

Nous favorisons la prise de décision à travers le choix des matériaux et des thèmes artistiques les femmes sont parties prenantes dans les diverses activités. Nous stimulons leur capacité à entreprendre et finaliser un projet et surtout la volonté d'avancer et de croire en l'avenir.

6. Promouvoir l'inclusion sociale et culturelle

Nous facilitons l'intégration dans un groupe bienveillant et respectueux.

Et valorisons la diversité culturelle et individuelle à travers l'art. Les femmes qui viennent aux ateliers viennent de différents horizons, différentes cultures et milieux sociaux

7. Offrir un espace d'écoute et de bienveillance

Nous créons un cadre où chaque femme peut se sentir accueillie et respectée et nous encourageons la parole libre et le partage d'expériences sans jugement.

En résumé, cet atelier d'art-thérapie vise à améliorer la santé mentale, l'estime de soi et la qualité de vie des femmes isolées tout en leur offrant un espace sécurisé d'expression et de créativité.

Date : 1 semaine sur deux sur 18 séances tout au long de l'année 2025

Horaire : de 14h00 à 16h00 le vendredi (2 vendredis par mois pour un groupe de 10 à 12 femmes)

Objectif : Permettre une libération et un apaisement émotionnels.

Expérimenter l'accès à la conscience et la connaissance de soi via la médiation artistique. Restaurer et cultiver l'estime de soi, la confiance en soi et l'affirmation de soi par la mise en forme de la matière artistique.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

Activer ou stimuler le processus d'expression, de communication et de relation. Apporter des gratifications kinesthésiques, et sensorielles. Réveiller et exploiter son potentiel créatif personnel. Améliorer l'autonomie physique et psychique. Retrouver goût et sens à son existence.

Description de l'action : L'art-thérapie est une discipline thérapeutique. L'art se met au service du soin pour éveiller et stimuler les capacités créatrices. Le processus en art-thérapie est une transformation progressive de la matière par un acte créatif, induisant une évolution intérieure.

Le Praticien en Art Thérapie crée l'alliance entre la matière et le corps. A travers la créativité, le corps s'exprime et laisse résonner l'écho de ses maux et de ses blocages. En expérimentant les matières, un travail sensoriel s'effectue et chacun contacte ses ressentis et ses émotions.

L'Art Thérapie est ouvert à tous, aucune pratique artistique n'est requise.
Gestion des émotions/bien être : Ces ateliers art thérapie ont été mis en place pour un apporter du soutien moral aux femmes victimes de violences conjugales, intra-familiales et d'autres problèmes d'exclusion au sein du foyer. Ces ateliers permettent de libérer la parole et surtout d'apporter un réconfort et un soutien aux femmes.

2/Mise en place d'un atelier socio-esthétique :

Nous mettons en place quelques ateliers socio-esthétique pour améliorer le bien-être physique et psychologique des femmes souvent monoparentales, isolées, vulnérables, âgées.

Le public cible :

Femmes isolées, âgées, en situation de handicap, de précarité ou en perte de confiance en soi.

Ces ateliers permettent de mettre en place une écoute, une valorisation personnelle de ces femmes par les soins esthétiques.

De ce fait, cet atelier renforce l'estime de ces femmes grâce à des soins esthétiques.

Il créer un espace bienveillant d'écoute et d'échange et de ce fait améliore le bien-être physique et émotionnel.

Il Favoriser le lien social entre participantes qui sont souvent isolées et en grande précarité.

Nous mettons en place des ateliers avec des séances diversifiées :

Soins du visage, des mains, maquillage, conseils en hygiène corporel

3/ Projet d'Atelier Sociolinguistique et Numérique pour Personnes Isolées

1. Contexte et Justification

L'isolement social et la barrière linguistique sont des freins majeurs à l'insertion sociale et professionnelle. Cet atelier vise à renforcer les compétences linguistiques, numériques et sociales des personnes isolées, qu'il s'agisse de personnes étrangères, de seniors ou de personnes en situation de précarité.

2. Objectifs de l'Atelier

Objectifs linguistiques : Faciliter l'apprentissage du français à travers des situations de la vie quotidiennes en vue d'accéder à l'autonomie, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France. Améliorer ses compétences en particulier à l'oral, afin de pouvoir être autonome dans les différentes situations de communication de la vie courante.

Objectifs numériques : Acquérir les bases de l'utilisation des outils numériques (ordinateur, smartphone, internet).

• Accéder à du matériel numérique connecté à Internet

• S'initier à l'outil informatique

• Favoriser l'acquisition des compétences numériques de bases essentielles à la vie sociale et professionnelle

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025_06_25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

- Acquérir les techniques de recherche d'emploi en s'appuyant sur l'outil informatique

- Acquérir une méthode d'apprentissage

Objectifs sociaux : Favoriser les échanges et rompre l'isolement social, administratif et faciliter l'ouverture et la participation à la vie locale et sociale.

Objectifs pratiques : Donner des outils pour faciliter les démarches administratives en ligne et l'accès aux services publics.

3. Public Cible

Ø Personnes souhaitant gagner en autonomie dans leur vie quotidienne (vie courante, démarches administratives, accompagnement à la scolarité des enfants, projet d'insertion socioprofessionnelle...)

Ø Adultes isolés (nouveaux arrivants, seniors, en situation de handicap, personnes précaires).

Ø Personnes rencontrant des difficultés linguistiques ou numériques.

Ø Toute personne souhaitant renforcer ses compétences sociales et numériques.

4. Contenu de l'Atelier

Module 1 : sociolinguistique

Communication de base (salutations, présentation, etc.)

Dialogues du quotidien (santé, courses, transports)

Compréhension de documents simples

Module 2 : Compétences Numériques

Prise en main d'un ordinateur et d'un smartphone

Navigation sur Internet

Création et gestion d'une adresse e-mail

Accès aux services publics en ligne (CAF, AMELI, impôts)

Module 3 : Ateliers Pratiques

Jeux de rôles pour renforcer les compétences linguistiques

Simulations de démarches administratives en ligne

Activités de groupe pour favoriser l'échange et la coopération

1) Identité

a. Savoir se présenter

b. Savoir organiser

2) Mobilité

a. Comprendre le réseau de transports publics franciliens et savoir prendre les transports

b. Savoir organiser son emploi du temps

3) Découverte de l'environnement socio-économique et des services de proximité

a. Découverte de l'administration et des services publics essentiels

b. Communiquer à l'oral dans le cadre de ses démarches administratives

4) Découverte de l'environnement socio-culturel et citoyenneté

a. Connaître les principes et valeurs de la République

b. Sensibilisation à lutte contre les discriminations

c. Agir dans les espaces sociaux

d. Sorties culturelles

5) Insertion professionnelle

a. Les outils de la recherche d'emploi

b. La rédaction d'une candidature, de son CV, sa lettre de motivation

c. Les droits et devoirs du salarié, les règles de vie en entreprise

6) Informatique

a. Découverte des outils numériques

b. S'informer à travers les médias

c. Utiliser internet dans un but socio-professionnel

5. Méthodologie

Approche participative et interactive

Séances en petits groupes pour un suivi personnalisé

Assésé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Utilisation d'outils visuels et numériques adaptés Supports pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> • Supports choisis en fonction des besoins des apprenants et de la réalité de la vie quotidienne • Mise en place d'un projet pédagogique faisant recours à des outils adaptés (documents iconographiques, presse, supports audio, vidéo, logiciels...) • Elaboration d'un corpus documentaire et d'un programme pédagogique relatifs à la connaissance et appropriation des droits, des obligations et des règles de vie en France <p>Ouverture sur le quartier, la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sorties, visites (se repérer avec un plan, faire des démarches administratives...) • Participation aux autres activités éventuellement proposées par l'association (sorties familiales, activités adultes, échanges de savoirs...) <p>pour favoriser l'insertion sociale de la personne</p> <p>6. Durée et Fréquence Ateliers hebdomadaires de 2 heures Cycle de 3 à 6 mois renouvelable Ateliers collectifs (8 à 10 personnes par groupe)</p> <p>7. Partenariats et Ressources Centres sociaux, associations locales Médiathèques et espaces numériques publics Bénévoles formés aux approches sociolinguistiques et numériques</p> <p>8. Évaluation et Suivi Questionnaires en début et fin de programme Suivi individuel des progrès Évaluation collective des acquis et satisfaction des participants</p> <p>9. Budget Prévisionnel Salle équipée (ordinateurs, connexion internet) Formateurs ou animateurs spécialisés Supports pédagogiques.</p> <p>10. Résultats Attendus Amélioration des compétences linguistiques et numériques des participants Renforcement de l'autonomie dans les démarches quotidiennes Création de liens sociaux durables Ce projet répond à un besoin concret et actuel, favorisant l'inclusion sociale par l'apprentissage et la solidarité.</p> </p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>L'insertion des publics en difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités sociales - Favoriser l'accès aux services publics - Favoriser les savoirs êtres et les compétences psychosociales <p>Favoriser l'accès aux droits et à la santé en vue de leur autonomisation et de leur émancipation en favorisant leur santé mentale</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Femmes seules, monoparentales, en situation d'handicap Quartiers QPV principalement La Caravelle. Femmes de tout âge venant des quartiers prioritaires de la ville de Villeneuve La Garennes. Ce projet se déroulera principalement dans les QPV afin d'apporter une écoute et un lien d'échanges aux femmes en grande difficultés et exclusion (isolement)</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>200 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Les ateliers auront lieu du 1er janvier au 31 décembre 2025 (un planning des ateliers sera mis en place pour toute l'année)</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Budget prévisionnel de l'action	15 000 €
---------------------------------	----------

Budget prévisionnel thématique 2 Axe 1

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charges directes	491 965 €	100%
Charges indirectes	5 000 €	0%
Sous-total dépenses	496 965 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	23 500 €	5%
Département	14 000 €	3%
Etat	18 000 €	4%
Autres	441 465 €	88%
Sous-total recettes	496 965 €	100%

Thématique T3 : Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie

Présentation de la thématique :

Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie en favorisant les pratiques d'accompagnement d'accès aux droits, de la lutte contre la fracture numérique mais aussi l'accès à la culture et aux loisirs.

T3-A : Accueil et structure relais dans les quartiers

Soutien aux populations du quartier sud - MJC/ Maison de la cité

Google Forms : *Accompagnement social*

Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Développer des temps d'hyper-proximité favorables à la rencontre et à l'échange, tout en permettant le respect des relations Femmes/Hommes.2. Renforcer les liens sociaux et favoriser l'entraide et la solidarité.3. Ouvrir les quartiers Sud sur le reste de la ville en amenant les habitants à se rendre aux événements « au-delà du quartier ».4. Favoriser le développement et le renforcement de la relation parent/enfant.5. Proposer des loisirs culturels et sportifs de qualité favorisant l'autonomie et le vivre ensemble.
Descriptif de l'action	<p>Ce projet global de soutien des populations habitantes les quartiers Sud de Villeneuve-la-Garenne permet à la MJC d'accueillir dans le local Maison de la Cité, les parents avec leurs enfants et des adultes. Ils se retrouvent dans un espace bienveillant, où ils peuvent s'enrichir culturellement, humainement et personnellement grâce au collectif.</p> <p>Ils font l'expérience de se retrouver entre pairs (enfants, femmes, parents, familles...), mais ils font surtout l'expérience du vivre ensemble (intergénérationnels, interculturels, filles/garçons, femmes/hommes...).</p> <p>Les habitants des quartiers Sud constatent que la réhabilitation urbaine a permis l'amélioration des habitats, mais qu'ils sont toujours éloignés du centre-ville. Ils disent qu'il est leur est demandé de se déplacer au centre social Nelly Roussel, mais que les habitants des quartiers Nord ne viennent pas chez eux ou qu'ils ne les voient pas. Heureusement quelques commerces se sont installés (pharmacie et boulangerie), mais certains ne les concernent pas (agence immobilière, traiteur de luxe). Le chômage est important, donc les familles disposent de faibles ressources et donc évidemment le poste financier diminué ou supprimé en premier est celui des loisirs et de la culture. Ce qui entraîne inévitablement une baisse de culture générale pour les jeunes et les enfants, conduisant à un fort taux d'échec scolaire ou du moins un faible taux de volonté de réussite sociale.</p> <p>A la Maison de la Cité, chaque idée proposée par les adhérents est analysée par l'équipe professionnelles d'animatrices. Puis le groupe décide ou non de se l'approprier et se donne les moyens de la mettre en place.</p> <p>Le public a exprimé le besoin d'avoir des rendez-vous réguliers. Donc, il y a des ateliers hebdomadaires où le contenu évolue suivant les besoins et idées. Il répond à des besoins identifiés (être reconnu, être utile, connaître ses droits...) et des demandes formulées (sortir de chez soi, du quartier, rencontrer d'autres personnes, passer du temps en famille, apprendre...).</p> <p>Leur analyse permet de mesurer puis de poser les 5 objectifs de l'action globale. La réussite des animations repose en grande partie sur des objectifs clairs et partagés avec le public. Ensuite l'équipe MJC se charge de mettre en place ces</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

animations et de trouver les moyens nécessaires à leur réalisation. Tout au long de ce processus de mise en place, le public est consulté et écouté.

Par exemple, les plannings mensuels sont élaborés avec les adhérents le mois précédent. Après les vacances scolaires, les parents se rencontrent pour faire le bilan des sorties, des ateliers, des réactions des enfants, d'eux-mêmes et décident de garder ou non ces actions. Puis en seconde partie de réunion, ils élaborent le planning des futures vacances scolaires en se projetant sur la future saison et donc des besoins des enfants. Ils sont amenés par les animatrices à regarder et communiquer avec leurs enfants pour transmettre leur parole au groupe.

La concertation avec les habitants va plus loin. Ils participent au « Séminaire de la Maison de la Cité » en septembre, où ils expriment leurs besoins et ceux de leurs familles et voisinage. Le bilan de l'année scolaire écoulée est effectué en balayant tous les points de l'action globale. Puis le groupe réfléchit à renouveler ou non les actions existantes, mais aussi de proposer de nouvelles idées (comme le sport), qui à leur tour seront étudiées et mises en place si les conditions sont réunies.

Discu'Thé ou Café

Deux rencontres conviviales sont organisées chaque mardi et jeudi après-midi pour les habitants. Pendant ces moments informels, les projets du groupe à court, moyen et long terme sont souvent lancés, offrant à chacun l'occasion de se connecter et de rencontrer d'autres personnes. Des sessions spécifiques sont également prévues pour accueillir les partenaires professionnels ou associatifs de la ville, qui peuvent être suggérés par le public. Les sujets abordés englobent la famille, la santé, l'enseignement, l'administration, le sport, les associations et les droits des femmes et des familles...

Au fil et à Mesure

Les lundis et après-midis, que le public soit débutant ou initié, l'animatrice bénévole partage ses techniques en couture pour réaliser des vêtements ou linge de maison, comme masque, pochette, pantalon, jupe, robe, torchon, tablier, housse de coussin...

Un Temps pour Soi

Les femmes valorisent les moments où elles peuvent se retrouver entre elles pour des activités dédiées, sans la présence de leurs enfants. Ces occasions sont rares en raison des contraintes de disponibilité et de la difficulté pour certaines d'accepter l'idée de prendre du temps pour elles-mêmes. Le partenariat avec les structures municipales persiste et dès qu'une animation est proposée, les participantes et l'équipe d'animation s'engagent si cela est approprié. Les animatrices demeurent attentives aux désirs des femmes, organisant les sorties en tenant compte des possibilités, du temps, du budget et des moyens de transport disponibles.

Avec la motivation des Jeux Olympiques et Paralympiques et à leur demande, les femmes se prennent aux « Jeux ». Des ateliers multisports leur sont dédiés au gymnase Brossolette avec un ou deux éducateurs sportifs municipaux, certains jeudis après-midi, suivant le planning.

L'Effet-Main

Le groupe exprime toujours un intérêt pour apprendre à créer des produits d'entretien et de cosmétiques, tels que déodorant, dentifrice et crème de jour, privilégiant des ingrédients naturels. Chaque mois, les animatrices proposent des sessions de fabrication, favorisant l'écologie et le recyclage, chaque participante apporte son contenant (dentifrice, lessive, assouplissant, crème de jour, shampoing, galets détartrants) conformément au planning établi des jeudis matin.

Cook and Co

Chaque mois, le groupe se réunit pour partager leurs connaissances culinaires régionales et explorer de nouvelles recettes trouvées en ligne. Les membres organisent les sessions à tour de rôle selon un planning établi, gérant les

Accuse de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>ingrédients avec remboursement par la MJC. La cuisinière du jour donne ses consignes et le groupe se répartit les tâches, aboutissant à une dégustation à 13h30, où les invités du Discu'Thé ou Café sont les bienvenus. Le tri est expliqué et appliqué dans cet atelier comme dans les autres évidemment.</p> <p> <u>Ré-Création</u> Cet atelier a émergé du désir des mères de créer leurs propres œuvres artistiques. De nombreuses participantes, habituées des mercredis au Créa'Kids, y découvrent un espace de relaxation propice à l'expression de leur imagination. Il se déroule certains jeudis matin, conformément au planning.</p> <p> <u>Créa'Kids</u> Les enfants de 0 à 7 ans peuvent participer à des activités créatives, telles que la peinture, le modelage, la pâtisserie, le découpage ou le collage, en compagnie d'un parent (mère, père, grand-parent, oncle ou tante). Toutes les matières et supports sont adaptés à cette tranche d'âge, favorisant un moment crucial dans le développement des enfants, loin des écrans, encourageant l'invention et le partage. Cette expérience représente également les premiers pas des enfants vers la socialisation, avec une attention particulière des animatrices envers les diverses relations intra-familiales et entre les participants. Internet est une ressource inépuisable d'idées pour enrichir ces moments.</p> <p> <u>Vac'Family</u> À chaque période de vacances scolaires, les parents et leurs enfants de 0 à 7 ans se réunissent pour profiter d'une pause. Les mères élaborent un programme lors des bilans des vacances précédentes, et les parents deviennent bénévoles pour animer les activités des enfants. L'entraide est primordiale, que ce soit en assistant avec les poussettes, en guidant les enfants, ou en soutenant l'animatrice pendant les déplacements. Pour les trajets plus longs, la MJC loue un autocar, sinon le groupe utilise les transports en commun, offrant aux enfants l'occasion d'apprendre à se comporter en public et à se repérer dans les transports.</p> <p><u>1 Samedi/1 Sortie</u> À la demande des habitants souhaitant quitter la ville, la Maison de la Cité organise une sortie d'une journée le samedi, selon un programme établi. Ces excursions sont accessibles à tous les adhérents de la MJC, favorisant la diversité sociale et intergénérationnelle. Les déplacements se feront en autocar, facilitant la mobilité de toutes les générations. L'objectif de ces sorties est de proposer une journée divertissante, conviviale et culturelle pour les familles, les amis, ainsi que les personnes âgées et/ou isolées, afin de renforcer les liens sociaux.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Égalité Femme/Homme Amélioration du cadre de vie au sens large Accès à la culture</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Tous les habitants de la ville de Villeneuve-la-Garenne, en ciblant prioritairement les quartiers Sud, dont les enfants de 0-7 ans accompagnés d'un parent.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>135 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 01/01/2025 au 31/12/2025 Local Maison de la Cité</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>150 000€</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Objectifs</p>	<p>Un des nombreux objectifs du SPF est de développer une action éducative et culturelle pour le public accueillis visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les prédispositions liées au milieu social • Se donner les moyens de mieux vivre ensemble • Développer l'ouverture d'esprit, faire découvrir aux adolescents d'autres horizons et modes de pensée • Donner confiance en soi, développer l'autonomie et la responsabilisation • Prendre en compte les cultures d'origine tout en participant à créer une culture commune • Développer la bienveillance, le respect de l'autre • Promouvoir légalité entre les filles et les garçons • OEuvrer à l'éducation culturelle et civique • Favoriser les échanges entre les enfants et les familles • Ouvrir aux enfants des champs nouveaux de la connaissance, faire naître des perspectives professionnelles et culturelles. • Viser l'égalité des chances (permanence administrative et juridique, accompagnement à la scolarité).
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le Secours populaire des Hauts de Seine développe une activité d'éducation populaire envers ses bénéficiaires, qui se trouvent dans des situations économiques et sociales difficiles. Nous proposons à nos bénéficiaires un accompagnement global, adapté aux âges et besoins des enfants et jeunes, en rapport avec les difficultés rencontrées ou constats observés.</p> <p>Via cet appel à projet, nous souhaitons solliciter votre soutien pour les actions menées auprès du public accueillis: enfants, adolescents et familles. Le Secours populaire français est implanté depuis plus de 30 ans sur le département des Hauts-de-Seine.</p> <p>En 2022, nous avons ouvert une antenne à Villeneuve-la-Garenne, afin d'être au plus proche des publics en difficultés de ce territoire. En 2024, ce sont d'ores et déjà 192 familles soit plus de 511 personnes qui sont accueillies par nos bénévoles. Le SPF étant une association généraliste, nous menons de nombreuses actions auprès du public adultes et seniors: culturelle, sportives, sociales permettant à ces personnes de rompre l'isolement, d'avoir accès à une pratique de socio-sport, et de bénéficier d'offre culturelles, de loisirs et de vacances.</p> <p>Ainsi à tous les âges de la petite enfance aux jeunes adultes, nous nous adressons au jeune public bénéficiaire de nos structures.</p> <p>L'aide alimentaire reçue par les familles est la première étape d'un suivi plus global. Nous proposons à ces enfants une ouverture culturelle dès le plus jeune âge, une appropriation des espaces publics du territoire afin de ne pas creuser les inégalités sociales.</p> <p>Les adolescents pour lesquels nous développons ce projet sont les enfants de nos familles bénéficiaires avec lesquels nous avons des contacts réguliers pour leurs besoins alimentaires, vestimentaires et administratifs et qui sollicitent notre soutien pour les seconder auprès de leurs enfants quand ils ne savent comment répondre à leurs besoins en matière de scolarité, d'orientation et aussi de sports et de culture.</p> <p>Accompagner les adolescents dans leur orientation et leur offrir des activités sportives et culturelles qui leur donnent de nouveaux horizons, sont les besoins principaux que nous avons identifiés.</p> <p>Un accès à la prévention visuelle est proposé via un partenariat avec la Fondation Rotchild pour déterminer au plus tôt d'éventuels déficiences visuelles et offrir une correction adaptée.</p>

Accusé de réception en préfecture
 092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
 Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	Nous développons aussi l'accès au sport en prenant en charge les licences sportives en début d'année scolaire, notamment pour les jeunes filles. S'investir dans un sport au sein d'un club affilié à la fédération permet d'ancrer la pratique sportive dans des règles communes, partagées, et d'apprendre à coopérer. Les filles moins enclines à s'inscrire dans cette démarche seront prioritaires dans ce dispositif.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Publics en difficultés
Publics cibles	Tous public
Nombre de bénéficiaires attendus	511 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	A Villeneuve-la-Garenne
Budget prévisionnel de l'action	64 000 €

T3-B : Promouvoir de la seconde main à travers l'économie solidaire

Retouche solidaire – MESTISSAGES

Google Forms : Accompagnement social

Objectifs	<p>Priorité transversale du Contrat de ville : Égalité Femmes/hommes L'action s'inscrit le Pilier cohésion sociale, orientation 3 : repérer et être force de propositions en direction des personnes isolées Objectif 3.1 : Développer les temps informels : créateurs de lien social et prétexte à la rencontre.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'exclusion sociale - Promouvoir la solidarité - Promouvoir la seconde main - Développer un axe d'économie solidaire
Descriptif de l'action	<p>Le projet initié en fin d'année, a démontré un potentiel prometteur, nous souhaitons le reconduire afin de poursuivre sa mise en œuvre et maximiser ses impacts.</p> <p>Le projet porté par l'association Mes tissages est de créer une retouche solidaire sur la commune de Villeneuve-la-Garenne. L'idée a émergé à partir du moment où l'association réunit tous les jours des femmes qui s'exercent à la couture par passion. Elles ont ainsi eu la volonté d'utiliser leurs compétences pour l'intérêt général.</p> <p>Elles proposent aux habitantes et habitants de Villeneuve-la-Garenne de faire des retouches, reprendre leurs vêtements dans une optique de réparation et d'ajustement mais aussi dans une volonté de démarche de seconde main et d'économie circulaire.</p> <p>Les adhérentes de l'association proposent de recoudre des boutons, réparer des tissus déchirés, réaliser des ourlets sur des pantalons, jupes ou robes. Elles sont spécialisées sur des tissus de vêtements et des rideaux uniquement.</p> <p>Ce projet s'insère dans un contexte territorial et économique.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	En effet, à l'heure d'une crise inflationniste, les Français ont plus de difficultés financières et se retrouvent à privilégier des dépenses pour des produits de première nécessité. Ainsi, s'acheter des vêtements devient accessoire et beaucoup d'individus se tournent vers la réparation. Ceci est notamment exacerbé sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Publics en difficultés
Publics cibles	Les femmes à partir de 16 ans
Nombre de bénéficiaires attendus	50 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du (le) 01/01/2025 au 31/12/2025 au local de l'association
Budget prévisionnel de l'action	46 500 €

T3-C : Favoriser la pratique sportive pour les enfants en situation d'handicapés

Les petits champions – LE PARCOURS DE MARWAN

Google Forms : Prévention des discriminations

Objectifs	Accompagner les enfants en situation de handicap moteur ou mental sur la ville à pratiquer un sport adapté avec l'accompagnement d'un éducateur sportif spécialisé. Cette prise en charge a pour objectif d'avoir accès à une meilleure santé et un bien être. Mais aussi permettre à ses jeunes de sortir de leurs isolements et de leurs quotidiens difficiles
Descriptif de l'action	Mise en place d'une intervention d'un éducateur sportif spécialisé et d'une éducatrice spécialisée une fois par semaine pour un groupe de 5 enfants chaque semaine durant l'année 2025. Lorsque les enfants seront pris en charge l'éducateur sportif. Les accompagnateurs pourront être reçus le temps des séances pour échanger autour de leurs enfants sous forme de café des parents animé par l'éducatrice spécialisée
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Insertion des publics en difficulté
Publics cibles	Age : 0/5 ans 16/17 ans 6/15 ans Sexe : Femmes Hommes
Nombre de bénéficiaires attendus	5 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	01/01/2025 au 31/12/2025 au pôle handicap de VILLENEUEVE LA GARENNE
Budget prévisionnel de l'action	15 300 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Mille pattes pour tous – LES PAS DE L'ESPOIR

Google Forms : Prévention des discriminations

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion : Permettre aux enfants en situation de handicap (moteur et cognitif) de participer aux activités sportives scolaires aux côtés de leurs camarades. • Égalité des chances : Promouvoir une égalité d'accès aux événements sportifs pour tous les élèves, sans distinction de capacités physiques. • Cohésion sociale : Favoriser l'inclusion et la mixité en réunissant tous les enfants autour d'un événement fédérateur. • Sensibilisation : Éduquer les élèves et la communauté scolaire aux défis quotidiens des personnes en situation de handicap et promouvoir des valeurs de solidarité.
Descriptif de l'action	<p>Le projet consiste à accompagner la ville sur un événement sportif inclusif, le cross des Mille-Pattes, au sein de toutes les écoles de la ville.</p> <p>Cet événement a pour objectif de rassembler les élèves de toutes les sections (du CP au CM2) dans une compétition amicale où chaque enfant peut participer, y compris ceux en situation de handicap.</p> <p>Pour cela, quatre joëttes seront achetées, permettant aux enfants avec des handicaps moteurs ou cognitifs de prendre part au cross, avec l'aide de bénévoles encadrants et des éducateurs sportives de la ville.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Culture et sport
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Public cible : Enfants en situation de handicap dans les écoles primaires de la ville, ainsi que leurs camarades de classe. • Mixité et inclusion : Projet ouvert à tous, dans le respect de la mixité et de l'égalité des chances.
Nombre de bénéficiaires attendus	Environ 1500 élèves participent chaque année au cross des Mille-Pattes, dont une quinzaine d'enfants en situation de handicap.
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Quartiers prioritaires cap Villeneuve Mai- juin 2025
Budget prévisionnel de l'action	19 200 €

T3-D : Promotion de l'agriculture biologique

Jardins partagés – FASE

Google Forms : prévention médico-sociale

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens sociaux et l'inclusion - Promouvoir des valeurs de partage et de respect - Transmettre le savoir-faire - Eduquer et sensibiliser à l'environnement
-----------	---

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le projet a été lancé en 2016 à Villeneuve-la-Garenne, dans le quartier de La Sablière. S'étendant sur 350 m², il comprend 11 parcelles individuelles et une parcelle pédagogique dédiée à l'initiation au jardinage pour les enfants et les autres habitants. Ce jardin favorise le lien social entre voisins, permettant des échanges autour du jardinage et des plantes.</p> <p>Depuis juillet 2021, une nouvelle parcelle a été ajoutée, offrant des bacs hors sol adaptés aux personnes en situation de handicap et aux enfants. Le jardin propose également des ateliers de phytothérapie et de permaculture, en collaboration avec des spécialistes.</p> <p>Des collégiens en situation de décrochage scolaire aussi sont quelques fois accueillis pour participer aux activités, ce qui leur offre un cadre éducatif et convivial.</p> <p>Les participants, principalement des retraités, des mères de famille, des personnes seules et des adolescents, se rassemblent pour entretenir le jardin et profiter d'activités variées. Le jardin est ouvert à tous, sans distinction, avec une simple adhésion à l'association.</p> <p>En outre, un partenariat avec la bibliothèque municipale permet d'organiser des ateliers de lecture et de bouturage. Le jardin est un lieu de convivialité et de bien-être, contribuant à la sécurité et au partage des valeurs au sein de la communauté.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : insertion des publics en difficulté
<p>Publics cibles</p>	<p>Tous publics</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>22 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 1/01/2025 au 31/12/2025 à</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>15 800 €</p>

Budget prévisionnel Thématique 3 Axe 1

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charge directes	270 500 €	98%
Charges indirectes	34 800 €	2%
Sous-total dépenses	305 300 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	40 000 €	13%
Département	43 500 €	14%
Etat	46 000 €	16%
Autres	175 800 €	57%
Sous-total recettes	305 300 €	100%

Thématique T4 : Prévenir sa santé pour mieux s'insérer socialement et professionnellement

Présentation de la thématique :

Prévenir sa santé, pour mieux s'insérer socialement et professionnellement, à travers la mise en place d'accompagnement médico-social en direction des publics identifiés comme vulnérables.

T4-A : Le sport comme levier d'insertion

Aide à la socialisation – AVG

Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- L'apprentissage des règles communes liées à la pratique sportive et à la vie en collectivité- La communication avec les autres- L'estime de soi- La concentration- Le développement physiologique
Descriptif de l'action	<p>Permettre à certains jeunes collégiens fragiles de notre territoire, identifiés par nos collèges situés en QPV, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable, de pouvoir accéder, via la pratique sportive offerte par l'AVG, à un développement plus harmonieux en sortant de leur isolement social. Une fois par semaine ces jeunes bénéficient de l'enseignement d'un entraîneur professionnel diplômé. Un point régulier est effectué avec la famille sur l'évolution du jeune.</p> <p>4 sections de l'AVG Omnisports sont mobilisées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Judo- Kung Fu- Basket-ball- Gymnastique sportive
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Favoriser un environnement propice à l'épanouissement des jeunes
Publics cibles	Collégiens âgés de 11 à 14 ans
Nombre de bénéficiaires attendus	30 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 6 janvier 2025 au 31 décembre 2025
Budget prévisionnel de l'action	10 000€

Un été olympique pour tous – AVG

Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative

<p>Objectifs</p>	<p>Mobiliser les habitants jeunes des quartiers politiques de la ville ne partant pas en vacances l'été autour d'activités sportives ludiques. Concerner une population trop souvent éloignée de la pratique sportive, notamment la population féminine. Lutter contre la sédentarité et le désœuvrement nés pendant la crise sanitaire. Développer et promouvoir la maison sport santé de l'AVG en favorisant le bien-être de cette population.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Durant le mois de juillet, plusieurs sections de l'AVG Omnisports se mobilisent pour permettre aux jeunes de s'initier et/ou pratiquer gratuitement certaines disciplines sportives individuelles et collectives. Le judo : Une initiation sera proposée quotidiennement sur la base de 2 sessions (1 le matin & 1 l'après-midi). Elle sera encadrée par notre professeur diplômé, aidé par 2 éducateurs. L'accent sera également mis sur l'enseignement du code moral prônant le respect, le contrôle de soi, le courage et le vivre ensemble. En fin de séance, des licenciés du club viendront effectuer des démonstrations de combat et de kata. Une vingtaine de kimonos, lavés quotidiennement, seront mis à disposition. Le tennis : Chaque jour, 1 court sera en libre accès. Nos 2 professeurs diplômés seront présents pour initier, faire jouer et expliquer les règles aux participantes et participants. Nous proposerons 2 sessions quotidiennes, une le matin et une autre en fin d'après-midi. Des raquettes et des balles seront mises à dispositions. Le Kung Fu Sanda : Notre professeur diplômé dispensera une fois par semaine une initiation à ce sport de combat. Le volley-ball : Notre entraîneur diplômée, secondée par un éducateur animera quotidiennement des séances de volley soft, activité ludique dérivative et accessible à un large public débutant jeune, mais aussi adulte et sénior. Cette activité se pratique en plein air. Au-delà de la pratique, l'accent sera mis la convivialité et la mixité. Le basket-ball : Alors que basket 3x3 fera ses débuts olympiques, 3 sessions d'initiation et de jeu conclues par un tournoi, seront organisées sur les terrains playground de la ville. Elles seront animées par 2 éducateurs sportifs. L'accent sera mis sur la mixité de la pratique. Une animation musicale sera également proposée. La Maison Sport Santé : 3 fois par semaine, la MSS de l'AVG organise des bilans permettant à chacun de faire le point sur son état de forme physique, ses carences et ses besoins. Une attention particulièrement est portée sur le surpoids.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Public jeune habitant en QPV</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Population jeune résidant prioritairement dans les QPV de la ville</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>200 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 01/07 au 20/07/2025 dans différents quartiers de la ville</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Budget
prévisionnel de
l'action

17 030€

Sauvons nos talent – VLG FUTSAL

Google Forms : *Activité périscolaire à vocation éducative*

<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif principal de notre action est de proposer un accompagnement et suivi individuel aux jeunes que nous captions et qui présentent des risques de décrochages ou de délinquances. L'impact espéré est de diminuer le phénomène de groupe afin de proposer une alternative de réussite à nos jeunes filles et garçons tout au long de l'année 2025 réduisant ainsi la longue liste des décrocheurs. Notre force de médiation est facilitée par l'impact de notre club qui symbolise aujourd'hui la réussite et la fierté de la ville.</p> <p>Notre force est dans notre identité et notre culture de club social qui crédibilise notre offre associative et nos intervenants auprès du public qui se retrouve plus facilement affilié au club et qui peut également être plus ouvert. Notre objectif secondaire est de valoriser nos jeunes et de leur donner confiance en leur chance de réussir, de lutter contre leur manque de repère identitaire, familiale et républicain.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Notre action vise à mobiliser un médiateur et deux intervenants projets pour accompagner les profils à risque dans leur retour à l'école ou à l'emploi. Notre stratégie consiste à utiliser le futsal comme moyen de capter le public lors de deux types d'actions :</p> <p>1/ les matchs à Villeneuve-la-Garenne (Gymnase Philippe Cattiau). Pendant les matchs à domicile, où nous accueillons environ une centaine de jeunes à chaque fois, notre médiateur utilisera son stand et les tribunes publiques pour interagir avec le public cible, identifier les jeunes et organiser des rendez-vous ultérieurs avec nos intervenants. La buvette, le stand et l'équipe du club permettent une grande flexibilité et facilitent les échanges. Les matchs ont lieu deux soirs par mois, avec une durée d'accueil d'environ 2 heures et demie. L'objectif est de suivre au moins 50 jeunes au cours de l'année. Le suivi se fera au Nouveau Monde ou à la Fabrik, avec l'aide d'intervenants professionnels spécialisés dans le tutorat, le mentorat, et le parrainage.</p> <p>2/ Lors de nos événements annuels, qui rassemblent environ 1 000 personnes chaque été et chaque hiver autour du spectacle de football, avec des invités de renom et des médias, nous profiterons de cette exposition pour proposer un stand de sensibilisation sur le projet. Nous présenterons également les réussites de nos parcours ainsi que des documents de nos partenaires.</p> <p>Pour ce projet, nous collaborerons avec les deux collèges et le lycée, la PRE, le Nouveau Monde, l'EPB, la ville, la CAF, la mission locale, Pôle emploi et l'Espace emploi, ainsi que des associations reconnues comme APART.</p> <p>Les parents seront également mobilisés pour qu'ils puissent participer ponctuellement aux échanges et travailler sur la relation parents/enfants en s'appuyant sur l'effet du club.</p> <p>Un point de mi-parcours et un événement de restitution sont également prévus pour l'été 2024 et la fin de l'année.</p> <p>Le Suivi :</p> <p>Une fois que le jeune est pris en charge par nos intervenants, une fiche d'objectifs est établie en collaboration avec le tuteur et le jeune. Cette fiche inclut le profil du jeune, ses problématiques et des objectifs concrets à court terme. La fiche initiale servira de plan de route et sera partagée avec les partenaires impliqués dans le suivi du jeune.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	Ensuite, chaque session entre le tuteur et le jeune sera consignée, avec des rendez-vous planifiés avec les partenaires et des séances avec les parents pour les mineurs, ainsi que pour les personnes en charge de l'éducation des jeunes. Au bout des trois mois, le jeune devra avoir atteint au moins 50 % des objectifs fixés, sinon le suivi sera prolongé. La participation du jeune au suivi est volontaire, mais elle sera récompensée par un rôle valorisé au sein du club et dans la communication. Le jeune sera encouragé et motivé par le club. À la fin du suivi, le jeune recevra un diplôme honorifique, et son nom et son portrait seront affichés sur le mur des succès (site internet du club). En cas d'échec dans la mission, le jeune sera orienté vers un professionnel pour essayer une autre approche. Les intervenants ont des objectifs de résultats.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTES
Publics cibles	Caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc. Age : 16/17 ans 18/25 ans 26/64 ans 6/15 ans Sexe : Mixte
Nombre de bénéficiaires attendus	400 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	01/01/2025 au 31/12/2025 à Villeneuve la Garenne
Budget prévisionnel de l'action	30 500€

T4-B : Prévention santé jeunes

L'activité physique un moyen pour lutter contre l'obésité pédiatrique dans les QPV - AVG

Google Forms : prévention médico-sociale

Objectifs	Mettre en place dans les collèges de Villeneuve-la-Garenne des projets de promotion de l'activité physique et de limitation de la sédentarité chez les jeunes en s'appuyant sur une intervention reconnue comme efficace par l'OMS : ICAPS (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité).
Descriptif de l'action	Toutes les études sur le sujet le démontrent, l'inactivité physique et la sédentarité, favorisant une obésité croissante, gagnent du terrain parmi les adolescents français, notamment ceux résidant en QPV. La grande majorité des enfants de 10 à 16 ans ne sont pas suffisamment actifs pour atteindre les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière d'activité physique (au moins 60 minutes par jour d'activité physique). Notre action qui cible prioritairement les collégiens et leur entourage vise à son terme une augmentation de la pratique d'activité physique des jeunes d'une heure par semaine.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception-préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	Fort de sa Maison Sport Santé agréée depuis 4 ans et de ses salariés diplômés en APA (activité physique adaptée), l'AVG possède les ressources pour informer et coacher la population concernée. Pour cela nous organiserons 3 fois dans l'année, 2 journées rencontres partagées entre une demi-journée d'information (questionnaire) et de sensibilisation ouverte aux collégiens et à leurs parents, valorisant la pratique sportive et la bonne alimentation et une autre demi-journée pendant laquelle, de nombreuses activités sportives ludiques seront proposées gratuitement aux collégiens de Villeneuve-la-Garenne.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Jeunesse et éducation Santé Accompagnement des enfants Soutenir la parentalité.
Publics cibles	Les élèves des collèges Pompidou et Manet de Villeneuve-la-Garenne
Nombre de bénéficiaires attendus	80 enfants et leurs parents
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 06/01/2025 au 13/07/2025
Budget prévisionnel de l'action	19 650 €

T4-C : Lutte contre l'isolement des enfants en situation de handicap

Lieu d'accueil parents/enfants en situation de handicap – LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS
Google Forms : prévention médico-sociale

Objectifs	Il s'agit de favoriser l'inclusion sociale et scolaire des jeunes en situation de handicap vivant dans les quartiers prioritaires. Objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la réussite scolaire grâce à un accompagnement adapté. 2. Développer les compétences sociales et renforcer l'autonomie des bénéficiaires. 3. Sensibiliser les acteurs éducatifs et la communauté locale aux enjeux de l'inclusion. 4. Créer un réseau de soutien durable entre familles, écoles et partenaires locaux.
Descriptif de l'action	Dans les quartiers prioritaires, les jeunes en situation de handicap rencontrent des obstacles multiples : exclusion scolaire, isolement social, et difficulté d'accès aux structures adaptées. Ces problématiques freinent leur développement personnel et leur intégration dans la société. L'association LES PETITS DEVIENDRONT GRANDS souhaite mettre en œuvre un projet innovant et inclusif qui favorise l'égalité des chances pour ces jeunes, en combinant insertion sociale et réussite scolaire.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs des politiques de la ville , en répondant à des enjeux cruciaux liés à l'égalité des chances, à la cohésion sociale, et à la lutte contre l'exclusion.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Publics cibles	<p>Public cible</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires directs : • Jeunes en situation de handicap (6 à 18 ans) des quartiers prioritaires. • Bénéficiaires indirects : • Familles des jeunes. • Enseignants, éducateurs et personnels scolaires. • Habitants des quartiers prioritaires.
Nombre de bénéficiaires attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires directs : • Jeunes en situation de handicap : 50 à 100 personnes accompagnées individuellement ou en petits groupes au cours de l'année. • Bénéficiaires indirects : • Familles : Environ 50 familles, qui bénéficieront du soutien indirect et des améliorations apportées au cadre de vie. • Enseignants et éducateurs sensibilisés : 20 à 30 professionnels formés pour améliorer leur prise en charge des jeunes. • Communauté locale : Plusieurs centaines de personnes sensibilisées à l'inclusion par le biais d'événements publics et de campagnes.
Date et lieu(x) de mise en œuvre	<p>La date prévue pour le début de l'action est le 1er janvier 2025 mais elle peut être réajustée en tenant compte des différents aléas.</p> <p>Le lieu de prise en charge est le local de travail mis à disposition par La Mairie de Villeneuve La Garenne au 29/30 rue Édouard Manet.</p>
Budget prévisionnel de l'action	24.800 €

Budget prévisionnel Thématique 4 Axe 1

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charge directes	89 500 €	88%
Charges indirectes	12 480 €	12%
Sous-total dépenses	101 980 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	19 500 €	19%
Département	16 000 €	16%
Etat	29 500 €	29%
Autres	36 980 €	36%
Sous-total recettes	101 980 €	100%

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Thématique T5 : Echanger pour mieux se connaître (soi et les autres)

Présentation de la thématique :

Echanger pour mieux se connaître en développant des actions et événements visant à créer et à entretenir le lien social : l'interconnaissance, le mieux vivre ensemble etc. Ces actions visent aussi à faciliter les relations de voisinage et à favoriser une appropriation positive et conviviale de l'espace de vie collective.

T5-A : Favoriser le lien social par des activités artistiques

Fabuleuses histoires d'art - Plur'Art

Google Forms : Action culturelle

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'ouverture culturelle et artistique des enfants du Quartier Prioritaire dans le cadre de leurs loisirs.- Favoriser la prise de confiance en soi par l'acquisition de techniques diversifiées et le développement de la curiosité,- Favoriser le lien social autour de la pratique artistique dans une mixité sociale et intergénérationnelle des publics.- Inscrire des personnes isolées dans une dynamique de resocialisation.- Resserrer les liens de communication entre voisinage.
Descriptif de l'action	<p>Le projet consiste à faire découvrir des pratiques artistiques aux enfants et publics intergénérationnels du Quartier Prioritaire qui n'y ont pas accès habituellement (coût, méconnaissance, représentations mentales).</p> <p>Il est organisé autour de plusieurs activités artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- La peinture à l'huile, la peinture à l'acrylique, à la gouache, l'aquarelle- Le dessin, le pastel- La poterie- La sculpture sur pierre et sur bois, la pyrogravure- La mosaïque avec Emaux de Briare, coquillages et autres matériaux. <p>L'association Plur'Art propose aussi des ateliers comme la sculpture sur pierre ou sur bois, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette activité permet de promouvoir l'égalité femmes / hommes dans une pratique souvent masculine.</p> <p>Ces activités mises en œuvre dans un environnement intergénérationnel mixte permettent de promouvoir le dialogue et le respect ainsi que la convivialité. Ces ateliers ont pour but d'éveiller la curiosité, de développer les compétences et reprendre confiance en soi.</p> <p>Toutes ces pratiques artistiques sont encadrées par l'animateur, les adhérents qui maîtrisent mieux certaines techniques accompagnent aussi les débutants.</p> <p>L'association Plur'Art reste ouverte pendant les vacances scolaires (la Toussaint, hiver et printemps).</p> <p>L'association propose 19 créneaux horaires d'ateliers répartis du mardi au samedi pendant toute l'année dont les petites vacances scolaires (sauf une semaine à Noël et 3 semaines au mois d'août) Chaque activité dure 1h30. Le nombre d'adhérents au sein de chaque créneau est différent, la fréquentation peut être de 3 à 7 personnes.</p> <p>L'action Plur'Art permet aussi de resserrer les liens de communication entre voisinage. Elle favorise ainsi la convivialité, le dialogue à travers la vie au sein des ateliers. L'association leur permet de vivre harmonieusement en collectivité avec des personnes de tous âges et de toutes origines.</p> <p>L'association Plur'Art donne aussi la possibilité aux seniors de pratiquer des activités artistiques hors de chez elles, afin d'éviter l'isolement dans leur maison</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>et quartier. Elles font ainsi connaissance avec d'autres personnes, et cela leur permet même de se créer des amitiés à long terme.</p> <p>L'art est une forme d'expression qui permet de développer ou reprendre confiance en soi. L'important est la révélation de la touche personnelle de la personne qui apparaîtra au fil de son travail, quelle que soit la technique utilisée.</p> <p>L'association souhaite ponctuer l'année de différents évènements permettant de faire connaître l'art et la culture au plus grand nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition vente - Concours à thème (Manga, masque, éventail, etc....) - Ateliers créatifs (Photophore, peinture impressionniste, etc....)
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Publics en difficultés</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Les familles rencontrant des difficultés d'accès à la culture, afin de restaurer la communication interfamiliale et le lien parents/enfants. Découvrir l'art en général aux personnes n'ayant pas accès facilement faute de moyen.</p> <p>Le public sera composé pour moitié d'enfants et d'adolescents, pour moitié d'adultes et de seniors. Nous souhaitons constituer des groupes intergénérationnels dans lesquels se rencontreront des personnes âgées, des enfants et des adolescents, des parents. Pour Plur'Art, accueillir des enfants dans un contexte intergénérationnel est un objectif phare.</p> <p>Notre action ciblera aussi des personnes qui se déplacent peu sur les autres quartiers de Villeneuve-la-Garenne.</p> <p>Nous essayons de cibler des enfants, des familles, des personnes isolées, des seniors par le bouche à oreille, les anciens adhérents, le forum des associations.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Nombre de bénéficiaires estimé : 95 personnes</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.</p> <p>Au sein du local et dans diverses structures de la ville pour des animations ponctuelles lors d'expositions.</p> <p>19 ateliers de 1h30 par semaine sur 48 semaines par an = 1368 heures d'interventions.</p> <p>Notre action concerne tous les habitants de la commune et d'ailleurs à partir de 7 ans.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>63 907 €</p>

Art thérapie - LES PAS DE L'ESPOIR

Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

<p>Objectifs</p>	<p>Ce projet d'art-thérapie vise à favoriser l'inclusion sociale en permettant à des personnes en situation de handicap et à des personnes valides de partager une expérience artistique commune.</p> <p>En s'appuyant sur des pratiques artistiques variées (peinture, sculpture, collage, etc.), ce projet créera un espace d'expression, d'échange et de bien-être où chacun pourra explorer son potentiel artistique.</p> <p>Les principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'expression personnelle et le bien-être des participants à travers l'art. • Favoriser l'inclusion sociale en créant un espace de partage entre personnes en situation de handicap et personnes valides. • Stimuler la créativité et la motricité fine en adaptant les outils et les techniques aux capacités de chacun. • Renforcer la confiance et l'estime de soi en valorisant chaque production artistique comme une expression unique. • Développer des liens sociaux et la reconnaissance mutuelle au sein du groupe en favorisant l'entraide et la coopération. • Sensibiliser les participants à la diversité et à l'inclusion en créant un cadre où les différences deviennent une source d'enrichissement commun.
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le groupe sera composé d'une dizaine de participants, accompagnés par un art-thérapeute professionnel</p> <p>Le projet propose une série d'ateliers d'art-thérapie accessibles à un public mixte, composé de personnes en situation de handicap et de personnes valides.</p> <p>Ces ateliers seront conçus pour offrir un espace d'expression et d'interaction, où chaque participant pourra expérimenter différentes formes artistiques tout en développant ses capacités sensorielles, cognitives et motrices.</p> <p>Le programme se déroulera en plusieurs phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Phase de préparation : -Sélection des participants en veillant à une diversité et à un équilibre du groupe. - Adaptation du matériel et des techniques en fonction des besoins spécifiques des participants. 2. Phase d'introduction :- Accueil et activités de brise-glace pour favoriser la prise de contact et instaurer un climat de confiance. <p>Présentation du projet et des objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une œuvre collective pour initier la collaboration. <ol style="list-style-type: none"> 3. Phase de création artistique : - Ateliers hebdomadaires organisés autour de thématiques variées : « Mon univers », « Les couleurs des émotions », « Les mains qui parlent », etc. -Travail en petits groupes pour favoriser la coopération et l'entraide. - Exploration de différentes techniques artistiques : peinture, dessin, modelage, collage, sculpture avec des matériaux recyclés, etc. 4. Phase de partage et de restitution :- Organisation d'une exposition pour valoriser les œuvres des participants et partager leur expérience avec leurs proches et le public. -Cérémonie de clôture avec remise de certificats de participation.
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Publics en difficultés</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Enfants en situation de handicap et enfants neurotypiques. Projet ouvert à tous, dans le respect de la mixité et de l'égalité des chances. Enfants en situation de handicap et enfants neurotypiques.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Nombre de bénéficiaires attendus	15 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Mars 2025 à décembre 2025
Budget prévisionnel de l'action	10 500 €

T5-B : Au cœur des quartiers

Convivialité et lien social - Espace Nelly Roussel

Google Forms : *Accompagnement social*

Objectifs	<p>1- L'accès aux loisirs, sports et à la culture 2- Développer le partenariat sur le territoire 3- Renforcer le vivre ensemble 4- Lutter contre l'isolement 5- Lutter contre les discriminations et inégalités</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action rassemble des dispositifs d'animations « hors les murs » au cœur des quartiers sur le territoire prioritaire pendant la période de vacances scolaires avec un temps fort sur l'ensemble de l'été.</p> <p>Les territoires prioritaires comptant un nombre d'habitant avec des situations sociales diverses et complexes, fragilise et isole d'autant plus la population. C'est pour cela, que le centre social Nelly Roussel a choisi de développer des actions qui permettent à ces différents publics (familles monoparentales, familles ayant des enfants de plusieurs tranches d'âges, seniors isolés ou pas, adolescents, jeunes adultes, etc.) de s'investir sur des temps d'animations et d'être acteurs de ce projet pour faciliter leur accès aux loisirs.</p> <p>Pour aller à la rencontre des personnes les plus fragiles et isolées, l'équipe du centre social se mobilise avec l'ensemble des partenaires du territoire (services de la ville, associations et habitants) sur le volet convivialité du projet, permettant aux habitants qui ne peuvent s'offrir des vacances, de passer ces périodes dans un esprit plus festif et ainsi contribuer à la lutte contre les inégalités sociales tout en favorisant le vivre ensemble.</p> <p>Pour ce faire, plusieurs temps de travail avec les partenaires du territoire (ville / associatif / habitants) devront être mis en place pour élaborer la programmation et assurer une cohérence globale tout au long du projet.</p> <p>Les échanges se feront à plusieurs niveaux et en parallèle avec les différents acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec les professionnels, des temps d'échanges sur la stratégie à adopter et la proposition d'action - Avec les associations, mobilisation des bénévoles et/ou des salariés pour proposer des activités - Avec les habitants, rencontre lors d'instance participative et proposition d'idées d'actions <p>Nous avons sur la ville un bon nombre d'associations avec lesquels nous travaillons à l'année déjà qui intègrent le projet depuis un certain temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'AVG omnisport / Génération Unis / APSA / la MJC / Les femmes engagées / Nubian Soul / FASE / les bailleurs et bien d'autres encore <p>En ce qui concerne nos services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vie associative / la culture / les sports / l'enfance / la jeunesse / le CCAS / la petite enfance / les techniques / manifestation / etc - Partenaires privilégiés : les bailleurs, l'AFUL etc.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

	<p>Avec ces différents échanges nous avons la possibilité d'être au plus proche des attentes de nos publics et pourrions répondre précisément aux objectifs du projet comme : des activités autour de la mobilité douce (auto-réparation de vélo / initiation aux bmx), des ateliers d'échanges de pratique (confection de produits de beauté naturels, cuisine), des stages (danse, percussion, chant), autour du développement durable (pik pik environnement, atelier de jardinage, cuisine), des sorties en car (à la mer , parc de loisirs, visites culturels), des moments de partage intergénérationnel (repas conviviaux, soirée à thème, afterwork)</p> <p>De plus, le rayonnement sur l'ensemble de la ville et plus particulièrement en hyper-proximité des publics éloignés permettra de renforcer les liens entre les habitants et développer le vivre ensemble dans les lieux comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre social Espace Nelly Roussel / square Jean Giraudoux / l'Atelier / quartier la Redoute / secteur Villerenne / la voie promenade (quartiers sud) / la bibliothèque Aimé Césaire / la Fabrik / l'espace Pierre Brossolette / la maison de la cité / square Abbé Pierre, etc.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	
Publics cibles	Tous public ,tous âges / femmes hommes
Nombre de bénéficiaires attendus	10 000 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	En QPV, Espace Nelly, Roussel, stade Gaston Bouilland
Budget prévisionnel de l'action	155 500 €

Rotonde festive– Fait d'Or

Objectifs	<p>La deuxième édition de la "Rotonde Festive" a pour objectif de renforcer le tissu social en facilitant les rencontres et les échanges entre les résidents du quartier. Elle met également l'accent sur la cohésion intergénérationnelle en encourageant la participation conjointe des jeunes et des parents à des activités partagées. En outre, cet événement ambitionne de bâtir une communauté solidaire et inclusive, où chacun se sent accueilli et valorisé. Enfin, cette initiative répond à un besoin exprimé par les habitants en comblant un manque d'activités fédératrices, contribuant ainsi à renforcer les liens au sein du quartier.</p>
Descriptif de l'action	<p>La deuxième édition de la "Rotonde Festive" est née du constat d'un manque d'interaction entre les jeunes et les parents du quartier de la Rotonde à Villeneuve-la-Garenne. Suite à des échanges avec les habitants, il est apparu un fort intérêt pour des événements récréatifs favorisant la convivialité et le lien intergénérationnel. Cet événement vise donc à renforcer le tissu social en instaurant une ambiance festive propice aux rencontres et aux échanges. Se déroulant sur une journée sur la Place de la Rotonde, la "Rotonde Festive" propose un programme varié : barbecues, ateliers éducatifs, jeux sportifs pour tous les âges, ainsi qu'un atelier de sensibilisation animé par une équipe du personnel de la maison d'accueil spécialisée (MAS) de l'hôpital Nord. L'objectif est de favoriser l'échange et la participation à travers des activités engageantes et accessibles à</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

	tous. La stratégie de cette deuxième édition repose sur une planification rigoureuse des activités pour encourager l'apprentissage et la participation. La mobilisation communautaire est un pilier essentiel, avec l'implication de bénévoles et le soutien de partenariats avec les commerçants locaux. Une communication ciblée jouera un rôle clé pour sensibiliser et rassembler la communauté autour de cet événement fédérateur.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du lien social et intergénérationnel - Mobilisation de la communauté locale Valorisation de la mixité et de l'inclusion
Publics cibles	Age : Tous âges Sexe : Mixte
Nombre de bénéficiaires attendus	700 Personnes
Date et lieu(x) de mise en œuvre	du (le) 01/06/2025 au 28/06/2025 Villeneuve-la-Garenne, 92390
Budget prévisionnel de l'action	9 500 €

Budget prévisionnel Thématique 5 Axe 1

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charge directes	229 000 €	96%
Charges indirectes	10 407 €	4%
Sous-total dépenses	239 407 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	106 000 €	44%
Département	64 000 €	27%
Etat	27 600 €	12%
Autres	41 807 €	17%
Sous-total recettes	239 407 €	100%

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Budget prévisionnel de l'AXE 1 pour l'année 2025

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charge directes	1 404 866 €	%
Charges indirectes	92 397 €	%
Sous-total dépenses	1 497 263 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	271 326 €	%
Département	219 147 €	%
Etat	199 600 €	%
Autres	807 190 €	%
Sous-total recettes	1 497 263 €	100%

TOTAL BUDGET AXE 1	1 497 263 €
---------------------------	--------------------

→ La Commune sollicite auprès du Département pour l'axe « insertion des publics en difficulté » une subvention de **219 147 €** pour l'année 2025.

Axe 2 : réussite éducative, en particulier celle des collégiens

Thématique T1 : Accompagner « autour de la scolarité »

Présentation de la thématique :

Accompagner "autour" de la scolarité afin d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs, de redonner sens à leur scolarité, de renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité à réussir, d'élargir leurs centres d'intérêt et de valoriser leurs acquis, d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il s'agit également de favoriser leur épanouissement personnel par une réflexion sur les relations garçons-filles et de les sensibiliser sur les addictions et les conduites à risques.

T1-A : Accompagner « autour de la scolarité »

Accompagnement à la scolarité - Espace Nelly Roussel

Google Forms : accompagnement à la scolarité

Objectifs	<p>Offrir aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école centrés sur l'aide à l'apprentissage et l'ouverture culturelle. Favoriser la confiance en soi et le dépassement du sentiment d'échec. Améliorer les résultats scolaires et identifier les problèmes rencontrés par les enfants. Aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment à acquérir des méthodes, des approches, des pratiques susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs. Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie. Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.</p>
Descriptif de l'action	<p>L'accompagnement à la scolarité comprend deux volets : l'aide aux devoirs et les apports culturels. Cet accompagnement a lieu pour les primaires le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 17h45 ; pour les collégiens le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h45 à 19h15. Et les lycéens le mercredi de 17h30 à 19h.</p> <p>1. Aides aux devoirs Tout d'abord, un temps d'accueil pour les primaires allant de 16h15 à 16h40 est organisé. Ce moment permet, aux enfants de prendre le goûter, et d'avoir un temps de coupure entre l'école et l'AS. Il permet à l'équipe encadrante de discuter avec les enfants pendant un moment informel et de rencontrer les parents. Ensuite les enfants montent par groupe de niveau dans les salles Cp et Ce1 ensemble, ce2 ; Cm1, et enfin les Cm2. Pour les collégiens et lycéens même organisation temps de coupure entre l'établissement et l'AS puis ils montent dans les salles par groupe de niveau scolaire.</p> <p>Le temps de travail en salle : les animateurs ont généralement la charge de 5 à 8 élèves par animateur. En premier lieu l'animateur consulte l'agenda, et ensuite les devoirs sont effectués. En second lieu un temps de travail approfondi est effectué sur les points d'incompréhensions et de difficultés rencontré par les enfants.</p> <p>1. Apports culturels Par les apports culturels, le centre social entend agir sur six leviers qui concourent à la réussite des enfants : expérimenter, acquérir des savoirs, partager, découvrir, jouer, se confronter aux autres et développer des projets. Ayant constaté un fort investissement des jeunes lors des ateliers culturels, nous avons centralisé les apports culturels les mardis, pour donner une certaine</p>

Descriptif de l'action	<p>dynamique, et avoir un meilleur suivi des ateliers. Chaque enfant à une activité qu'il va suivre tout un trimestre, chaque trimestre l'activité change.</p> <p>Nous avons fait le choix du mardi car cela permet aux enfants de faire les devoirs le lendemain, le mercredi étant un jour sans école l'enfant peut effectuer les devoirs à la maison. Cette action nous permet ainsi d'évaluer si le jeune a pu faire ses devoirs de manière autonome, sans l'aide d'un animateur. Cela réengage les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ; en effet, un contrat oral a été passé avec les parents lors de la réunion de rentrée pour qu'ils soient attentifs le mercredi aux devoirs de leurs enfants.</p> <p>Pour les collégiens nous allons proposer des sorties ponctuelles sur différentes thématiques, cela permet également de monter des projets à l'initiative des jeunes.</p> <p>Une restitution des ateliers à lieu lors de la fête de fin d'année scolaire, un moment convivial avec les familles.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative en particulier celle des collégiens
Publics cibles	<p>Ouverture à tous. Le nombre d'enfants reçu par classe est de 10 par niveau scolaire pour les primaires, de 12 par niveau scolaire pour les collégiens et de 15 tout niveau scolaire confondus pour les lycéens. Age : 6/15 ans, sexe mixte.</p> <p>Une participation financière est demandée aux familles en fonction du quotient familial, montant maximum de 50 euros l'année scolaire.</p>
Nombre de bénéficiaires attendus	Un total de 113 bénéficiaires au maximum soit 50 primaires, 48 collégiens, et 15 lycéens.
Date et lieu(x) de mise en œuvre	De septembre 2024 à juin 2025 dans les locaux du Centre social Nelly Roussel
Budget prévisionnel de l'action	Le budget prévisionnel total de l'action est de 110500euros.

Accompagnement des jeunes et des familles dans la scolarité - MJC

Google Forms : *accompagnement à la scolarité*

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Agir dans l'intérêt des jeunes notamment par le biais de l'éducation - Permettre un accompagnement des jeunes et des enfants - Lutter contre le décrochage scolaire, - Favoriser l'accès aux savoirs de base et lutter contre l'illettrisme - Accompagner chaque jeune à la réalisation de ses devoirs, révisions et objectifs scolaires, dans un cadre propice à la concentration et à l'accompagnement individuel et collectif - Développer des temps de renforcement scolaires pour compléter le rôle de l'Ecole. - Favoriser et permettre d'acquérir une autonomie et une organisation dans son travail - Développer les centres d'intérêt des jeunes, contribuant à leur ouverture culturelle (découverte du monde professionnel, développer la curiosité, l'esprit scientifique, les disciplines artistiques et sportives) - Permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de se sentir valorisés, du fait de leurs qualités, leurs parcours, leurs bagages culturels - Donner les outils aux jeunes leur permettant, de développer leur esprit critique et leur argumentaire. - Favoriser la socialisation des enfants à travers une mixité sociale, culturelle et de différents quartiers.
----------	--

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre des connaissances, sensibiliser les jeunes à citoyenneté active, responsable et soucieuse de l'environnement. - Sensibiliser la jeunesse aux questions de harcèlement et les aider à gagner en confiance en eux. - Soutenir la parentalité en favorisant la co-éducation - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en favorisant les liens avec l'école - Créer et développer les relations de confiance avec les familles - Développer des moments de rencontres conviviaux - Être un lieu ressource pour les familles en difficultés et les orienter vers les partenaires
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Les jeunes connaissent des inégalités d'accès aux apprentissages, notamment ceux issus des quartiers prioritaires. Plusieurs d'entre-eux prennent du retard, et continuent de l'accumuler jusqu'à décrocher de leur scolarité. Nous constatons que l'élémentaire est une période essentielle pour bâtir les premières connaissances, et pour construire les bases de confiance qui leur serviront tout au long de la vie. C'est aussi durant cette période que les jeunes développent des méthodes d'apprentissage, une autonomie et qu'ils peuvent associer les notions scolaires à celles du plaisir d'apprendre. Aussi, nous remarquons que les notions d'échec sont souvent liées à l'abandon. Plusieurs difficultés, qu'elles soient scolaires, sociales, comportementales ou intellectuelles peuvent être surmontées avec l'aide de professionnels qualifiés, qui œuvrent pour accompagner les jeunes et les familles dans une meilleure compréhension du système scolaire, ou en apportant des méthodes et une envie d'apprendre aux jeunes qui participent au projet.</p> <p>Pour l'année 2024-2025, le projet de Soutien des jeunes et des familles dans la Scolarité, débutera le 16 septembre 2024 et accueillera les jeunes jusqu'au 20 juin 2024. Les séances auront lieu chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi sur deux créneaux horaires :</p> <p>De 16h30 à 18h pour les primaires De 18h à 19h30 pour les primaires et les collégiens.</p> <p>En raison de la très forte demande de soutien à la scolarité pour les jeunes de primaire qui continue d'augmenter chaque année, nous poursuivons notre souhait d'ouvrir davantage de places pour les primaires.</p> <p>Nous créerons également une liste d'attente pour les jeunes qui, pour des raisons médicales ou familiales auraient besoin de place en cours d'année.</p> <p>L'équipe d'encadrants, composée de 9 animateurs et une coordinatrice récupéreront les enfants aux Ecoles Jules Verne A et B à 16h15 et les emmèneront à la MJC. Ceci facilite grandement le quotidien des familles qui travaillent. En arrivant, les jeunes sont répartis dans 5 groupes à l'EPB de 7 à 8 jeunes, par niveau scolaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2). 10 minutes sont réservées pour prendre le goûter et échanger sur leur humeur du jour.</p> <p>Les 45 premières minutes sont consacrées aux devoirs, révisions, apprentissage des leçons. Si les jeunes n'ont pas de devoirs, l'équipe leur donne des exercices ou de la lecture, en fonction des besoins et des niveaux.</p> <p>Les 35 minutes restantes sont consacrées aux apports culturels. Ceux-ci sont encadrés par des intervenants extérieurs (lecture, théâtre, capoeira, percussions africaines, chant, renforcement scolaire, tandem linguistique) ou par les intervenants directement.</p> <p>Pendant le temps de soutien à la scolarité, une grande implication sera demandée aux jeunes, à l'inscription ils s'engageront, ainsi que leurs parents, à venir régulièrement, avec leur matériel et à prévenir en cas d'absence.</p> <p>Lieux et salles : Nous accueillerons les groupes dans 6 salles à la MJC (EPB), et un groupe à la Maison de la Cité afin de répondre à une demande de proximité dans les quartiers prioritaires. Au total, nous disposerons de 7 salles, en comptant la Maison de la Cité.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

Pour les temps de devoir et de révision, chaque groupe se verra attribuer une salle spécifique avec un intervenant. Dans chaque salle sera affiché un règlement intérieur pour les sensibiliser à la vie en collectivité et à la citoyenneté.

Le lien avec les familles : Au début de l'année, nous prendrons rendez-vous avec les parents des enfants qui en ont besoin, afin de mieux comprendre les difficultés et les attentes spécifiques à chacun. A l'issue de ces échanges, nous organiserons des réunions avec les intervenants pour traduire concrètement les attentes et les objectifs fixés avec les familles. L'idée étant de permettre à chaque enfant d'avoir accès à un accompagnement de qualité en fonction de ses besoins. Des entretiens de suivi seront programmés avec les familles, et celles-ci pourront contacter l'équipe si elles le souhaitent pour échanger et réajuster les méthodes si besoin.

Un café des parents sera organisé avant les vacances de décembre pour favoriser des espaces d'expression conviviaux et informels. Ce temps sera également l'occasion de valoriser les apports culturels avec une représentation des différentes disciplines pratiquées durant les séances.

Des thématiques spécifiques pourront être abordées durant ce café des parents (le lien avec l'école, la lutte contre le harcèlement, la place des écrans dans le quotidien, le vivre ensemble)

Les apports culturels 2024 – 2025 :

Lundis : 3 apports culturels simultanés – « Renforcement en mathématiques et en français » encadré par un enseignant + « Atelier théâtre » encadré par une professeur de théâtre + « Atelier lecture » encadré par l'association Lectures Nomades.

Mardis : 2 apports culturels simultanés – « Tandem linguistique » encadré par un intervenant MJC + « Percussions africaines » encadré par un professeur de Djembé

Jeudis : 3 apports culturels simultanés – « Capoeira » encadré par un professeur + « Initiation Awélé et compétition en fin d'année » encadré par l'association ADABE + « Atelier journalisme » encadré par un intervenant extérieur

Vendredis : 2 apport culturel « Atelier chant » + « Rencontre avec les artistes avant les concerts ».

Durant les semaines citoyennes en lien avec le calendrier national, nous organiserons des activités en lien avec les thématiques abordées. L'objectif est de permettre une ouverture culturelle et une sensibilisation aux thématiques centrales pour la jeunesse, à savoir la citoyenneté, le handicap, l'égalité Femme-Homme, le harcèlement numérique et scolaire, les conduites à risques.

La participation aux apports culturels se fait sur la base du volontariat et de l'adhésion des jeunes à l'activité.

Des formations seront programmées durant l'année pour accompagner les équipes d'encadrement et favoriser des temps d'échanges de pratique pour développer leurs compétences.

Le renforcement scolaire :

En 2025, nous souhaitons nous engager davantage dans le contenu scolaire et dans le renforcement, pour les élèves en difficulté ou qui auraient besoin d'un soutien particulier. En ce sens, nous mettrons en place des temps de renforcement scolaire en mathématiques et en français, encadrés par un enseignant qualifié.

Ces séances auront lieu tous les mercredis, de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 19h30.

Les parents inscriront leurs enfants via un sondage proposé sur le groupe WhatsApp et les places seront limitées à 7 par créneau.

La coordination Accompagnement à la Scolarité avec la ville :

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Afin d'affiner notre diagnostic sur l'accompagnement scolaire proposé sur la ville et de compléter l'offre déjà disponible, il sera nécessaire de rencontrer régulièrement les structures d'accompagnement scolaire qui œuvrent sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Ces rencontres permettront, en plus d'établir un diagnostic partagé, de créer des espaces d'expression et de mettre en place des échanges de pratiques avec les différents intervenants.</p> <p>Il s'agira également de partager les besoins en formation et de mettre en place des projets coconstruits avec d'autres intervenants, pour bénéficier de leurs savoir-faire et inversement, de proposer de mettre à contribution nos compétences pour soutenir des projets dans d'autres structures.</p> <p>Nous organiserons notamment des ateliers awélé grâce à l'intervention de l'association ADABE, qui interviendra également pour accompagner des groupes dans le Centre Social Nelly Roussel. L'objectif étant d'organiser une compétition entre les jeunes formés à la MJC et les jeunes du Centre Social. Nous serons attentifs à la mise en place de projets inter quartiers.</p> <p>Les espaces d'expression :</p> <p>En dehors des apports culturels et des temps de soutien scolaire, il nous semble primordial de créer des espaces d'expression durant lesquels les jeunes pourront échanger avec leurs animateurs, proposer des initiatives, exprimer des besoins et des attentes.</p> <p>L'équipe accompagnera au mieux ces initiatives, qu'elles soient d'ordre scolaire ou extra-scolaire. Des projets pourront émerger de ces temps collectifs. Tout ceci contribuera à une meilleure compréhension des attentes de la jeunesse et d'adapter notre action en conséquence.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>La jeunesse et l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre le décrochage scolaire - L'accompagnement scolaire, - L'accès aux savoirs de base, - Proposer des actions socioculturelles ou sportives - Soutenir la parentalité
<p>Publics cibles</p>	<p>Les jeunes du CP à la terminale, habitants de Villeneuve-la-Garenne.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>100</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 16 septembre 2024 au 20 juin 2025.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>116 000 €</p>

<p>Objectifs</p>	<p>Les apprentissages scolaires comme l'accès à la culture ont besoin d'être développés, c'est le sens de la mission que nous nous sommes donnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les élèves à se conduire : Trop souvent nos jeunes ne connaissent pas les codes du vivre ensemble, nous tentons de les y aider - Dépasser la fracture numérique <p>Accompagner nos élèves dans l'utilisation de l'outil numérique et accueillir les habitants dans l'apprentissage des outils comme dans l'accès aux services institutionnels.</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>1/ Accompagnement à la scolarité Nos usagers sont des élèves du CP à la Terminale qui viennent chercher ce que trop souvent ils ne trouvent pas à la maison. Nous accueillons les élèves du primaire de 16h30 à 17h45 les lundi, mardi et jeudi ainsi que le mercredi matin de 9h00 à 12h00 ; les collégiens et lycéens nous rejoignent de 18h00 à 20h00 chaque soir. Nous sommes très attachés à la présence physique et nous n'utilisons pas la méthode dite du « distanciel ». L'accueil bienveillant est au cœur de notre action.</p> <p>2/ L'aide aux devoirs et au-delà L'aide aux devoirs est le cœur de notre action au sein du quartier pour des élèves qui viennent majoritairement du quartier de la Caravelle. Après avoir constaté des lacunes concernant ce qu'il est convenu d'appeler la « culture » auprès de nos élèves, nous proposons de les accompagner visiter des expositions et des quartiers /monuments et de la capitale qu'ils ne connaissent pas.</p> <p>3/ Citoyenneté Les règles du « Vivre ensemble » sont les premiers pas vers la citoyenneté, c'est pourquoi nous accompagnons nos élèves dans le renforcement de toutes ces règles du quotidien que trop souvent ils oublient ou laissent de côté ; dire bonjour, au revoir, oublier les insultes, respecter l'autre dans ses différences... Nous nous attachons aussi à les inscrire dans le paysage citoyen car ils sont les électeurs de demain ; leur présence lors des cérémonies mémorielles est aussi un pas vers la citoyenneté.</p> <p>4/ Le numérique Le numérique est une nécessité aujourd'hui c'est pourquoi après avoir équipé nos locaux en matériel informatique (avec l'aide de la fondation Paribas) nous mettons à disposition de nos élèves comme des adultes du quartier l'outil numérique. Un conseiller numérique nous a accompagné pendant 18 mois, nous nous attachons à poursuivre cette action.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Promouvoir l'accompagnement à l'apprentissage des savoirs dits « académiques »</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Les élèves des écoles primaires comme les collégiens et lycéens. En premier lieu celles et ceux du quartier de la Caravelle mais des élèves d'autres quartiers de la ville nous rejoignent. Les adultes en demandent de numérique.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>100 bénéficiaires attendus</p>

Date et lieu(x) de mise en œuvre	L'association est présente durant l'année scolaire à partir du mois d'octobre et termine ses activités début juillet. Nous bénéficions de locaux mis à notre disposition par le bailleur « Hauts de seine habitat » en pied d'immeuble dans le quartier de la Caravelle.
Budget prévisionnel de l'action	75 000 €

Découverte et plaisir de la lecture pour la réussite scolaire et éducative - Lectures nomades
Google Forms : Action culturelle

Objectif	<p>Le projet « médiation culturelle par le biais du livre » a pour ambition de soutenir la réussite éducative et scolaire des enfants issus des quartiers de géographie prioritaire de la ville de Villeneuve la garenne. En s'appuyant sur une approche intégrée et diversifiée, ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les compétences en lecture et en écriture : grâce à des ateliers spécialisés et des actions de soutien aux apprentissages, le projet cherche à améliorer les acquis académiques des enfants, en particulier ceux rencontrant des difficultés. ➤ Encourager l'autonomie et l'initiative personnelle : en offrant des espaces de lecture ludique et des projets créatifs, les élèves sont incités à devenir acteurs de leur propre apprentissage et à développer leur capacité à prendre des initiatives. ➤ Remobiliser et réengager les élèves dans leur parcours scolaire : en créant un environnement motivant et en proposant des activités variées, le projet vise à raviver l'intérêt des enfants pour l'école et à les soutenir dans leur parcours éducatif. ➤ Favoriser l'épanouissement intellectuel et social : par le biais d'activités culturelles diversifiées, de projets intergénérationnels et d'ateliers sociolinguistiques, le projet contribue au développement global des enfants, tant sur le plan intellectuel que social. ➤ Impliquer activement les parents et les familles : en intégrant les parents dans les ateliers et en offrant des ressources et des conseils pratiques, le projet cherche à créer une synergie entre l'école et le foyer, renforçant ainsi le soutien familial aux apprentissages des enfants. ➤ Développer la culture générale et l'esprit critique : à travers des rendez-vous de lectures thématiques, des rencontres avec des auteurs, des ateliers de sensibilisation, le projet vise à enrichir la culture générale des élèves et à développer leur capacité de réflexion critique. ➤ Sensibiliser aux enjeux contemporains et au développement durable : en intégrant aux ateliers des thématiques comme l'égalité femmes-hommes et le développement durable dans les activités, le projet prépare les enfants à devenir des citoyens responsables et engagés. ➤ Faciliter l'inclusion et la solidarité : en offrant des programmes spécifiques pour les collégiens exclus et les stagiaires, ainsi qu'en favorisant le lien intergénérationnel, le projet promeut une communauté solidaire et inclusive. <p>En synthèse, Lectures Nomades s'attache à créer un cadre éducatif stimulant et inclusif qui soutient les élèves dans leur parcours scolaire, tout en renforçant les liens entre l'école, la famille et la communauté locale.</p>
----------	---

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Objectif	Grâce à des actions variées et adaptées, le projet contribue significativement à l'épanouissement et à la réussite des enfants des quartiers prioritaires de Villeneuve la garenne.
Descriptif de l'action	<p>Le projet « Médiation culturelle par le biais du livre » a pour ambition de soutenir la réussite éducative et scolaire des enfants issus des quartiers de géographie prioritaire de la ville de Villeneuve-la-Garenne. Initiée par l'association Lectures Nomades, cette initiative s'aligne sur les orientations déterminées par le Département, visant à favoriser les apprentissages académiques, améliorer l'autonomie des bénéficiaires, remobiliser les élèves autour de leur parcours scolaire, et créer un environnement propice à leur épanouissement. Grâce à l'implication active des parents et à la collaboration avec les structures éducatives locales, Lectures Nomades crée un environnement inclusif et stimulant propice à la réussite de tous les enfants.</p> <p><u>Actions proposées</u></p> <p>Ateliers « Mon projet de lecteur » Description : Séances hebdomadaires de 10h à 12h au local de l'association, dédiées aux enfants de cycle 2 considérés comme « stagneurs ». Objectifs : Accompagnement individuel en petits groupes, expérimentation ludique de la lecture et de l'écriture, préparation d'un événement littéraire. Impact : Amélioration des compétences en lecture et écriture, intégration de la lecture dans le foyer familial grâce à l'implication des parents.</p> <p>Actions passerelles « Lecture » Segpa/Maternelle Description : Accompagnement des collégiens en classe SEGPA pour préparer des animations de lecture destinées aux élèves de maternelle. Objectifs : Redonner le goût de lire, responsabiliser les élèves, améliorer la fluence et la compréhension textuelle. Impact : Renforcement des compétences en lecture des collégiens et création de liens intergénérationnels avec les plus jeunes.</p> <p>Apports culturels de l'accompagnement à la scolarité Description : Séances ludiques de lecture et projets créatifs en dehors des heures scolaires, dans divers lieux tels que les écoles, centres sociaux et MJC. Objectifs : Offrir des ressources complémentaires, favoriser la lecture ludique, développer des projets thématiques (ex. égalité femme/homme). Impact : Enrichissement de la culture générale des enfants et renforcement des bases littéraires et culturelles.</p> <p>Lectures d'histoires dans les écoles et lieux sociaux Description : Lectures individuelles et en groupe dans les écoles, lieux de petite enfance et structures sociales. Objectifs : Promouvoir la lecture dès le plus jeune âge, créer une culture commune, encourager la pratique de la langue française. Impact : Développement précoce des compétences en lecture et renforcement des liens entre enfants et adultes.</p> <p>Ateliers Mercrelire Description : Activités ludiques chaque mercredi de 14h30 à 17h, incluant sorties, expositions, arts plastiques, jeux, projections, débats et expériences scientifiques. Objectifs : Partager des moments culturels en famille, accompagner les parents dans le suivi scolaire, favoriser la cohésion de groupe et le lien intergénérationnel. Impact : Création de souvenirs positifs liés à la lecture, sensibilisation au développement durable, renforcement des compétences sociales et culturelles.</p> <p>Ateliers sociolinguistiques Description : Accompagnement global des enfants fragilisés dans leur scolarité à travers des activités de jeux, visites d'expositions, ateliers d'échanges de savoirs, etc. Objectifs : Soutenir les apprentissages, le développement psychique et l'épanouissement social des enfants.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Impact : Amélioration des compétences linguistiques et socio-culturelles, renforcement du soutien familial et communautaire.</p> <p>Lectures hors-les-murs Description : Rendez-vous gratuits et informels tous les lundis et jeudis après-midi dans divers lieux de promenade. Objectifs : Approcher les publics éloignés du champ culturel, encourager les premiers pas vers la lecture. Impact : Promotion de la lecture et de la culture, création de liens de confiance avec les adolescents, sensibilisation au développement durable.</p> <p>Semaines du livre dans les écoles Description : Événements festifs de deux semaines incluant lectures surprises, rencontres d'auteurs, expositions littéraires, dédicaces et ateliers créatifs. Objectifs : Partager le plaisir de lire en famille, renforcer les liens entre parents, enfants et écoles. Impact : Augmentation de l'intérêt pour la lecture, renforcement des compétences littéraires et culturelles, engagement communautaire.</p> <p>Ateliers numériques « Des livres et nous » Description : Séances durant les vacances scolaires et certains mercredis pour sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques numériques et à la création numérique. Objectifs : Développer les compétences numériques en lien avec la lecture et la création littéraire. Impact : Diversification des méthodes d'apprentissage, adaptation aux différents styles de lecture et renforcement des compétences technologiques.</p> <p>Accueil des collégiens exclus et stagiaires Description : Accompagnement des adolescents exclus ou en stage dans des classes SEGPA, avec participation à des projets littéraires et numériques. Objectifs : Coconstruire des projets autour du livre, favoriser la solidarité et l'engagement citoyen. Impact : Amélioration des compétences en lecture et création de liens citoyens, développement de compétences en écriture et création numérique.</p> <p>Les mardis citoyens Description : ces rendez-vous se déroulent tous les mardis après-midi de l'été et s'adressent aux enfants de tous les âges accompagnés de leurs adultes, dans la perspective de créer du lien intergénérationnel, autour de questions citoyennes. Objectifs : renforcer le vivre-ensemble, susciter un élan de cohésion sociale sur notre territoire, sensibiliser aux enjeux civiques, développer les savoir-être. Impact : amélioration de l'intégration et des compétences sociales, augmentation de la participation citoyenne.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réussite éducative - Jeunesse et Education - Amélioration du cadre de vie <p>Culture et Sport</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Afin de permettre une meilleure accessibilité de la pratique culturelle aux jeunes des quartiers concernés par la Politique de la Ville et dans le but de soutenir leur réussite scolaire, nous les plaçons comme premiers bénéficiaires de ces actions. Si le public cible de ces actions sont les scolaires d'âge maternel et primaire (3-11ans) et les collégiens (12-16 ans), certaines de nos activités nous permettent de travailler sur un accompagnement familial de ces enfants, faisant de leurs parents et des nourrissons du foyer les bénéficiaires secondaires de ces actions</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>5000 bénéficiaires</p>

Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, CAP VILLENEUVE.
Budget prévisionnel de l'action	205 476 €

Accompagnement à la scolarité - ADABE

Google Forms : accompagnement à la scolarité

Objectif	<p>1.Participation des enfants et des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Nombre d'enfants inscrits et participants aux séances d'accompagnement scolaire. O Nombre de parents orientés vers l'association POLE S pour leur formation à l'utilisation de l'outil numérique Pronote. <p>2.Amélioration des compétences des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Progression mesurée dans les compétences de base (lecture, écriture, calcul) via des bilans trimestriels. O Taux de réduction des comportements perturbateurs signalés par les enseignants. <p>3. Renforcement de l'implication parentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Nombre de réunions et échanges entre les parents et les encadrants. O Augmentation de l'utilisation des outils numériques par les parents pour le suivi scolaire. <p>4.Collaboration avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Nombre de réunions de concertation organisées avec les écoles et structures locales. O Retours qualitatifs des partenaires sur les dispositifs d'accompagnement scolaire. <p>5.Satisfaction des bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Enquêtes de satisfaction auprès des enfants, parents et encadrants en fin d'année. O Témoignages et suggestions recueillis pour améliorer les dispositifs. <p>6.Résultats éducatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> O Taux de réussite scolaire des enfants suivis par le dispositif. O Réduction des risques de décrochage scolaire identifiés. O Appréhender le travail scolaire. <p>4.Coconstruire un programme d'activités éducatives et ludiques.</p> <p>5.Développer et renforcer un lien de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire de Villeneuve-la-Garenne.</p> <p>6.Renforcer les compétences des parents par la formation à l'utilisation de l'outil numérique Pronote.</p>
Descriptif de l'action	<p>Action 1 : Partenariat territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions avec les établissements scolaires (collège Georges Pompidou et école primaire Coubertin) et les structures locales pour mettre en place un outil de correspondance (cahier de liaison, mail ou téléphone) facilitant le suivi des élèves. • Participation aux réunions annuelles organisées par la ville pour la coordination des dispositifs d'accompagnement scolaire. • Organisation d'événements tels que des cérémonies d'accompagnement scolaire pour motiver les enfants et valoriser les modèles de réussite. • Réalisation d'un bilan écrit trimestriel pour les établissements scolaires avec l'accord des parents. <p>Action 2 : Accueil des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d'inscription pour informer les parents sur le dispositif d'accompagnement scolaire et les engagements réciproques dans les locaux de l'association ADABE et lors de la journée des rencontres des associations.

<p>Descriptif de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de 20 enfants/séance (10 enfants/encadrant), soit 40 élèves à accompagner/jour (20 primaires et 20 collégiens) entre 16h30 et 20h00 sur 33 semaines avec 4 séances hebdomadaires d'une heure trente chacune. <p>Action 3 : Formation des encadrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation interne à l'estime de soi basée sur le livre L'estime de soi de Christophe André et François Lelord. • Participation à deux formations organisées par la ville sur des besoins identifiés avec les autres structures locales. <p>Action 4 : Programme d'aide aux devoirs et apport numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d'aide aux devoirs 3 fois par semaine (lundi, jeudi, vendredi) et apports culturels (mardi). • Élaboration de fiches personnalisées d'auto-évaluation pour chaque enfant afin de suivre leurs progrès. • Mise à disposition de 6 postes d'ordinateurs avec accompagnement par un référent numérique pour apprendre les bases informatiques (traitement de texte, présentations, montage vidéo). <p>Action 5 : Co-construction d'activités éducatives et ludiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité des jeunes pour discuter et voter les activités préférées (sorties, jeux, ateliers). • Organisation de sorties à thématique variée (citoyenneté, culture, sport, métiers). • Réalisation de reportages et ateliers de montage vidéo pour sensibiliser les enfants à l'expression audiovisuelle et la prise de décision collective. <p>Action 6 : Formation des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation des parents vers l'association POLE S pour leur formation à l'utilisation de l'outil numérique Pronote. L'ADABE travaillera en étroite collaboration avec POLE S pour identifier les besoins spécifiques des parents et assurer un suivi régulier de leur progression.
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Réussite éducative</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Ouverture à tous les publics, mixité, égalité hommes-femmes, non-discrimination, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age 6/15ans pour les jeunes, leurs parents et d'autres adultes - Toutes nationalités - Nature des bénéficiaires : Toutes catégories confondues - Sexe : Mixte - Participation financière par personne et à vie : Adhésion de 20 euros à l'association - Participation financière annuelle : 20 euros par famille pour participer aux actions de ADABE
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>- 40 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 01/01/25 au 31/12/25 Dans le local de l'association ADABE, Quartier Aire 2029 de Villeneuve la Garenne (Caravelle, Chatillon, Centre-ville, Quartier sud) et ouvert à tous les autres quartiers de Villeneuve la Garenne.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>96 599 €</p>

Fablab d'éducation numérique - Le Pole S
Google Forms : Activité périscolaire

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de 9/15 ans et aux jeunes des quartiers populaires dans un souci d'égalité d'accéder à la culture numérique, de produire des objets, maquettes et rendre le numérique accessible et compréhensible à tous. - Enseigner dans les temps ludiques, les valeurs du faire ensemble - Faire découvrir un univers qui est vecteur de perspectives d'orientations professionnelles porteuses pour les jeunes des quartiers populaires.
Descriptif de l'action	<p>Ce projet se déroule dans un espace hybride, un lieu d'apprentissage horizontal où un Conseiller numérique transmet des valeurs collectives d'apprentissage aux plus jeunes. Celui-ci permet aussi une démocratisation des techniques de fabrication numérique. On y découvre et utilise des machines à la pointe de l'innovation technologique.</p> <p>Avec nos modules et nos ateliers d'initiation, nous invitons à découvrir et apprendre l'électronique, la robotique, le code et la programmation, la soudure, la modélisation, la couture, l'impression 3D, tout en sensibilisant au recyclage et à la récupération d'objets et de matériaux.</p> <p>Voici des exemples de projets réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modélisation d'objets (toupies, mini planeurs etc.), gravure, dessin vectoriel - Fabrication de perchoirs à oiseaux - Réalisation d'une maquette de Villeneuve-la-Garenne - Flocage de T-shirts - Ecrire un script, préparer la mise en scène et tourner un petit film - Initiation à la programmation avec Arduino - Initiation à la programmation de robots pédagogiques programmables <p>Le FabLab propose un parcours découverte de 6 ateliers, sur la base d'un atelier hebdomadaire le samedi après-midi de 14h30 à 16h30.</p> <p>Nous avons activé des partenariats avec plusieurs acteurs du territoire : La Fabrik, l'Espace Nelly Roussel, la bibliothèque..., avec lesquels nous organisons des animations et communiquons pour faire connaître le Fablab aux familles et aux enfants et entretenons une communication de proximité (affichage dans les halls d'immeubles de la Caravelle). En 2025, nous souhaitons approfondir ces liens, en créer de nouveaux, pour organiser de nouveaux ateliers hors les murs ou accueillir des enfants fréquentant ces lieux.</p> <p>De même, nous envisageons l'animation d'un repair café en partenariat avec la ville et à destination des habitants.</p> <p>À la suite de notre programmation estivale dans le cadre de « Quartiers d'été », plusieurs enfants souhaitent revenir les samedi après-midi sur le trimestre. Nous avons créé un programme avec des modules d'apprentissage, qui restera néanmoins flexible en fonction des centres d'intérêts et des envies de projet des enfants.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	<p>Favoriser les apprentissages des savoir être et des savoir académiques</p> <p>Favoriser un environnement propice à l'épanouissement des jeunes</p>
Publics cibles	<p>Habitants de la commune prioritairement habitant les QPV</p> <p>9/15 ans/ mixte</p> <p>Les sessions sont ouvertes à 10 jeunes par session de 6 ateliers (à raison de 5 sessions à l'année), soit 50 jeunes sur l'année, avec des ateliers chaque samedi hors vacances scolaires, soit 30 semaines sur l'année, de septembre à juillet.</p>
Nombre de bénéficiaires attendus	<p>50 jeunes attendus</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Date et lieu(x) de mise en œuvre	9 allée saint Exupéry 92390 Villeneuve la Garenne
Budget prévisionnel de l'action	15 874 €

Réussite pour tous – CŒUR DE LIONNE

Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

Objectifs	<p>Ce projet a pour objectif de contribuer et favoriser la Réussite Éducative pour Tous par le développement et consolidation de :</p> <p>Du Savoir-Etre des Collégiens (compétences sociales et académiques) Amélioration de l'autonomie des jeunes nécessaire tout au long de leurs études ainsi que leur responsabilisation vis à vis de leur engagement scolaire. La remobilisation autour du Parcours Scolaire pour une bonne harmonie entre les dimensions mentale/physique/émotionnelle de l'enfant afin qu'il puisse exploiter son plein potentiel. La Gestion des émotions et résolution pacifique des conflits (interne et externe) Transmission des outils reproductibles et efficaces pour les collégiens lors des étapes clés (entrée en 6e, préparation du brevet, recherche de stage, choix de la filière, préparation aux examens, éviter le décrochage scolaire...)</p>
Descriptif de l'action	<p>Le Projet Réussite Educative pour Tous a pour vocation d'aider, d'accompagner les collégiens dans leurs études et dans leur bien-être. En créant des temps forts sur l'année 2025 via des accompagnements individuels et des ateliers collectifs :</p> <p>Séances de Sophrologie psycho-comportemental afin d'aider les jeunes à gérer le stress ce qui va favoriser leur concentration donc l'apprentissage. Développer la confiance en soi, préparer et vivre sereinement les examens. Les techniques de sophrologie agissent aussi bien sur le cerveau que sur le système nerveux qui en fonction de l'objectif souhaité et du protocole élaboré va soit stimuler ou apaiser le cerveau. Elles ont également un effet sur le corps en évacuant les tensions musculaires accumulées. Ces accompagnements individuels et collectifs seront réalisés dans le local de l'Association Cœur de Lionne.</p> <p>Des Ateliers de Coaching sur la gestion de temps, des priorités incluant des outils pratiques pour rendre l'apprentissage plus aisée et engageant. Lever les freins psychosociaux pour permettre la confiance en leur capacité.</p> <p>Des Échanges "Récré Débats" autour de thématiques choisies renforçant l'esprit d'équipe, la cohésion, l'empathie. Cela ayant pour vocation un espace de dialogue et de partage.</p> <p>Les mediums utilisés en sophrologie et coaching seront ludiques afin de susciter l'action et l'implication des jeunes.</p> <p>Une collaboration sera menée avec les différents acteurs impliqués dans ce programme à savoir les enseignants, les parents, les éducateurs spécialisés et autres afin de sensibiliser aux ressources disponibles et faciliter l'accès.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Jeunesse et Education : Favoriser la réussite scolaire des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Publics cibles	Les élèves en difficulté scolaire dans leur parcours de collège
Nombre de bénéficiaires attendus	25 jeunes attendus

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Date et lieu(x) de mise en œuvre	Premier trimestre 2025 (à partir du mois de mars 2025) En allant vers le public par le biais de l'Association Cœur de Lionne En les ramenant vers (ateliers, débats, coaching, séances seront proposés dans le local de l'Association Cœur de Lionne située au 29-31 rue Edouard Manet 92390 Villeneuve la Garenne.
Budget prévisionnel de l'action	20 000 €

Orthopédagogie - Approches et solutions pour la réussite éducative – CŒUR DE LIONNE
Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

Objectifs	<p>La réussite éducative, et plus précisément celles des collégiens, dont les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages des savoirs êtres et des savoirs académiques ; - Améliorer l'autonomie des bénéficiaires ; - (Re)mobiliser les bénéficiaires autour de leur parcours scolaires ; - Favoriser un environnement propice à l'épanouissement des jeunes.
Descriptif de l'action	<p>L'une des 1ères étapes cruciales de mon métier, en tant qu'orthopédagogue consiste à dépister précisément les difficultés de l'élève. En identifiant également, les troubles spécifiques des apprentissages. Une fois établi, je peux donc comprendre les obstacles à l'apprentissage de l'élève et proposer des solutions individualisées et ciblées. Cela permet dans 1er temps de dédramatiser l'échec et clarifier les objectifs d'apprentissage avec des objectifs clairs, atteignables tout en rendant l'apprentissage plus concret et accessible. Par ex : le renforcement de la motivation intrinsèque (c a d la motivation qui vient de l'élève lui-même, et non de l'extérieur en ciblant les intérêts personnels, tels que les centres d'intérêts, le métier visé plus tard et faire le lien avec les apprentissages).</p> <p>Ces éléments permettent notamment aux collégiens de se mobiliser ou remobiliser autour de leur parcours scolaire.</p> <p>Un des enjeux de l'orthopédagogie est de créer un cadre et un environnement bienveillant et sécurisant à l'apprenant. Que ce soit dans son environnement de travail (en classe, à la maison) est de mettre en place des adaptations scolaires qui favorise les apprentissages (ex : favoriser les pauses attentionnelles toutes les 20mn pour permettre à l'élève de maintenir son attention jusqu'au bout de la tâche).</p> <p>Le renforcement positif doit être systématiquement utilisé par tous (Famille, équipe éducative, autres professionnelles de santé) pour chaque effort fourni ou progrès ;</p> <p>Comment favoriser les apprentissages des savoirs êtres et des savoirs académiques des apprenants ?</p> <p>En tant qu'orthopédagogue, je soutiens les savoirs académiques par plusieurs moyens, notamment en proposant des méthodes d'enseignement diversifiées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque élève (méthodes multisensorielles, adaptation des supports pédagogiques, découpage des tâches...).</p> <p>Je rétablie la confiance en soi grâce à la valorisation des progrès, même minimales et je m'attache à renforcer les compétences de base (lecture, écriture et mathématiques) ex : utilisation de stratégies comme des supports phonétiques ou logiciels de lecture, manipulation visuelles et concrètes (manipulation de matériaux physiques) pour passer du concret à l'abstrait.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception-préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>L'orthopédagogie, par son approche intégrée permet également de développer les compétences socio-affectives répondant aux savoirs êtres telles que la gestion des émotions. Ex : techniques de relaxation, de respiration. Apprentissage à l'identification des émotions, pour les nommer, les accueillir et permettre de se réguler émotionnellement. Dans le domaine de la motivation, je fixe des objectifs réalisables et motivants, tout en mesurant les progrès régulièrement.</p> <p>Dans le cadre de l'amélioration de l'autonomie des apprenants, J'aide les élèves à développer des stratégies d'apprentissages efficaces et adaptées à leur besoins associés ou non à un trouble des apprentissages. Ex : Méthodologies d'organisation et de gestion du temps (diviser les tâches complexes en étapes plus petites, utilisation de supports visuelles tels que les mindmapping ou sketchnoting,, appli éducative qui aident à structurer, à mémoriser et à organiser leur apprentissage.</p> <p>Pour favoriser l'autonomie, j'aide les élèves dans l'apprentissage par l'erreur et la réflexion. En effet, l'échec n'est pas perçu comme un obstacle, mais comme une occasion d'apprentissage (Encourager les élèves à réfléchir sur leurs erreurs, à comprendre les causes sous-jacentes et à trouver des solutions pour ne pas les répéter à l'avenir). Dans cette même optique, j'aide les élèves à l'apprentissage de la gestion mentale (s'interroger sur leurs dialogues pédagogiques et leurs profils d'apprentissage). Autres aides : création de routines de travail (gestion autonome de leur temps et de leur ressources) + choix des méthodes d'apprentissages adaptées, planification de projets ou de révisions. Le suivi individuel de chaque apprenant permet d'adapter le rythme de travail de chacun et d'ajuster les stratégies enseignées si besoin. Ce qui permet à l'élève de mieux s'approprier son parcours d'apprentissage et de devenir plus autonome.</p> <p>Collaboration avec les autres acteurs éducatifs : la réussite éducative des collégiens en difficultés est également liée à la collaboration entre tous les acteurs de l'école : enseignants, psychologues scolaires, parents, etc...</p> <p>Cette coopération permet de mettre en place des stratégies cohérentes et complémentaires, et de créer un environnement de soutien autour de l'élève.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action Réussite éducative</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Essentiellement les collégiens et certains élèves du primaire</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Selon les besoins (15 élèves ou plus selon les besoins et les moyens financiers obtenus)</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>3 mars au 4 juillet, ville de Villeneuve-la-Garenne</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>10 000 €</p>

Soutien scolaire – M.A.V.I.E

Google Forms : accompagnement à la scolarité

Objectifs	<p>Assister les jeunes de la 6ème à la terminale dans différentes matières scolaires avec des cours de soutien intensif durant l'année scolaire, ainsi que de proposer de l'aide aux devoirs et des renforcements dans plusieurs matières durant les vacances scolaires.</p> <p>Aider à la prise de parole en public pour les élèves de 3ème, 1ère et Terminale et à la rédaction de rapport de stage</p>
Descriptif de l'action	<p>Le soutien scolaire consiste en des séances de cours de 2h en présentiel et 1h en visio, basés sur le programme que les élèves suivront tout au long de l'année en milieu scolaire sur des matières fondamentales, telles que les mathématiques, le français et l'anglais pour les lycéens.</p> <p>L'objectif de ces cours est d'aborder des notions vues en milieu scolaire, de les approfondir, de les retravailler et de permettre à l'élève de pleinement se les approprier. L'activité de soutien scolaire démarre fin septembre et s'arrête courant juin, hors vacances scolaires pour toutes les matières et tous les niveaux scolaires, exception faite pour le cours de mathématiques pour les 1ères et les Terminales, qui a lieu également durant les vacances scolaires à raison de 2 fois 2h par semaine en présentiel sans visio.</p> <p>Des cours de physique chimie pour les 1ères et Terminales sont dispensés durant les premières semaines de chaque vacances scolaires sous forme de stages intensifs à raison de 2h par jour sur 5 jours pour chaque niveau.</p> <p>Le stage, étant un supplément des autres cours proposés par l'association, s'effectue en effectif limité de 8 à 10 élèves par session. Ce renforcement est proposé en priorité à nos élèves mais reste ouvert aux autres élèves ne faisant pas partie de l'association.</p> <p>Des séances d'accompagnement personnalisé sont proposées ainsi que des révisions sur des chapitres ou des concepts les moins assimilés aux élèves dont les lacunes ont été constatées lors des cours de soutien scolaire.</p> <p>Ces séances permettent également de travailler sur les méthodes d'organisation du travail et sur les entraînements aux examens, notamment sur l'aspect de la gestion du temps des épreuves. Chaque année, pour accompagner les élèves de 3ème, des ateliers de rédaction du rapport de stage sont organisés.</p> <p>Ces ateliers visent d'une part à les accompagner dans la structuration du contenu et de la rédaction de leur rapport de stage, et d'autre part à les sensibiliser aux contenus qu'ils doivent mobiliser pour construire leur rapport. Ainsi, un atelier a lieu avant le début de la semaine de stage afin de les sensibiliser à la prise de notes, de photos (lorsque permises par l'entreprise d'accueil), ainsi qu'aux éléments qui seront nécessaires à la rédaction du rapport de stage.</p> <p>A l'issue de la semaine de stage, durant les vacances d'hiver, les élèves disposent de séances leur permettant de réaliser la rédaction en étant accompagnés par leur professeur de Français notamment. Ces séances se déroulent en plusieurs temps, à commencer par la rédaction du contenu en tant que tel par les élèves avec l'accompagnement de l'intervenant, puis par la rédaction de ce contenu directement sur un logiciel de bureautique tel que Word ou Libre Office Writer, sa correction avec l'intervenant puis la mise en page du document. Les élèves sont ensuite accompagnés pour l'impression et la reliure du document final. L'accompagnement s'achève par quelques entraînements pour le passage à l'oral des élèves, de sorte qu'ils soient préparés à la soutenance de leur stage devant le jury de professeurs.</p> <p>Atelier d'entraînement bac de français mis en place, à l'initiative de l'enseignant, durant les vacances pour entraîner les élèves à une situation d'examen réel. Deux sujets de bac au choix sont préparés.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	<p>Épreuve de 4 heures avec une correction. Atelier de préparation à l'oral bac de français permettant aux élèves de 1ère d'être accompagnés sur les méthodologies de préparation de cet oral, notamment par la sensibilisation aux attentes du jury sur les différentes œuvres qu'ils auront à présenter.</p> <p>Des oraux blancs sont également réalisés afin d'entraîner les élèves à la présentation des œuvres sur lesquels ils seront interrogés. Pour les révisions du Bac, mise en place de nocturnes : des soirées révisions avec mise à disposition de salle afin que les élèves de terminales puissent apporter leur travail et réviser en autonomie, en groupe ou seul.</p> <p>L'idée est d'optimiser un espace et une durée pour que les élèves puissent réviser après les cours, en fin de soirée Ces nocturnes ont eu lieu de mai à juin 2024, de 18h à 23h avec différents intervenants et professeurs (physique-chimie, maths, grand oral) du lundi au dimanche. Ces nocturnes sont ouverts à tous les élèves de Terminale, qu'ils soient de l'association ou non.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative
Publics cibles	Elèves de la 6ème à la terminale
Nombre de bénéficiaires attendus	200 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 25/09/2024 au 6/07/2025 au local de l'association
Budget prévisionnel de l'action	130 400 €

T1-B : Accompagnement à la scolarité à travers la parentalité

Accompagnement à la parentalité - ADABE

Google Forms : Parentalité

Objectif	<p>Objectif général : Accompagner les parents de la commune de Villeneuve-la-Garenne</p> <p>Objectif opérationnel 1 : Créer un dispositif de médiation et d'interprétation à destination des parents et des institutions.</p> <p>Objectif opérationnel 2 : Informer les parents sur les postures éducatives mobilisables à travers une gazette trimestrielle</p> <p>Objectif opérationnel 3 : Perpétuer et développer le comité des parents</p> <p>Objectif opérationnel 4 : Coconstruire une projection ciné/débat avec les parents à destination de tous les parents et acteurs du territoire.</p>
Descriptif de l'action	<p>Au travers ses activités, ADABE souhaite accompagner et mobiliser les parents du territoire en perpétuant son projet d'accompagnement à la parentalité à travers 4 actions :</p> <p>Action 1 : Créer un dispositif de médiation et d'interprétation à destinations parents et des institutions :</p> <p>Des actions de médiations et d'interprétation à destination des familles et des institutions seront mises en place par ADABE, et se déroulent sur quatre étapes :</p> <p>1- ADABE est sollicitée par les familles ou par les institutions (Professeurs, chefs d'établissement, association référente dans le secteur de La Caravelle) pour faire</p>

Descriptif de
l'action

l'interprétation ou les médiations sur rendez-vous au domicile de la famille concernée ou au sein de l'établissement scolaire.

2- Ensuite, une première prise de contact est réalisée par ADABE avec les familles à domicile/ dans les locaux ADABE pour présenter l'association et pour établir la relation de confiance entre l'association et la famille.

3- A la suite de la prise de contact avec la famille, un rendez-vous est organisé avec les établissements sur l'accord des familles et en lien avec les institutions pour effectuer la médiation ou l'interprétation. Après cette rencontre avec les institutions, une seconde est organisée avec les parents dans le but de les sensibiliser sur les enjeux du problème ciblé.

4- Enfin, ADABE accompagne ou oriente les familles pour donner suite aux recommandations faites par les institutions (ex : inscription d'enfant aux activités extra-scolaires, mise en place d'outil de réveil, trouver un psychologue etc...). Cet accompagnement s'effectue par la recherche active de professionnels et de services concernés en vue de les communiquer aux familles. De plus ADABE réalise un suivi des parents en réalisant des rappels téléphoniques de rendez-vous, un appui/conseil et un dernier rendez-vous est organisé si nécessaire.

A l'issue de cet accompagnement DABE reste disponible et attentive aux besoins et sollicitations des familles et mobilise les parents à participer aux actions élaborées par ADABE autour de la parentalité.

Action 2 : Informer les parents sur les postures éducatives mobilisables à travers une gazette trimestrielle

En vue d'informer et d'impacter un large plus large public, la Gazette trimestrielle portant le titre « Éduquer c'est... » sera éditée par l'ADABE et communiquée à l'ensemble des parents d'élèves mais également aux partenaires mobilisés dans le cadre de ses activités.

La note d'information sera construite en deux parties : une partie étant des synthèses et/ou des extraits de livre et/ou une étude faite sur le sujet ; l'autre partie sera une tribune libre laissant la parole à un parent d'élève/professeur/professionnel de l'éducation et/ou de la jeunesse. Chaque numéro encouragera et favorisera la participation de nouveaux acteurs grâce entre autres à la mobilisation des parents qui seront impliqués.

Deux gazettes ont déjà été publiées au cours de l'année 2024 : une au mois de janvier portant sur « l'accueil des parents face aux sentiments pénibles de leurs enfants » ainsi qu'une au mois d'avril complémentaire à cette dernière : « sensibiliser les parents sur l'écoute active et ses bienfaits ».

Trois nouveaux numéros élaborés en co-construction portant sur la thématique du développement du pouvoir d'agir des parents, notamment : la confiance en soi et l'estime de soi des parents, la gestion des émotions et du stress ainsi que la résolution des problèmes en suivant une démarche positive et préventive.

Ces gazettes seront publiées sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'ADABE, envoyées par courriel ainsi que via l'application WhatsApp au moyen d'un écrit mais également d'un enregistrement audio en français, soniné et en arabe.

Action 3 : Perpétuer et développer le comité des parents

Programmation de 3 réunions annuelles du comité des parents :

1- Lancement une campagne de recrutement de parents : communication actives sur les réseaux sociaux, groupes partagés et campagne dans le quartier.

2- Rédaction d'un document reprenant les principes et axes d'action du comité des parents.

3- Création d'un groupe partagé WhatsApp incluant l'ensemble des adhérents et sympathisants de ADABE depuis sa création.

4- Un appel à nos partenaires sera fait afin qu'il participe à faire passer l'information de notre campagne de recrutement. Le réseau des parents se réunit pour décrypter les codes et usages du système éducatif afin de leur permettre d'en cerner puis maîtriser tous les aspects.

Action 4 : Coconstruire une projection ciné/débat avec les parents mobilisés par ADABE à destination de tous les parents et acteurs du territoire.

Dans la continuité du comité de parent ADABE organisera un projection ciné-débat dans un des cinémas de la commune de Villeneuve-la-Garenne : André Malraux/ Mégarama. Dates prévisionnelles de l'atelier : Avril/Mai 2025

Accuse de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>La projection débat (durée envisagée 2h) aura une thématique prédéfinie avec le comité de parents. Lors des réunions de travail antérieures réalisées par ADABE la thématique prédéfinie avait été « Us et coutumes éducatives en Afrique et en France ».</p> <p>Un visionnage sera réalisé n'excédant pas une durée 45 minutes sera suivi par un débat libre entre les parents et encadré par les intervenants de l'ADABE et les acteurs extérieurs mobilisés.</p> <p>Les différentes approches en matière d'éducation permettront à chacun des participants de se questionner et développer des connaissances et son esprit critique à travers les images de reportage ou court métrage</p> <p>Un travail de communication et de réseau sera réalisé par ADABE pour permettre la concrétisation de cet atelier et permettre un impact sur la mobilisation et l'inclusion des parents sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne. Le logo du Conseil Départemental sera visible de façon permanente sur des outils de communication utilisés et diffusés par l'association ADABE.</p> <p>Puis, ponctuellement la participation du conseil départemental dans le cadre de nos actions sera présentée oralement à l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs tout au long de leur réalisation et lors d'événements au sein du territoire.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Réussite éducative</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Ouverture à tous les publics, mixité, égalité hommes-femmes, non-discrimination, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age 16 à 60 ans pour les adultes et jeunes - Toutes nationalités - Nature des bénéficiaires : Toutes catégories confondues - Sexe : Mixte - Participation financière par personne et à vie : Adhésion de 20 euros à l'association - Participation financière annuelle : une participation de 20 euros personne
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>50 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Du 01/01/25 au 31/12/25 Quartier Aire 2029 de Villeneuve la Garenne (Caravelle, Chatillon, Centre-ville, Quartier sud) et ouvert à tous les autres quartiers de Villeneuve la Garenne.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>21 500 €</p>

Ateliers parentalité- Association M.A.V.I.E

Google Forms : Parentalité

<p>Objectif</p>	<p><u>Objectifs du contrat de ville :</u> Pilier cohésion social / axe éducation / orientation 1 : combattre les inégalités d'accès aux savoirs, à l'expression et à la lecture /orientation 3 : accompagner les parents dans leur rôle éducatif et favoriser le lien entre les parents et l'école. Favoriser l'épanouissement et la réussite des enfants en aidant les parents dans leur rôle éducatif.</p>
-----------------	--

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Objectifs</p>	<p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage et échange sur les difficultés rencontrées qui sont souvent communes ; - Recherche des solutions adaptées dans une approche éducative positive ; - Partage des bonnes actions qui apportent de la motivation à nos enfants ; - Échange sur l'environnement de nos enfants et comment limiter l'influence négative
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>L'association MAVIE propose un soutien scolaire en direction de collégiens et de lycéens afin de favoriser leur réussite scolaire. Les parents sont des acteurs essentiels dans la réussite des enfants. Nous leur proposons alors des rendez-vous réguliers afin d'échanger sur la scolarité de leurs enfants. Ces rencontres sont organisées ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre en début d'année scolaire pour présenter le fonctionnement du soutien scolaire et les activités complémentaires proposées ; - Rencontre en fin de chaque trimestre, pour faire un point sur l'évolution de l'élève ; - Fête de fin d'année. <p>Lors de ces rencontres nous avons identifié le besoin d'un soutien complémentaire aux parents pour les aider dans leur mission en tant que parent. Nous avons alors mis en place, depuis mi-2019, des rencontres mensuelles hors grandes vacances, les samedis après-midi (3 heures), du fait des disponibilités des parents.</p> <p>Cela permet le partage de pratiques pour réfléchir à sa posture de parent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les difficultés rencontrées en matière d'éducation ; - De se rassurer dans le constat que ces problématiques sont partagées ; - Trouver des solutions pratiques à mettre en place ; - Bénéficier du retour d'expériences respectif. <p>Lors de la première rencontre, l'animateur commence par un tour de table pour permettre aux parents de se présenter puis il identifie avec les parents les thématiques à aborder par priorité dans les prochaines séances.</p> <p>Lors de la seconde rencontre, une première thématique est abordée.</p> <p>Le contenu de cette séance est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tour de table pour se présenter - Échanges sur la thématique et partage d'expériences - Retour des parents sur les rencontres qu'ils peuvent avoir avec des professionnels liés à l'éducation dans d'autre cadre ; - Identification de plans d'action individuelle pour chaque parent à mettre en place pour la prochaine séance. <p>Contenu de la troisième séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour de table avec retour sur le plan d'action individuel mis en œuvre ; - Echange sur la nouvelle thématique et partage d'expériences ; - Identification de plans d'action individuel construit avec le parent à mettre en place pour la prochaine séance avec un retour d'expérience partagé à la séance suivante ; - La même organisation est mise en place pour les autres séances. <p>Pour exemple de plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer ses éléments de langage et sa posture : ne plus intimer d'ordre, mais impliquer l'enfant en l'accompagnant dans l'action « range ta chambre ! », « c'est mieux d'avoir une chambre propre » - Prendre un temps individuel avec chacun des enfants d'une fratrie pour échanger (sortie avec un enfant au restaurant), cette action crée un rapport privilégié qui valorise l'enfant et lui permet de développer la confiance en soi ; - Provoquer une rencontre avec l'enseignant sans attendre d'être sollicité. <p>Exemple de thématiques traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> § Relation Parents enfants ; § Relation Parents enseignants ; § Nos enfants et les jeux vidéo / réseaux sociaux ; § Harcèlement scolaire ;

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>En complément de ces rencontres du samedi, nous avons mis en place une rencontre ouverte à tous les parents volontaires (pas seulement ceux qui participaient les samedis) avec un intervenant praticien en Thérapie familiale auteur du livre « les 7 clés de la parentalité positive ». Cela a permis de poser un contexte global sur la parentalité mais pas de répondre à des questions bien spécifiques.</p> <p>Nous souhaitons pérenniser cette action de soutien à la parentalité avec l'intervention d'une personne dédiée au sein de l'association et la développer avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement individuel des parents sur les thématiques qu'ils souhaitent : même processus que précédemment (décrit plus haut) hormis le fait que les groupes seront limités à 15 familles et nous dupliquerons les séances si nécessaire (plus que 120 élèves suivis) ; - L'intervention ponctuelle de professionnels divers (sociologue, psychologue, professeur,) pour nous apporter leurs expertises sur les sujets abordés ; - Une rencontre annuelle d'échange et débats avec l'ensemble des acteurs qui participent à la réussite scolaire : parents volontaires (du soutien à la scolarité et autres), enseignants, animateurs, enfants/élèves, etc. ; - Des sorties Papa /enfants pour renforcer l'implication des pères et leur permettre de s'ouvrir sur les difficultés de communication entre parents et enfants. <ul style="list-style-type: none"> - De plus, l'équipe de l'association veille à l'application des règles éducatives (respect, ponctualité, propreté, etc) dans des temps d'échanges entre l'élève le bénévole et la famille. - Un atelier de 17h à 20h (durant les vacances hors grandes vacances) sera mis en place dans les locaux de l'association à destination des enfants et leurs parents. Chaque atelier aura un thème spécifique. Les thèmes pressentis sont : <ul style="list-style-type: none"> ♣ Cinéma / débat en anglais ♣ Initiation aux échecs / compétition ♣ Jeux de société / Loup Garou ♣ Découverte des métiers ♣ Développement personnel <p>Des annonces seront envoyées par WhatsApp pour informer et rendre compte des différents ateliers. Le logo des différents partenaires tel que celui du conseil départemental sera ajouté sur les messages. Les logos des différents partenaires seront également mis sur notre rapport d'activité.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Jeunesse et éducation</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Age : 6/15 ans ,16/17 ans ,26/64 ans Sexe : Femmes, Hommes, Mixte Territoire : AIRE 2030</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Plus de 180 familles inscrites à l'accompagnement à la scolarité (plus de 70 lycéens, plus de 90 collégiens et 50 élèves en cours de langues) habitent en grande majorité les quartiers sud et la caravelle donc en QPV. Tranche d'âge 6 ans à 18 ans avec une majorité de pré-ado (12ans-13ans) et d'adolescents (14 ans-18 ans).</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Une rencontre bimestrielle hors grandes vacances, les samedis après-midi (3 heures) à destination des parents et durant les vacances scolaires à destination des enfants et leurs parents. Dans les locaux de l'association</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>16 621 €</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

T1-C : Promotion de l'expression des jeunes dans les collèges du quartier prioritaire

Fatalité zéro - Nubian Soul

Google Forms : Activités périscolaires

<p>Objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'expression de jeunes pouvant être en situation d'échec scolaire ou social à travers des pratiques artistiques (danse, musique et théâtre). - Permettre à ces jeunes de trouver des repères en faisant l'expérience du respect des règles, de son propre corps et des autres par la pratique artistique - Faire prendre conscience au jeune de ses droits et devoirs et améliorer le rapport de l'élève au professeur. - Faire en sorte que les règles qui régissent l'établissement scolaire deviennent ses règles. Prévention de la délinquance. - Sensibiliser les jeunes à la création et favoriser ainsi leur esprit critique. - Valoriser leur créativité - Sensibiliser, prévenir et lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes - Instaurer un changement culturel et social, favorisant une atmosphère inclusive et respectueuse
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Bien qu'il ne faille pas généraliser, un manque de civisme flagrant envahi nos collèges. Au fil des années, le respect des règles et des adultes est constamment remis en question. Incompréhension des règles et du système scolaire, incivilités plus ou moins importantes rythment la vie de nos collèges.</p> <p>Fatalité zéro est un projet citoyen, permettant aux jeunes de prendre conscience de ses droits et ses devoirs. Nous travaillons avec toutes les classes de 6ème du collège Pompidou et du collège Manet.</p> <p>L'objectif étant de valoriser les actions bienveillantes, la cohésion de groupe, le respect du cadre et des règles ; et parallèlement de dénoncer les actions qui conduiraient à l'incivilité, au harcèlement, et au décrochage scolaire.</p> <p>Déclinaison du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet aux principaux, médiateurs et professeurs. - Présentation du projet aux classes participantes. - Organisation d'un débat autour du thème « Harcèlement », avec toutes les classes participantes. - Participation de toutes les classes participantes. - Échange avec les classes sur le thème du projet - Travail de documentation autour de l'école d'hier et aujourd'hui. Rapport aux professeurs, à l'adulte aux infrastructures, conditions et rythmes de travail. - Jeux de rôles permettant d'aborder le respect du cadre au sein de l'établissement et de la classe, ainsi que le harcèlement. Parallèlement à cela, mise en place d'exercice permettant la prise de conscience du jeune, en développant son esprit critique.
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Réussite éducative</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Age : 12/15 ans Sexe : Mixte</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>350 bénéficiaires environ</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>02/11/2024 au 30/06/2025 Nombre approximatif d'interventions : 300 heures L'association travaillera en partenariat avec les principaux des collèges, les médiateurs, CPE et professeurs. Également les délégués des parents d'élèves, ainsi que 4 intervenants.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Budget prévisionnel thématique 1 Axe 2

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charges directes	614 724 €	71%
Charges indirectes	247 746 €	29%
Sous-total dépenses	862 470 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	196 925 €	23%
Département	92 000 €	11%
Etat	104 800 €	12%
Autres	468 745 €	54%
Sous-total recettes	862 470 €	100%

Thématique T2 : Favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, les loisirs et la culture

Présentation de la thématique :

Favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, la culture et la lecture, par la mise en place d'actions qui contribuent à l'éducation de l'enfant, à son épanouissement, facteur de réussite scolaire. Ces activités visent :

- à sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport et à la lutte contre l'incivilité
- à promouvoir l'expression artistique
- à découvrir le plaisir de la lecture

T2-A : Pratiques sportives à vocation éducatives

On joue au volley – AVG

Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectifs	<p>1. "Favoriser la réussite éducative, à travers l'accès aux loisirs afin de développer l'ouverture d'esprit, la discipline et le respect des règles en collectivité"</p> <p>2. Développer des compétences sociales et civiques notamment à travers la pratique sportive</p> <p>3. Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales</p>
Descriptif de l'action	<p>L'action offre la possibilité à toutes les classes de CE1 présentes sur la ville au sein des 3 groupes scolaires élémentaires de découvrir les valeurs du sport à travers l'activité volley-ball. Cela représente un volume de 185 heures d'activités effectives avec les enfants en trois étapes : apprentissage en cours et en gymnase, temps d'échange avec les parents et temps d'échange entre les classes et les groupes scolaires.</p> <p>Etape 1 : Une initiation au volley-ball ainsi qu'aux règles de ce sport sur 6 à séances d'1h00 à chaque classe de CE1.</p> <p>Etape 2 : Organiser une séance supplémentaire par classe (1 week-end sur 4 le samedi) parent / enfant autour de l'acquisition de l'apprentissage des règles du jeu et des valeurs véhiculées par la pratique d'une activité sportive en groupe et au sein d'une association. Au cours de la journée, un questionnaire à compléter pour le parent et pour l'enfant, il aborde les règles du jeu. Un jeu de rôle, « J'adopte un comportement fair-play sur le terrain » est proposé.</p> <p>Etape 3 : Trois journées de rencontres en juin 2025 autour du volley-ball divisé par groupe scolaire. Mise en place d'ateliers autour de l'arbitrage et des règles du jeu animés par les parents, Remise du trophée de la meilleure classe, des meilleurs arbitres, du trophée du fair-play. Ateliers sportifs par équipes : travail autour de l'entraide, la solidarité, la tolérance, le respect, l'humilité...</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	La réussite éducative
Publics cibles	Les enfants des classes de CE1 des 3 groupes scolaires de Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Nombre de bénéficiaires attendus	400 enfants et leurs parents
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 04/09/2024 au 28/06/2025
Budget prévisionnel de l'action	10 800 €

La glisse comme vecteur d'apprentissage et de rassemblement- AVG

Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les discriminations et favoriser la mixité - Favoriser la réussite éducative à travers l'accès aux loisirs afin de développer l'ouverture d'esprit, la discipline et le respect des règles en collectivité. - Développer des compétences sociales et civiques notamment à travers la pratique sportive. - Faire découvrir la pratique du Roller, discipline olympique en 2024 - Travailler l'apprentissage de l'anglais et favoriser le rassemblement culturel
Descriptif de l'action	<p>L'action vise à accueillir des jeunes de l'ensemble des Hauts-de-Seine sur le territoire de la commune de Villeneuve-la-Garenne afin de découvrir les sports de glisse, notamment le Roller désormais discipline olympique dans une structure adaptée dans le but de développer des compétences civiques mais aussi de créer des temps d'échange entre jeunes des quartiers politiques de la ville de différentes communes. Le but étant de réduire toute forme de violence entre jeunes de quartiers différents avec une culture similaire. J'ajoute que le projet à une dimension internationale car les ateliers sont encadrés par de 2 joueurs américains et un tchèque, ce qui permet à chaque membre de travailler l'anglais durant ces rencontres.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Favoriser les apprentissages des savoirs-être et des savoirs académiques
Publics cibles	Jeunes garçons et jeunes filles entre 11 et 15 ans résidant à Villeneuve-la-Garenne et les villes des Hauts-de-Seine environnantes.
Nombre de bénéficiaires attendus	40
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 17/02/2025 au 31/12/2025 – Gymnase Schwartz à Villeneuve-la-Garenne
Budget prévisionnel de l'action	12 150€

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Objectifs</p>	<p>L'action s'inscrit dans le Pilier Cohésion sociale, axe éducation. Orientation 3. Aider les enfants à accéder aux loisirs, à la culture et aux sports Orientation 4. Accompagner les jeunes dans la construction de leur citoyenneté Les objectifs sont de : - Permettre aux jeunes d'intégrer un espace de socialisation situé au cœur d'un quartier prioritaire « La Caravelle » - Favoriser la réussite éducative et l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes par la pratique de la boxe éducative - Transmettre des valeurs de respect, d'effort et de savoir-être (politesse, posture) - Travailler sur la gestion du stress et des émotions - Déconstruire les stéréotypes et redonner une image positive des jeunes - Favoriser le lien social en mixant les publics des différents quartiers, permettre une cohésion de groupe et prévenir les violences - Féminiser la pratique de la boxe et contribuer à la levée des schémas sexistes</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Discipline phare des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la boxe a la particularité d'être ouverte aux amateurs, ce qui permet à certains de révéler leur potentiel et lancer leur carrière à l'instar de Brahim Asloum, et ce qui porte de belles valeurs auprès des jeunes : tout le monde peut se dépasser et changer son destin par le sport. Les épreuves olympiques de Paris 2024 devant se dérouler à Roland Garros, elles permettront de mettre en lumière et valoriser le travail éducatif et d'insertion réalisé par un champion du monde de la discipline, Kamel Chouaref (17 fois champion du monde), à travers le support de la boxe éducative. Il est le fondateur de l'association KC Boxing Villeneuve 92, qui œuvre depuis 18 ans au cœur du quartier de la Caravelle à Villeneuve-la-Garenne.</p> <p>En premier lieu, la salle de boxe située au cœur du quartier prioritaire est un espace de socialisation pour les jeunes, au sein duquel ils apprennent à suivre un cadre et des règles de savoir-être (politesse, utilisation d'un langage approprié, ponctualité, posture à adopter). Ces notions acquises au sein de la salle de boxe peuvent ensuite être transposées à l'école et dans une optique d'insertion professionnelle. Par ailleurs, la salle de boxe accueillant des publics des différents quartiers de la ville voire des communes avoisinantes, la pratique de la boxe permet de favoriser le lien social en mixant les publics, ce qui contribue à la prévention des violences par l'apaisement des tensions entre quartiers rivaux (jeunes issus notamment des quartiers rivaux de La Sablière et la Caravelle, échanges intergénérationnels et mixité). En pratiquant la boxe avec un partenaire, la communication devient un enjeu de réussite et de partage, dans un esprit de promotion du fair-play. Les séances sont l'occasion de temps d'échanges et rapprochements entre élèves, qui permettent de lever les stéréotypes et favoriser la discussion.</p> <p>Le projet consiste donc à proposer aux jeunes de 8-25 ans des ateliers de boxe éducative hebdomadaires et durant les vacances scolaires, au sein de la salle de boxe ou en pied d'immeuble lorsque le temps le permet. En particulier, les séances accueillent les jeunes de l'accompagnement à la scolarité sur les temps d'apports culturels, afin de leur faire découvrir la discipline de la boxe. Les séances suivent le déroulé suivant : enchaînements techniques pieds poings, poings pieds (en situation réelle, mise de gants), travail de défense, d'attaque, travail de maîtrise du geste, travail au sac en fractionné, en puissance pure, renforcement musculaire, abdos, pompes, étirements, stretching, sophrologie, retour au calme.</p> <p>La pratique de la boxe éducative se distingue d'autres formes de pratique par le non-recours à la puissance : les élèves doivent s'imposer par leurs qualités techniques et tactiques, mais en aucun cas par la puissance des coups. La vitesse d'exécution n'est en rien modifiée, mais doit s'accompagner d'une maîtrise totale de l'impact sous peine d'être sanctionnée (Def FFBOXE).</p> <p>Ainsi, l'outil boxe éducative permet à l'association KC Boxing de travailler sur deux exigences fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas nuire à son adversaire

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>- Être sanctionné pour tout comportement violent Les séances de boxe éducative ont donc vocation à transmettre aux jeunes des valeurs inhérentes à ce sport : maîtrise de soi, respect de l'autre, humilité, courage, détermination, rigueur et valeur de l'effort. Ces valeurs essentielles, applicables à d'autres domaines que la pratique sportive, comme le milieu éducatif et professionnel, favorisent le développement de la citoyenneté.</p> <p>Une attention particulière est portée au développement de la pratique des jeunes filles et femmes d'une discipline traditionnellement masculine, pour lever les schémas sexistes et favoriser l'égalité femmes/hommes.</p> <p>La discipline des sports de combat, au cœur de la boxe éducative, favorise l'apprentissage de la gestion du stress et des tensions. Au vu du contexte sanitaire et social, de l'isolement et de la montée des tensions familiales et entre jeunes, la pratique de la boxe éducative permet d'évacuer le stress quotidien et canaliser ses émotions pour retrouver une harmonie de vie et un bien-être.</p> <p>Pour les jeunes, la pratique d'une activité physique leur permet de se dépenser et de retrouver un objectif, de prendre confiance en eux et en leurs capacités. La salle de boxe a vocation à accueillir chacun quelle que soit sa situation (l'association ayant toujours tenu à ce que chacun puisse accéder à une activité sportive quels que soient ses moyens, elle ne refuse pas les pratiquants n'ayant pas les moyens de payer l'inscription).</p> <p>Cet accueil permet un véritable travail d'accompagnement individuel selon les besoins, par exemple en recevant les parents en entretien pour évoquer les problématiques familiales et du jeune (violences verbales et/ou physiques envers les parents, agressivité, décrochage scolaire, perte de confiance etc.), qui sont ensuite travaillées via les séances de boxe éducative.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	
<p>Publics cibles</p>	<p>Jeunes de 8-25 ans, en mixité, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Villeneuve-la-Garenne et en particulier du quartier de la Caravelle</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Environ 50 jeunes</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Ateliers hebdomadaires et durant les vacances scolaires, au sein de la salle de boxe de l'espace Nelly Roussel au cœur du quartier de la Caravelle ou en pied d'immeuble lorsque le temps le permet, dans les différents quartiers de la ville et notamment les Quartiers Sud</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>34.800 €</p>

Hand'inclusif – HANDBALL CLUB

Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du stress et bien-être : Utiliser le handball pour canaliser les émotions et retrouver une harmonie de vie. - Prévention de la violence chez les jeunes : Offrir une activité physique pour réduire l'oisiveté et les conflits. - Promotion de la santé et de l'inclusion pour les femmes : Encourager une hygiène de vie saine et lutter contre la sédentarité et les stéréotypes sexistes. - Inclusion et égalité : Favoriser l'inclusion et la construction de communautés positives.
------------------	---

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Le projet "Handball Club VLG et HAND'INCLUSIF" vise à promouvoir la pratique du handball pour améliorer le bien-être, favoriser l'inclusion et lutter contre les violences et les inégalités. Il s'adresse à tous les publics, des tout-petits aux adultes, avec une attention particulière pour les femmes et les jeunes des quartiers prioritaires.</p> <p>Le club de handball de la ville se doit de proposer une pratique de proximité particulièrement chez les jeunes sans oublier nos séniors ; il est donc nécessaire de cibler les zones à potentiel de développement c'est à dire où la population est plutôt jeune sportive mais n'est pas encadrée et où il y a des infrastructures adaptées qui sont sous-utilisées. Le but étant d'aller vers la population en développant la pratique sportive dans leur environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les jeunes, la pratique d'une activité physique leur permet de se dépenser et de retrouver un objectif, évitant ainsi d'être oisifs et lutter contre les violences entre jeunes (rixes). - Pour les femmes, il permet de retrouver une bonne hygiène de vie, saine et sportive ainsi que de renouer avec des activités sportives et lutter contre la sédentarité. <p>Activités :</p> <p>Créneaux hebdomadaires : 12 créneaux du lundi au dimanche, pour tous les âges et niveaux, avec des créneaux spécifiques pour les femmes (mardi et dimanche matin).</p> <p>Stages et ateliers : Pendant les vacances scolaires, dans divers lieux de la ville, pour promouvoir l'activité physique.</p> <p>Stages pour les adhérents et futurs pratiquants pendant les vacances scolaires dans les gymnases, city stades, terrains extérieurs et parcs, permettant à tous d'accéder à la pratique sportive dans un environnement familial et de se réapproprier les espaces extérieurs</p> <p>Sport aux pieds d'immeubles, permettant la découverte de diverses activités physiques autour du handball et sensibilisant les jeunes des quartiers prioritaires à la pratique sportive.</p> <p>Le "Multi'Hand" se déroulera les samedis et dimanches matin de 9h à 12h dans les quartiers, gymnases et autres sites de la ville</p> <p>Le "Hand'Soir" en soirée et week-end, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, et les samedis en nocturne de 20h à 22h, spécifiquement pour les 16-25 ans</p> <p>Le "Hand'Nocturnes" (quasiment dans l'obscurité).</p> <p>Événements spéciaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gala de handball 100% féminin le 9 mars 2025. - Tournois inter-quartiers. - Activités intergénérationnelles. <p>Sorties et découvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites de la Maison du Handball. - Sorties à la mer ou à la montagne. - Participation à des matchs professionnels. <p>Formation et bénévolat : Formation à l'arbitrage et implication des participants dans la vie du club.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>AXE 2 : Réussite éducative, en particulier celle des collégiens</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Femmes et jeunes filles des quartiers prioritaires Jeunes 16/25 ans Tous âges à partir de 4 ans Enfants et des jeunes de 4 à 25 ans (mixte) Femmes et hommes de plus de 25 ans</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>45 bénéficiaires attendus</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 01/01/2025 au 31/12/2025 Au stade Cattiau
Budget prévisionnel de l'action	44 500 €

Semaine de promotion des valeurs sportives - AVG

Google Forms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectifs	<p>Transmettre les valeurs du sport. Aider les jeunes filles de Villeneuve-la-Garenne et plus particulièrement celles résidant en QPV, à accéder à la pratique sportive alors qu'elles en sont souvent éloignées. Sensibiliser les familles sur l'importance de la pratique sportive pour l'équilibre de leur enfant. Sensibilisation aux violences infantiles et sexuelles dans le sport Favoriser les échanges entre les jeunes des différents quartiers</p>
Descriptif de l'action	<p>En s'appuyant sur l'expérience et le témoignage de 3 de nos sportives de haut-niveau, Christelle Ribault (médaillée de bronze au championnat du monde de paracyclisme), Bérénice Cleyet-Merle (3^{ème} meilleure athlète française sur 1000m) et Cassandra Pezzillo (Championne de France de Kung Fu), nous mettrons en avant les valeurs du sport et de ses bienfaits, à l'occasion d'une semaine de sensibilisation en direction de jeunes filles âgées entre 10 et 15 ans résidant en QPV.</p> <p>A cette occasion elles pourront également échanger avec nos championnes sur les thèmes liés à la pratique féminine. Puis dans un 2^{ème} temps, nous leur proposerons un nouveau temps d'échanges sur les violences infantiles et sexuelles dans le sport. Avec le soutien du personnel spécialisé de la Fédération Française des Clubs Omnisports et des supports spécifiquement créés à cette attention, nous les ferons réagir à certaines images destinées à libérer la parole et ouvrir le débat. Plusieurs sessions, en fonctions de l'âge et du nombre de participantes, sont prévues.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Favoriser un environnement propice à l'épanouissement des jeunes. Ici plus particulièrement des jeunes filles.
Publics cibles	Jeunes filles de Villeneuve-la-Garenne entre 10 et 15 ans. Parents
Nombre de bénéficiaires attendus	80 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 21/04/25 au 27/04/25 – Espace Nelly Roussel à Villeneuve-la-Garenne
Budget prévisionnel de l'action	9 800 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Urban Ball 5 – GENERATIONS UNIS

Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectif	<p>Promouvoir la pratique du sport notamment celle du basket</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des actions de sensibilisation auprès s des jeunes - offrir des temps d'animations, ré créatifs, de loisirs aux publics les plus éloignés des institutions - renforcer la présence et donc faire de la médiation culturelle et sociale et Éducative au sein des quartiers - favoriser la mixité sociale - promouvoir la place des jeunes adolescentes au sein des quartiers - recenser au travers de la programmation les publics les plus éloignés et fragiles
Descriptif de l'action	<p>Considééré comme le numéro un des sports urbains dans le monde, le basketball 3×3 est issu de la pratique libre et créative du basket de rue. Génération unis dès l'annonce de ce sport au jeu olympique de Tokyo, a souhaité le mettre en avant et reprendre les codes de celui-ci autour d'un évènement fédérateur rassemblant toutes les populations jeunes, familiales etc. où activités sportives et culturelles s'entremêlent.</p> <p>Entre tournoi, concert, village éducatif, prévention et insertion, animation pour jeunes enfants et familles, génération unis a créé un temps spécifique l'été 2021 et renouvelle l'évènement « Urban Ball afin d'accompagner l'appropriation positif du nouveau terrain de basket 3*3 inauguré lors du 20 octobre 2022 dans le cadre du budget participatif. Sur 3 projets proposé s, le terrain de basket a récolté plus de 57% des votes. Ceci nous laisse penser que l'Urban Ball aura une place dans les évènements villéno-garennois et altoséquanais. Mais surtout cette programmation permettra de renforcer la présence de l'association au sein des quartiers, proposer des activités aux jeunes ne partant pas en vacances, et accompagner les publics les plus éloignés. Il s'agit de capter les jeunes par différents biais (sportif, éducatif, prévention et santé, citoyenneté et environnement) afin de faire le lien vers les actions d'insertion sociale, éducative et professionnelle. Cet évènement permet de capter les jeunes par des temps ludiques tout en travaillant le lien inter quartiers, la mixité et la cohésion sociale. Il s'agit aussi de relancer la pratique sportive, essentielle au bien-être mental et physique, après la crise sanitaire.</p> <p>Le Tournoi de basket inter-quartiers du 25 et 26 juin 2025, marquera le lancement de la programmation estivale autour d'un évènement ludique et fédérateur qui rassemblera 90 joueurs de 17 à 25 ans et plus de 1000 personnes autour d'animation.</p> <p>Ce tournoi permettra de promouvoir le lien social entre les jeunes des différents quartiers mais aussi la place des jeunes filles et la pratique sportive féminine avec la présence d'équipes féminines. Cet évènement finira par un concert avec des artistes locaux et des artistes extérieurs</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	<p>Réussite éducative</p>
Publics cibles	<p>Habitant de Villeneuve la Garenne</p>
Nombre de bénéficiaires attendus	<p>2 000 bénéficiaires attendus</p>
Date et lieu(x) de mise en œuvre	<p>Juin 2025</p>
Budget prévisionnel de l'action	<p>25 000 €</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Boxer la violence– GORILLA VILLENEUVE THAI

Googleforms : *Activité périscolaire à vocation éducative*

Objectifs	Travailler sur l'aller-vers, capter les publics de jeunes les plus éloignés des institutions, potentiellement intégrés au sein de groupes impliqués dans des rixes et mouvements de violence à Villeneuve-la-Garenne et les communes aux alentours, à travers la pratique de la boxe Thai.
Descriptif de l'action	<p>Dans un premier temps, travailler sur la canalisation de la violence à travers la pratique de la Boxe thaï trois fois par semaine, d'une manière pédagogique de façon à transmettre différentes valeurs : discipline, la rigueur, le respect, et la confiance en soi.</p> <p>Dans un second temps, donner l'opportunité à ces jeunes de sortir de leur zone de confort lors de séjours de rupture en pleine nature, sur le modèle des séjours de scouts, tout en les impliquant sur des actions bénévoles auprès de partenaires associatifs.</p> <p>Enfin, le lien créé lors de ces séances et séjours permettra de réorienter les jeunes en situation de décrochage scolaire et/ou en rupture familiale vers des structures adaptées afin de reprendre une scolarité de manière apaisée.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative, favoriser les apprentissages des savoir-être et des savoirs académiques, mobiliser les bénéficiaires autour de leur parcours scolaire.
Publics cibles	<p>Jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, et en rupture familiale, identifiés grâce à un chantier éducatif mis en place par l'association Génération Unis à la Fabrik.</p> <p>Les jeunes sont aussi identifiés par la bouche à oreille, les connaissances personnelles au sein des quartiers en QPV.</p>
Nombre de bénéficiaires attendus	30 jeunes attendus.
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Le projet débute de septembre 2024 à juin 2025, avec un suivi sur toute l'année y compris pendant les vacances scolaires.
Budget prévisionnel de l'action	10 700 €

Championne – SHOTOKAN KARATE CLUB

Googleforms : *Activité périscolaire*

Objectifs	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inspirer nos jeunes à des parcours d'excellence, grâce aux championnes du club ;- Encourager réussite sportive et réussite scolaire ;- Instruire les valeurs de discipline, rigueur, investissement, dépassement de soi ;- Encourager les jeunes à construire un parcours adapté à leurs objectifs personnels.
-----------	---

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Au travers de la compétition, le gout de l'effort et du dépassement de soi et avoir un objectif un horizon être un champion. Nous avons chez les plus grands des championnes de France et qui sont en équipe de France sélectionnées pour les championnats d'Europe Que les collégiens s'identifient à eux, « ces grandes qui habitent dans le même immeuble que moi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la continuité de l'action « Graine de champions » financée en 2024, l'idée est de poursuivre le travail effectué avec les jeunes du club sur les parcours d'excellence : grâce aux sélections en compétition durant 2024, un membre du club a pu participer au championnat du monde 2024. Ce parcours peut être inspirant pour les plus jeunes (essentiellement des collégiens et collégiennes en l'occurrence, dont une majorité de jeunes filles). - L'action consiste à la participation de jeunes sélectionnés (à la suite d'une participation aux compétitions de niveau départemental) à un programme de stage où sont conviées les championnes du club qui peuvent intervenir en tant qu'enseignantes. Ces stages ne se limitent pas qu'à la pratique sportive puisque sont enseignées les valeurs de discipline et de rigueur dans la vie sportive, académique et personnelle, particulièrement importantes pour ces jeunes aux profils variés. - La participation aux stages s'accompagne de participations à des compétitions de niveau national et international pouvant aboutir à une potentielle sélection en équipe de France. - A travers cette action, les parents sont encouragés à s'investir sur le parcours de leur enfant, dont les déplacements peuvent être limités pour des raisons financières ou autre. Des réunions sont organisées régulièrement afin de leur présenter les objectifs et avancements des différents parcours, leur investissement et leur confiance étant particulièrement importants dans la réussite des jeunes bénéficiaires de l'action. Il leur est également rappelé que la réussite sportive va de pair avec la réussite scolaire, ce qui les encourage à les suivre davantage.
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Réussite éducative en particulier celle des collégiens.</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Collégiens</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>15 bénéficiaires attendus</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Durant nos cours 3X1h30/ semaine. Les stages auront lieu 1 fois par mois durant deux heures. Les compétitions ont lieu toutes les 6 semaines environ, dont la coupe de France au mois d'avril 2025.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>15 000 €</p>

Objectif excellence – SHOTOKAN KARATE CLUB

Googleforms : Activité périscolaire

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Créer de la cohésion de groupe- Instaurer une rigueur réemployable au quotidien, qui fera passerelle au niveau scolaire- Apprendre à se donner des objectifs et de déployer des moyens pour les réaliser- Investir les parents dans le parcours de leurs enfants- Promotion de l'excellence féminine
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Participations aux compétitions délocalisées (Orléans45, Verquin62, Marseille13)- Participation à des de séjours de cohésion (Pose 27)- Se munir de tenues de club permettant de fédérer (Coupe-vent, floqué à l'effigie du club)- Formations de potentiels futurs professionnels (Par des diplômes Fédéraux AFA 16 ans (assistant) DIF 18 ans (diplôme d'instructeur Fédéral) ...
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Axe 2 Réussite éducative
Publics cibles	Plusieurs groupes de 15 jeunes allant de 10 à 14 ans, majoritairement des jeunes filles.
Nombre de bénéficiaires attendus	25 personnes environ
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Mars 2025 jusqu'au dernier trimestre 2025
Budget prévisionnel de l'action	10 000 €

T2-B : Sensibilisation et éducation civique à travers les loisirs, le sport et la culture

Lutter contre le décrochage scolaires - Batteurs pour la paix

Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectifs	<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le savoir être des collégiens à travers l'apprentissage ludique et sans solfège de la musique lors des pauses méridienne- Impliquer les collégiens, en particulier celles et ceux qui rencontrent des difficultés sociales ou de bonne compréhension des usages (Laïcité, valeurs de la république) lors des événements du collèges et plus largement de la ville lors des journées à thème (8 mars, 21 mai etc...)- Permettre d'acquérir une autonomie et des prises de responsabilité au sein du groupe musical constitué qui à terme dans le collège dans les instances par exemple le CVL.- Favoriser le contact parents, enfants, communauté pédagogique, en particulier autour des valeurs de la paix. <p>Contribuer à créer un climat serein au sein du collège grâce à ces dynamique musicale (exemple mini concert improvisé dans les cours de récré etc.)</p>
-----------	---

Accuse de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	<p>Notre action se base sur quelques années d'expertise au sein et en dehors des collèges Mannet et Pompidou de Villeneuve La Garenne. Nous proposons des ateliers hebdomadaires de cours de musique, (Chant, basse, piano percussion brésilienne et batterie) Lors des pauses méridiennes.</p> <p>De 12H 30 à 13H30, mais aussi de mini stage lors des vacances scolaires. Nous accueillerons environs 15 à 20 collégiens de tout niveau sans ciblage dans un 1er temps puis accueillir des élèves qui présente des comportements liés aux violences verbales ou physiques. Avec les Assistant d'éducation et les CPE et les enseignants volontaires nous proposerons de créer une formation musicale mixte inédite mêlant enfant et adultes pour travailler un schowcase de fin d'année mais aussi pour toute occasion qui se présente pour la vie du collège.</p> <p>Chaque élève sera formé à devenir un ambassadeur pour la paix et se verra offrir une paire de baguette, un t-shirt et des sorties culturelles (concerts, opéra etc...).</p> <p>A raison de 2 séances / semaine par établissement scolaire avec des intervenants de qualités rompu aux référentiels de l'éducation nationale et des valeurs de la laïcité, de l'égalité femmes homme etc...</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative
Publics cibles	Collégiens de la 6 -ème à la 3 -ème
Nombre de bénéficiaires attendus	20 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Janvier à décembre 2025
Budget prévisionnel de l'action	12 000€

Apsa show 2^{ème} Edition – APSA

Googleforms : Activité périscolaire à vocation éducative

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter la Communauté : Rassembler les villénogarennois et villénogarennoise autour d'un moment convivial mais surtout culturel. • Divertir et Enchanter : Offrir au public une soirée inoubliable, mêlant la puissance émotionnelle de la musique à l'allégresse de la comédie, créant ainsi une atmosphère joyeuse et festive. • Favoriser l'inclusion sociale grâce à la culture : Participer activement à l'enrichissement culturel des habitantes et habitants de notre commune et notre département. • Favoriser la diversité artistique : Créer un espace où la diversité artistique s'épanouit, en réunissant des genres musicaux variés, des styles comiques différents et en donnant voix à un éventail de perspectives artistiques.
-----------	---

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les talents locaux : Mettre en lumière le vivier de talents de notre ville en offrant une scène à un jeune artiste prometteur, favorisant ainsi la reconnaissance et l'appréciation de notre patrimoine artistique local. • Rappeler que l'accès à la culture est un droit pour toutes et tous : Tout le monde a le droit d'accéder à la culture et par cette action nous souhaitons le rappeler à chacun et chacune et peut-être susciter des vocations.
Descriptif de l'action	<p>Plongez au cœur de la culture urbaine avec la deuxième édition de l'APSA SHOW, l'événement qui rassemble Villeneuve-la-Garenne autour de performances uniques et d'émotions fortes ! Cette année, l'APSA SHOW vous réserve un programme exceptionnel qui débutera par des sketches hilarants pour chauffer l'ambiance, animés par des humoristes de renom pour un début de soirée placé sous le signe du rire et de la bonne humeur.</p> <p>La scène sera ensuite enflammée par des performances de danse inoubliables, présentées par la Nubian Soul Academy, avec des chorégraphies alliant street dance et traditions culturelles. Enfin, des artistes incontournables de la scène rap et hip-hop prendront le relais pour vous faire vibrer jusqu'au bout de la nuit. Que vous soyez un passionné de culture urbaine ou curieux de découvrir cette ambiance unique, l'APSA SHOW vous invite à partager une soirée où le rire, la danse et la musique s'unissent pour offrir un moment inoubliable. Venez vivre cette expérience immersive, en famille ou entre amis, et soyez au rendez-vous pour célébrer l'énergie et la diversité de la culture urbaine !</p> <p>Nous avons conscience de l'importance de tendre vers une égalité femmes-hommes pour tout type d'action et d'autant plus dans le secteur culturel, ainsi, une attention particulière sera portée sur une mixité et une égalité dans la programmation des artistes.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative
Publics cibles	<p>Public total : Plus de 600 participants. <i>· Répartition par type de public cible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes (12-25 ans) : 60 % • Familles (parents avec enfants) : 30 % <p><i>Autres (adultes, seniors) : 10 %</i></p>
Nombre de bénéficiaires attendus	600 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Samedi 19 avril
Budget prévisionnel de l'action	114 000 €

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Objectifs</p>	<p>Le projet d'accompagnement et de suivi des jeunes en situation de vulnérabilité vise à répondre à la problématique du décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires. Fort du succès de l'édition 2024, qui a permis à de nombreux jeunes de retrouver une dynamique positive, l'objectif est de consolider et d'améliorer ce dispositif pour 2025.</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. • Réduire le taux de décrochage scolaire et développer l'autonomie des bénéficiaires. • Renforcer l'impact du club comme levier de réussite et de médiation sociale. <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et capter 600 jeunes issus des quartiers prioritaires. • Accompagner au moins 50 jeunes (25 hommes et 25 femmes) sur une durée de 3 à 6 mois. • Augmenter le taux de réussite en formation ou en emploi à hauteur de 80%. • Renforcer le suivi post-accompagnement pour limiter les abandons.
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Déroulement du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Phase de captation (janvier - mars 2025) <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation d'événements sportifs et culturels pour sensibiliser et mobiliser les jeunes. ○ Communication via les réseaux sociaux et les partenaires locaux. 2. Phase d'accompagnement (avril - octobre 2025) <ul style="list-style-type: none"> ○ Entretiens individuels et diagnostic des besoins. ○ Mise en place d'un suivi personnalisé (coaching, orientation, ateliers). ○ Orientation vers des formations ou des offres d'emploi. 3. Phase d'évaluation et de bilan (novembre - décembre 2025) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'impact du projet sur les bénéficiaires. ○ Identification des axes d'amélioration pour l'édition suivante. <p>Perspectives pour le futur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un programme de mentorat pour un accompagnement plus long. • Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs issus des jeunes ayant réussi leur insertion. • Pérennisation du projet par la recherche de nouveaux financements.
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Ce projet s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires définis par la lettre de cadrage en matière de lutte contre le décrochage scolaire, de renforcement de l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires, et de promotion de l'égalité des chances. Il répond aux objectifs de cohésion sociale, d'autonomisation des jeunes et de prévention des risques de marginalisation.</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Jeunes de 16 à 30 ans issus des quartiers prioritaires de la ville (Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers).</p>

Nombre de bénéficiaires attendus	600 jeunes issus des quartiers prioritaires.
Date et lieu(x) de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Dates : Janvier à décembre 2025 • Lieux : Quartiers prioritaires de Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers
Budget prévisionnel de l'action	39 500 €

Voyage chorégraphique - Nubian Soul

Googleforms : Activité périscolaire

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'expression de jeunes pouvant être en situation d'échec scolaire ou social à travers des pratiques artistiques (danse, musique et théâtre). - Permettre à ces jeunes de trouver des repères en faisant l'expérience du respect des règles, de son propre corps et des autres par la pratique artistique - Sensibiliser les jeunes à la création et favoriser ainsi leur esprit critique. - Valoriser leur créativité
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de mettre en place des stages pendant les vacances scolaires de février, avril ainsi que deux semaines en juillet- août. Stages de danse sur la notion d'acceptation de soi animés par des artistes reconnus venant du Hip Hop, Nous souhaitons cette année travailler sur l'égalité femme-homme.</p> <p>Avec le vocabulaire de la danse hip hop, le stagiaire exprimera son ressenti sur ce sujet. Les différents points de vue pourront librement s'exprimer et se confronter. Nous espérons à travers ce travail pouvoir faire naître des prises de consciences...</p> <p>Pour chaque session de vacances (février, avril et juillet-août) soit 6 semaines intensives de stage.</p> <p>Les stages se déroulent de la manière suivante : 3 heures de cours le matin de 10h à 13h, ou 3h de cours l'après-midi de 14h à 17h.</p> <p>Les jeunes avancés et motivés ont la possibilité de suivre le stage toute la journée. Fréquence des cours durant les 2 semaines : Du lundi au vendredi. L'intensité des cours dépend de la capacité du jeune à être concentré. Nous proposons des séances de 3 heures, voir 6 heures pour ceux chez qui nous décelons une vraie aptitude.</p> <p>a) Ateliers individuels pour développer la créativité et la confiance du jeune stagiaire. b) Expérience scénique partagée avec des jeunes amateurs de Villeneuve dans un esprit d'échange et de partage. c) Travail d'improvisation autour du thème.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative
Publics cibles	<p>Age : 6/15 ans 16/17 ans 18/25 ans Sexe : Mixte</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Nombre de bénéficiaires attendus	Environ 110 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	01/01/2025 - 01/08/2025 La ville met à disposition la salle de danse de l'Espace Nelly Roussel. Nous avons également notre propre salle de danse. Deux bénévoles de l'association encadrent le stage (accueil, organisation des stages et cours, et planning...) 10 professeurs interviendront sur les 6 semaines intensives de stage (vacances de février, avril, juillet-août).
Budget prévisionnel de l'action	32 900 €

Esprit brigade – A3P- Ponts et Passerelles pour le Peuple

Googleforms : *Cadre vie*

Objectif	Nous souhaitons sensibiliser les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville à une variété de métiers passionnants et porteurs de sens. Pour cela, nous prévoyons d'organiser des visites immersives dans des casernes de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ainsi qu'au parlement européen à Strasbourg. Ces activités leur permettront de découvrir de manière concrète les différentes facettes du métier de Pompier-Militaire. De même, la visite du parlement européen leur offrira une plongée dans le fonctionnement des institutions européennes et les nombreux métiers liés à l'élaboration des politiques publiques, la gestion administrative et la représentation démocratique. Ainsi notre objectif est d'aider les jeunes à élargir leur horizon professionnel.
Descriptif de l'action	<p>Notre première activité sera une visite d'une caserne des sapeur-pompiers de Paris situé à Saint-Ouen. Cette activité immersive plongera les jeunes dans le quotidien des pompiers, leur permettant ainsi de découvrir en détails leur travail, leur organisation, les différents métiers chez les pompiers de Paris et leur mission au service de la communauté. Un focus sera mis sur le matériel et les engins de secours.</p> <p>Ils pourront voir de près et comprendre le fonctionnement des camions d'intervention, des équipements spécialisés pour la lutte contre les incendies. Cette activité ne se limitera pas à la découverte des aspects techniques et opérationnels, elle aura pour but de faire découvrir aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville la diversité des métiers au sein des sapeurs-pompiers.</p> <p>Bien au-delà de l'image classique des pompiers d'intervention, ce corps prestigieux regroupe une multitude de professions complémentaires qui permettent à l'ensemble de l'organisation de fonctionner efficacement.</p> <p>Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des différents métiers</p> <p>Les pompiers filière incendie et secours à victime Ces professionnels sont en première ligne lors des interventions. Ils sont chargés des missions de secours à la personne, de lutte contre les incendies et de la gestion de catastrophe en faisant preuve de réactivité, de courage et d'expertise technique</p> <p>Les conducteurs d'engins spécialisés : Ces pompiers possèdent une expertise spécifique pour conduire des véhicules tels que les camions citernes, les échelles aériennes ou encore des véhicules de secours en milieux périlleux.</p> <p>Les professionnels de la logistique : ces équipes assurent la gestion et l'entretien des équipements, de la maintenance des véhicules et du matériel.</p>

Descriptif de l'action

matériel et la préparation des casernes pour que les équipes opérationnelles soient toujours prêts à intervenir.

Les pompiers filière informatique et cyber sécurité : Expert en informatique spécialisé dans le cyber sécurité. Il joue un rôle essentiel dans la protection des infrastructures numériques et la prévention des menaces numériques. Il intervient dans un contexte où les systèmes technologiques et informatiques sont devenus indispensables au fonctionnement des services d'urgence, des institutions publiques et des entreprises privées.

Après notre activité à la caserne des sapeurs-pompiers, nous visiterons le musée des sapeurs-pompiers de Paris situé à Saint-Ouen, où ils pourront découvrir l'histoire et l'évolution de ce corps de métier en admirant des uniformes et des véhicules historiques qui témoignent du courage et du dévouement des soldats du feu au fil du temps.

Visite du centre de secours de la monnaie Notre troisième activité sera une visite du centre de secours de la monnaie. Cette caserne, unique dans son genre est installé directement sur la seine offrant une perspective originale sur le métier de pompier. Son nom fait référence au bâtiment historique de la monnaie de Paris situé juste en face. La particularité fascinante de cette caserne est qu'elle n'est pas hébergée dans un bâtiment classique, mais sur une péniche. Ils sont spécialistes subaquatique, donc des plongeurs qui interviennent dans la seine. Pendant cette activité, nous aurons l'opportunité unique de découvrir le métier de sapeur-pompier plongeur ainsi que toutes les spécificités qui en font une spécialité exceptionnelle.

Le sapeur-pompier plongeur joue un rôle crucial dans les interventions en milieu aquatique, que ce soient des missions de sauvetage, de recherche de personnes disparues ou de récupération d'objet disparus ou de récupération d'objets stratégiques. Au cours de cette activité, les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront mieux comprendre les différentes missions de ces spécialistes et les compétences particulières qu'exige ce métier.

En conclusion, cette activité offrira aux jeunes issus des quartiers prioritaires l'opportunité de découvrir les différents métiers à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Par ailleurs cette activité sera également l'occasion pour eux de découvrir concrètement les étapes nécessaires pour accéder à ce métier.

Activité 4 : Strasbourg et visite du parlement européen Pour clôturer notre programme d'activité, nous proposons un séjour éducatif de quatre jours à Strasbourg, une ville emblématique qui incarne à la fois richesse du patrimoine culturel et l'importance des institutions européennes. Ce voyage prévu durant les vacances d'été, offrira aux jeunes villénogarennois une expérience enrichissante mêlant découvertes culturelles, apprentissage citoyen et exploration des métiers liés à l'Union européenne. Visite et découverte du Parlement européen La matinée se consacrera à la visite du Parlement européen, un lieu symbolique de la démocratie en Europe. Les jeunes exploreront les espaces clés, tels que le hall d'accueil, l'hémicycle et la galerie des visiteurs, tout en découvrant le rôle et le fonctionnement des institutions européennes ainsi que l'importance de l'union européenne dans le monde.

Au cours de notre visite, nous aurons l'opportunité de découvrir les nombreux métiers exercés au sein du Parlement. Les jeunes seront sensibilisés à la diversité des compétences et des talents nécessaires au bon fonctionnement de cette institution notamment : Les députés européens, qui représentent les citoyens et travaillent à façonner les politiques publiques. Les traducteurs et interprètes, garants de la communication multilingue entre les 24 langues officielles de l'Union Européenne. Les professionnels de la communication, qui participe à la diffusion des décisions et des valeurs européennes auprès du grand public. Les techniciens et les professionnels de la logistique, essentiel pour assurer le bon déroulement des sessions parlementaires et des événements.

Descriptif de l'action	La visite se terminera par un échange interactif, où chacun pourra poser des questions et discuter des valeurs européennes et de citoyenneté. L'après-midi, ils visiteront le conseil de l'Europe ou le palais des droits de l'homme selon la disponibilité, pour une introduction aux droits de L'homme et à leur protection en Europe.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Culture / Jeunesse / emploi et insertion professionnelle
Publics cibles	Jeunes 16 à 25 ans
Nombre de bénéficiaires attendus	Moins de 50 Jeunes
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Année 2025 date exacte sera donner plus tard
Budget prévisionnel de l'action	10 724 €

Du dojo au musée – AVG

Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

Objectifs	-Lutte contre les discriminations culturelles. -Favoriser la réussite éducative en développant la curiosité, l'ouverture d'esprit, mais aussi la discipline et Le respect des règles propres au Kung Fu.
Descriptif de l'action	La grande majorité de nos jeunes licenciés est issue d'un milieu socialement défavorisé et ne se rend jamais dans les musées. Cela contribue à créer un écart important entre ces enfants et leurs camarades plus privilégiés, tant sur le plan de l'éducation que sur le plan social. A l'occasion de nos stages organisés le week-end et pendant certaines vacances scolaires, nous mixerons la pratique du Kung Fu et la visite de musées parisiens. Nous souhaitons leur proposer la visite des musées suivants : -La cité des sciences et de l'industrie -Le musée du Jeu de Paume -La grande galerie de l'évolution -Le musée en herbe -Le musée du Louvre -Le musée d'Orsay A l'issue des visites un quizz sera proposé aux enfants pour mesurer ce qu'ils auront retenus de la visite, ainsi qu'un temps d'échange destiné à recueillir leurs impressions.
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative
Publics cibles	6 à 15 ans
Nombre de bénéficiaires attendus	80 bénéficiaires attendus

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Date et lieu(x) de mise en œuvre	01/01/2025 au 31/12/2025
Budget prévisionnel de l'action	13 805 €

3, 2, 1 Ça tourne – GÉNÉRATION UNIS

Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

Objectif	<p>Ce projet vise à encourager l'expression créative, la collaboration et l'apprentissage des métiers du cinéma.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir aux jeunes un espace pour exprimer leurs idées, leurs expériences et leurs perspectives à travers l'art du cinéma. 2. Mettre en valeur la diversité culturelle, sociale et individuelle des participants, en leur permettant de raconter des histoires authentiques et représentatives de leur réalité. 3. Fournir une initiation pratique aux différents aspects de la production cinématographique, y compris l'écriture de scénarios, la réalisation, le tournage, le montage et la post-production. 4. Donner aux jeunes la possibilité de développer leurs compétences techniques et artistiques, renforçant ainsi leur confiance en eux-mêmes et leur estime de soi. 5. Encourager la collaboration entre les participants et les membres de l'association pour travailler ensemble à la réalisation d'un projet commun. 6. Faciliter les rencontres avec des professionnels de l'industrie cinématographique, offrir des occasions de création de réseau et de mentorat pour les jeunes intéressés par une carrière dans ce domaine. 7. Sensibiliser la communauté locale aux enjeux et aux talents des jeunes à travers la projection du court métrage final et les discussions qui l'accompagnent.
Descriptif de l'action	<p>Le programme s'étend sur 6 mois Mois 1 : Initiation et Inspiration Introduction au Cinéma Séance d'orientation sur les objectifs et le calendrier du projet. Présentation des genres cinématographiques et discussion sur l'impact du cinéma sur la société Sorties Cinéma Organisation de sorties pour voir des films pertinents au projet, suivi de discussions pour analyser les techniques cinématographiques employées. Visites de Lieux de Tournage Organisation de visites guidées sur des lieux de tournage célèbres ou locaux pour découvrir les coulisses des productions cinématographiques. Rencontres avec des Professionnels Inviter des réalisateurs, scénaristes, et techniciens pour parler de leur expérience et offrir des conseils.</p> <p>Mois 2 et 3 : Développement du Scénario et Préparation Séances d'Écriture Ateliers hebdomadaires pour développer l'histoire, les personnages et le script. Encouragement à l'écriture collaborative et individuelle. Initiation au Matériel Professionnel Séances pratiques avec du matériel de tournage professionnel. Apprendre les bases de la caméra, l'éclairage, et le son. Casting et Répétitions Auditions pour les rôles du film, ouvertes aux participants et à la communauté. Répétitions pour familiariser les acteurs avec le script et la direction</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	<p>Mois 4 et 5 : Tournage Planification du Tournage Organisation des lieux de tournage, du planning et de la logistique. Répartition des rôles (réalisation, caméra, son, etc.) parmi les participants. Tournage Mise en pratique des compétences acquises lors des séances d'initiation. Supervision par le groupe de l'association pour assurer le bon déroulement.</p> <p>Mois 6 : Post-production et Présentation Montage et Post-production Ateliers sur le montage vidéo, l'étalonnage des couleurs, et le mixage audio. Utilisation de logiciels professionnels avec l'aide des superviseurs. Projection Finale : Organisation d'un événement de projection du court métrage pour les participants, leurs familles, et la communauté. Discussion et feedback après la projection.</p>
Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	Réussite éducative
Publics cibles	16 à 25 ans
Nombre de bénéficiaires attendus	40 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 01/09/2025 au 28/02/2026 (6 mois)
Budget prévisionnel de l'action	22 700 €

MK Cup – GENERATION UNIS

Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

Objectif	<p>L'objectif principal de l'événement est de favoriser la cohésion sociale et l'inclusion par le sport, tout en mettant en lumière des valeurs telles que le respect, l'effort et la solidarité. Par cette nouvelle édition, nous souhaitons consolider l'impact de la MK Cup, devenue un rendez-vous attendu avec cette troisième édition tout en offrant aux jeunes de Villeneuve-la-Garenne une opportunité d'interagir avec un modèle de réussite locale, Manu Koné. Il s'agit également d'une occasion en or pour mobiliser et valoriser les ressources locales (associations, bénévoles, entreprises) tout en créant un moment de convivialité intergénérationnelle autour d'activités sportives et culturelles.</p>
Descriptif de l'action	<p>La MK Cup 2025, troisième édition du tournoi de football emblématique organisé par notre association en partenariat avec Manu Koné, est un événement sportif et convivial, attendu avec impatience par les habitants de Villeneuve-la-Garenne. Ce tournoi vise à rassembler les habitants autour des valeurs du sport, telles que la solidarité, le respect et la persévérance, tout en mettant à l'honneur une figure locale de réussite, Manu Koné, véritable source d'inspiration pour la jeunesse. Déroulement de l'événement - Tournoi de football : Compétition entre équipes locales, arbitrée par des professionnels, avec une remise de prix pour les vainqueurs (grand cadeau à la clé). - Animations sportives : Jeux interactifs et défis pour petits et grands en parallèle du tournoi.</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Activités artistiques et culturelles : - Paint Party : Un atelier participatif où les participants pourront s'exprimer à travers la peinture. - Atelier d'écriture : Création collective autour de textes sur le thème de la réussite et de l'espoir. - Activités ludiques : Jeux pour les familles et tombola avec des lots attractifs (casques, iPad, vélo, trottinette électrique, etc.). - Restauration : Un buffet varié pour le public, avec des options sucrées et salées, favorisant des moments de partage entre les habitants. <p>L'événement se déroulera au Stade Philippe Cattiau, adapté à un large public, avec des espaces dédiés pour les activités annexes et un accès VIP pour les personnalités invitées.</p> <p>La MK Cup, désormais une tradition locale, représente une occasion unique de créer du lien social entre générations et habitants de la ville. Cet événement permet également de promouvoir l'association et de renforcer son ancrage dans la vie locale.</p>
Orientation de la lettre de cadrage	Réussite éducative
Publics cibles	Tous public
Nombre de bénéficiaires attendus	3 000 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Mois de mai
Budget prévisionnel de l'action	50 000 €

Inclusion numérique et eSport pour la jeunesse de Villeneuve-la-Garenne – PLAYGROUND

Google Forms : Activités périscolaires à vocation éducative

Objectif	Faciliter l'insertion sociale et professionnelle de jeunes issus de quartiers prioritaires (QPV) en s'appuyant sur l'eSport et le numérique comme leviers éducatifs. Le programme vise à renforcer leur autonomie, leur employabilité et leur participation active, grâce à des projets concrets autour du gaming et des technologies numériques.
Descriptif de l'action	<p>Cette action repose sur trois grands axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formation intensive (pour 10 jeunes âgés de 12 à 25 ans) <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion de projet : Organisation d'événements eSport (tournois, ligues) incluant planification, élaboration du budget et coordination d'équipes. ○ Compétences numériques : <ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation d'outils collaboratifs (Trello, Google Workspace). ■ Création de contenus multimédias (montage vidéo, rédaction web, streaming). ■ Initiation à la gestion de sites web via un CMS (WordPress). ○ Communication : <ul style="list-style-type: none"> ■ Community management (animation et modération de communautés en ligne)

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

- Promotion d'événements via les réseaux sociaux et supports physiques (flyers, affiches).

2. Participation à l'organisation d'événements eSport

- Lancement officiel lors de l'événement Playground Arena (février 2025) pour mobiliser et sensibiliser la jeunesse locale.
- Organisation de tournois mensuels et ligues eSport locales, ouvertes à tous.
- Découverte et pratique de l'eSport grâce à des infrastructures à faible coût pour les participants.

3. Mise à disposition de l'eSport à moindre coût pour la ville

- Accès à des équipements professionnels (PC gaming, consoles, outils de streaming) dans un environnement sécurisé et inclusif.

Approche pédagogique

- **Ateliers de gestion de projet**
 - Planification et organisation d'événements eSport.
 - Utilisation d'outils de gestion de projet (Trello, Google Workspace).
 - Répartition des rôles et coordination d'équipe.
- **Ateliers de compétences numériques**
 - Création de contenus (montage vidéo, graphisme, rédaction web).
 - Gestion d'un site web via un CMS (WordPress).
 - Initiation au streaming (OBS Studio, équipements audiovisuels).
- **Ateliers de communication et marketing**
 - Community management et gestion de communautés en ligne.
 - Promotion d'événements via les réseaux sociaux et supports imprimés.
 - Analyse et optimisation des retours de campagne.
- **Ateliers d'eSport**
 - Pratique de jeux compétitifs encadrée et coaching.
 - Débriefings stratégiques et travail collaboratif.
 - Découverte des métiers de l'eSport (commentateur, analyste, technicien, etc.).

Stratégie pour capter les jeunes

1. **Mobilisation des structures locales**
 - Collaboration avec La Fabrique et L'Atelier pour repérer des jeunes motivés.
 - Présentation du programme lors de rencontres ou d'événements locaux.
2. **Campagnes de communication ciblées**
 - Diffusion de flyers et affiches dans les QPV et lieux dédiés à la jeunesse.
 - Publications et vidéos témoignages sur les réseaux sociaux.
3. **Présence dans les établissements scolaires**
 - Animation d'ateliers de découverte dans les collèges et lycées partenaires.
 - Information relayée par les conseillers d'éducation et enseignants.
4. **Bouche-à-oreille communautaire**
 - Implication de jeunes ayant déjà bénéficié d'actions similaires pour promouvoir le programme auprès de leurs pairs.

Critères de sélection

- **Profil des participants :**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunes de 12 à 25 ans résidant en QPV. ○ En situation de vulnérabilité ou éloignés de l'emploi/du système éducatif. ● Motivation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Candidature (écrite ou orale) témoignant d'un fort intérêt pour les technologies numériques, le gaming ou l'eSport. ● Égalité d'accès : <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorité aux jeunes en décrochage scolaire ou social. ○ Parité et équilibre homme-femme encouragés pour plus d'inclusivité. ● Procédure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Inscriptions via La Fabrique et L'Atelier. ○ Entretien individuel pour évaluer la motivation et l'adhésion au projet.
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	<p>Cette action s'inscrit dans l'axe 1 en proposant un parcours structuré pour développer les compétences numériques et organisationnelles des jeunes vulnérables, tout en renforçant leur insertion sociale et professionnelle.</p>
<p>Publics cibles</p>	<p>Directs : 10 jeunes issus de QPV, âgés de 12 à 25 ans, en situation de vulnérabilité ou éloignés de l'emploi. Indirects : 100 à 600 jeunes participants aux événements eSport et activités associées.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>Directs : 10 jeunes formés tout au long de l'année. Indirects : Environ 600 jeunes (participants aux événements et ateliers).</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Date : Mars à décembre 2025, avec un lancement officiel lors de l'événement Playground Arena (17-23 février 2025). Lieu : Ateliers hebdomadaires dans les locaux de La Fabrique et L'Atelier et autres. Événements organisés dans les salles municipales de Villeneuve-la-Garenne.</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>26 350 €</p>

T2-C : Activités ludiques extra-scolaires

En route vers la jeunesse – MJC

Googleforms : *Activité périscolaire à vocation éducative*

Objectif	<p>Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des enfants et des jeunes Favoriser leur ouverture culturelle et la co-éducation Faciliter l'accès à la détente et aux loisirs Favoriser la participation et l'expression citoyenne Favoriser la mixité et l'égalité fille garçon Permettre un accès aux pratiques sportives</p>
Descriptif de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la MJC œuvre pour offrir des espaces de loisirs, de détente, d'accès à la culture et aux sports pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans. A travers notre expérience, nous constatons que ce public est en demande d'espaces dédiés, pour découvrir, expérimenter et se sociabiliser. Dans l'enfance, c'est notamment le lien de confiance, le repère et la sécurité qui sont recherchés. Plus tard, c'est la socialisation et le sentiment d'appartenance à un groupe qui se développe. C'est la raison pour laquelle il nous semble primordial de proposer des espaces règlementés, cadrés, et pensés dans leur intérêt. Les jeunes pourront ainsi se développer et trouver un lieu répondant à leurs besoins. En 2022, nous avons développé un projet autour du graff dans les quartiers sud de la ville, en lien avec les familles. Ce projet a suscité l'intérêt des jeunes du quartier (12-17 ans), qui n'étaient pas habitués à fréquenter des structures socioculturelles et qui investissaient les halls d'immeubles.</p> <p>Depuis un comité jeune a été créé, et leur offre un espace d'expression. Ils reçoivent un accompagnement dans leurs initiatives et s'accomplissent au travers de la réalisation de projets dont ils sont à l'origine. Cette instance a permis l'émergence d'idées qui ont pu se concrétiser. Nous souhaiter poursuivre ce travail d'accompagnement, de suivis et leur offrir la possibilité d'agir directement à partir de leurs échanges au profit de la jeunesse du territoire. Cela contribue à valoriser leur investissement et à développer leur pouvoir d'agir par l'exercice d'une citoyenneté active et soucieuse de leur environnement. Ce lien essentiel a été créé avec ces jeunes et nous permet de poursuivre cette dynamique de projets avec et en direction du public jeunes.</p> <p>A Villeneuve-la-Garenne, plus de la moitié des familles sont issues des QPV et font face à des difficultés financières, familiales, sociales et/ou culturelles, qui les empêchent d'emmener leurs enfants au musée, de pratiquer un sport ou de s'ouvrir à une discipline artistique. Il nous est arrivé de constater que les participations financières représentaient un réel frein à leur participation, tandis que leur implication bénévole traduisait leur volonté d'agir et d'avoir accès à des activités. Du fait que certains jeunes sont issus de familles nombreuses ou parce que les parents travaillent, ils n'avaient jusque-là que très peu d'accès à ces loisirs et de prendre part à des projets.</p> <p>Par ailleurs, la jeunesse est un période propice pour s'ouvrir sur le monde, développer sa curiosité et aller au-delà des barrières sociétales pour oser pratiquer de nouvelles disciplines et créer de nouvelles relations. Ces raisons nous encouragent à poursuivre notre effort, en nous appuyant sur le partenariat local afin de mutualiser nos moyens et d'offrir de nouvelles perspectives aux jeunes. Ce travail de mobilisation, d'accompagnement contribue à leur épanouissement personnel dans une démarche collective et responsable</p> <p>La MJC est un lieu de vie à part entière qui contribue à l'éducation à la citoyenneté, en passant par l'apprentissage de la vie en collectivité. Elle prépare l'enfant à sa future vie d'adulte, en lui proposant un cadre épanouissant et adapté à un développement harmonieux de sa personne.</p> <p>Cet accueil est destiné aux enfants et jeunes âgés de 6 à 17 ans. Il doit faciliter l'accès de ce public aux loisirs, à travers la pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives.</p> <p>Il se divise en 3 tranches d'âge comme ceci :</p> <p>- De 6 à 9 ans</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

- De 10 à 15 ans
- Le club Ados de 13 à 17 ans

Trois temps d'accueil seront proposés durant :

- Les mercredis
- Les vacances scolaires
- Les samedis, occasionnellement pour la réalisation de projets spécifiques

Un plan d'action est défini afin de traduire concrètement nos intentions en action. Il représente une ligne directrice qui prend en compte les objectifs cités plus haut. Chacune de ces actions, répond à des intentions éducatives, et il reviendra à l'équipe d'animation de proposer des ateliers. Ce plan se décline de la façon suivante :

- **Les projets culturels et artistiques :**

Il s'agira de proposer différents projets en lien avec les arts, la culture dans sa globalité ainsi que les pratiques artistiques à travers différentes disciplines. En effet, il nous semble primordial de favoriser un accès à la culture en direction de la jeunesse. Forts de nos constats issus des années précédentes, nous remarquons que les jeunes manquent cruellement d'ouverture culturelle. Ceci est dû à un manque de curiosité, mais aussi à un accès difficile aux arts à proprement parler.

En proposant des projets en lien avec les arts, nous ferons en sorte qu'ils s'interrogent sur le monde qui les entoure. Aussi, ce type de projet offre l'opportunité d'entrer dans un univers de culture et d'arts, propice à l'épanouissement.

Plus précisément, nous mettrons en place des ateliers théâtre, manuels, vidéo, danse, et autres...

Nous projetons d'organiser des spectacles, des expositions afin de valoriser l'investissement consenti par les enfants et les jeunes. Des sorties seront organisées sur des lieux dédiés à l'art et à la culture.

Découverte de la Lecture Jeunes :

Le livre est un vecteur de citoyenneté. Il permet de véhiculer la connaissance et de développer le sens de l'imaginaire. Nous voulons donner la possibilité à chacun de se familiariser à l'univers du livre. Il permet d'accompagner l'individu durant la période de l'enfance, notamment.

Notre intention est qu'à terme le public accueilli sur la structure, puisse pratiquer ces disciplines liées à la lecture et à l'écriture. Par le biais de la bande dessinée, du manga et des comics, nous pourrions initier les jeunes à la lecture en y associant une notion de plaisir et de création.

- **Ateliers physiques et sportifs :**

Cette année, nous souhaitons placer le sport au cœur de nos activités. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons préparer les jeunes à la connaissance des différents sports qui se dérouleront à quelques kilomètres de chez eux. Des temps d'initiation à la pratique sportive seront proposés (handball, basket Ball, futsal, break dance). Nous tâcherons de proposer aux groupes d'assister à des rencontres de haut niveau dans ces disciplines (handball, foot etc...) en apportant un intérêt pour le sport féminin.

De plus, le sport participe à l'épanouissement et à l'éveil des enfants et des jeunes. Il contribue à leur développement psychomoteur. Aussi, notre souhait est qu'ils puissent se dépenser physiquement. Nous constatons une forte demande de leur part. Nous voulons promouvoir le sport pour tous, et ce, quel que soit son niveau de performance. Nous souhaitons nous servir de cet engouement pour utiliser le sport comme vecteur de socialisation. Plus précisément, nous proposerons des initiations à la pratique de différents, voire assister à des événements sportifs.

- **Grandes séances d'animation :**

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de
l'action

Nous souhaitons mettre en place des séances d'animation sur la structure. Il s'agira de proposer des temps qui devront permettre aux plus jeunes d'entrer dans un monde imaginaire et féérique, dans lequel ils devront résoudre des énigmes, des épreuves et faire preuve de coopération pour trouver des solutions communes. Ils représenteront des moments forts de la vie du centre. L'objectif poursuivi Durant ces séance sera de susciter en eux la curiosité, l'émulation, l'envie de réussir, la coopération et la compétition.

- **Poursuite des actions hors les murs :**

En 2023, nous avons mis en place différents projets hors les murs qui consistaient à aller vers les jeunes qui n'ont pas l'habitude de fréquenter des structures socioculturelles. À la suite de ces actions menées nous avons ciblé et touché un public qui ne venait pas sur la structure, de façon à les attirer pour des projets spécifiques. Depuis, un groupe d'adolescents s'est constitué. Ce groupe fait preuve d'enthousiasme autour des projets qui leurs sont proposés. Nous souhaitons poursuivre et axer ces actions hors les murs auprès des adolescents et notamment des adolescentes qui ne sont pas encore touchées par nos actions, avec l'idée d'aller vers elles en coconstruisant les projets avec elles.

- **Les campagnes de sensibilisation :**

Plusieurs campagnes de sensibilisation se dérouleront durant l'année. Elles seront en lien avec les dates nationales, mais aussi avec les problématiques ciblées par l'équipe pédagogique au fur et à mesure de l'année. Ces temps seront regroupés autour de différentes thématiques, l'égalité Femme Homme, le Handicap, la citoyenneté, le vivre ensemble ou encore le harcèlement. L'idée générale est de rendre accessibles et de vulgariser ces thématiques centrales et essentielles dans la vie des jeunes, en les abordant de façon ludique et pédagogique, afin qu'ils saisissent les grandes idées développées en ayant toujours l'impression de s'amuser. Nous souhaitons également nous inscrire dans la démarche partenariale locale en mobilisant notre public jeune autour d'événements périodiques tels que le développement durable, la citoyenneté... Ces temps pourront également avoir lieu sous forme de débat en associant d'autres structures de la ville.

- **Les sorties loisirs et divertissements :**

Nous proposerons aux enfants et aux jeunes de prendre part à différentes sorties répondant à ce besoin de décompresser, de sortir de la structure et plus largement de la ville. Nous porterons une attention particulière à cette notion de plaisir, de détente dans les sorties proposées.

- **Développer le vivre ensemble à travers le Comité Jeunes :**

Tous les vendredis soir, nous ouvrirons un accueil jeune de 18h à 19h30 à l'EPB. L'objectif sera de créer du lien avec les jeunes, de leur offrir un espace d'expression et de concevoir avec eux des projets à venir. Des temps d'échange et de jeux pourront être proposés. L'idée étant qu'ils se sentent accueillis, valorisés, respectés et écoutés.

Afin de favoriser la participation et l'expression citoyenne des jeunes, nous souhaitons assister à une participation effective des jeunes sur la vie du Centre. Forts des expériences menées l'année passée avec ce comité, nous constatons que les jeunes s'investissent d'autant plus lorsque les idées viennent d'eux.

Un comité jeune sera proposé au public.

Cette instance aura pour missions :

- D'offrir un espace d'expression aux enfants et aux jeunes
- De débattre sur des thèmes d'actualité
- De faire des propositions d'actions, de projets
- D'accéder à des responsabilités en faisant des choix tenant compte des différentes contraintes (organisationnelles, réglementaires, financières...)

Ce comité a pour objectif de favoriser la vie démocratique et l'exercice des responsabilités des jeunes.

Cette instance sera centrale dans la vie et l'organisation de l'accueil. Aussi, nous souhaitons qu'elle se tienne, au moins, une fois par mois les vendredis soir (hors vacances scolaires)

- **Consolider le partenariat local envers le public jeune :**

Accuse de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Descriptif de l'action

En 2025, nous poursuivrons l'effort de mutualisation et de partenariat, avec les différents acteurs locaux. L'objectif est de favoriser les échanges inter quartiers afin d'œuvrer pour la prévention des conduites à risques et lutter contre la délinquance. En collaboration avec l'association VPS (club de prévention), les différentes associations et le service jeunesse de la ville, nous collaborerons autour de différents projets et œuvrerons collectivement pour que la jeunesse participe aux différents projets construits et élaborés, avec et pour eux.

- **L'accompagnement des jeunes à travers la formation BAFA :**

Nous souhaitons nous inscrire dans l'accompagnement des jeunes à travers la formation BAFA, notamment par l'accueil de stagiaires dans le cadre du stage pratique de ce cursus. Il est à préciser que la MJC accueille en son sein un Accueil de Loisirs habilité par la SDEJS 92 ; La formation BAFA contribue à la formation des jeunes et offre l'opportunité d'acquérir une première expérience dans le monde du travail. Ils ont ainsi la possibilité de développer des compétences professionnelles et se confrontent à des responsabilités. Ils engrangent de la confiance et développent leur pouvoir d'agir et leur autonomie. Nous comptons former environ 30 stagiaires BAFA durant l'année.

Les mercredis (hors vacances) :

A partir de la rentrée 2024/25, nous avons fait le choix de proposer à un accueil à la journée. Jusque-là le public était accueilli uniquement en après-midi.

Au total, nous accueillerons 50 jeunes par période, durant 33 mercredis. Des activités de loisirs, culturelles ou sportives seront proposées en après-midi, de 14h à 17h. Un planning d'activités sera établi au trimestre. Cette programmation s'adressera à tous nos adhérents âgés de 6 à 15 ans. Un autre planning sera proposé en direction du Club Ados autour de projets spécifiques, conçu et élaborés avec eux.

Durant les périodes de vacances scolaire :

Nous proposerons un accueil sur la journée de façon à offrir un service supplémentaire aux parents qui travaillent. Un accueil sur le temps méridien a été mis en place.

50 jeunes pourront être accueillis et ils s'inscriront à la semaine. Durant chaque période de vacances, un équilibre sera recherché entre du loisir (jeux collectifs, parcs d'attraction etc...), de la culture (sorties, musée, cinéma, théâtre, création artistiques et/ou culturelles), du sport (piscine, patinoire, randonnée, basketball, handball, football) et de l'éducatif via des campagnes de sensibilisation (débats, échanges, interview)

Les vendredis soir (hors vacances) :

De 18h à 19h30, nous ouvrirons un Club Ados sera proposé en direction des 12/17 ans. Les plannings des différents projets seront établis avec eux, à ce moment-là. Ces temps seront propices aux échanges, à la découverte et aux temps de sensibilisation.

Les samedis :

Nous proposerons, occasionnellement un accueil sur les samedis hors périodes de vacances scolaires en fonction des projets et actions en cours.

Programmation culturelle : Une programmation culturelle le vendredi soir et en soirée durant les semaines thématiques sera établie au trimestre. Elle sera destinée à tous mais cible plus particulièrement les 11/17 ans. Les jeunes seront conviés en tant que bénévoles et/ou participants, pour découvrir les coulisses et le secteur événementiel, et ainsi se sentir utiles dans leur quartier. De plus, lorsque c'est possible, nous organisons des rencontres avec les artistes avant les concerts. Ce volet permet de leur faciliter l'accès à la culture car ils n'ont pas l'habitude d'aller vers ce type d'événement.

L'ensemble des activités proposées, devra respecter notre plan d'action qui facilitera la traduction de nos intentions en action.

Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action	La jeunesse et l'éducation L'amélioration du cadre de vie au sens large L'accompagnement des jeunes et des enfants L'égalité entre les femmes et les hommes La pratique sportive Les populations vulnérables
Publics cibles	Les jeunes issus des quartiers Politique de la Ville, et plus largement les villénogarennois et villénogarennoises, âgés de 6 à 17 ans. Sans distinction d'âge, d'origine ou de sexe, en dehors des critères fixés, dans le respect des valeurs de la République Française.
Nombre de bénéficiaires attendus	200 bénéficiaires attendus
Date et lieu(x) de mise en œuvre	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
Budget prévisionnel de l'action	80 100€

T2-D : Education aux sciences et techniques

CAP Numérique : Réengager les jeunes à travers le Fablab– ADABE

Googleforms : Activité périscolaire

Objectifs	<p>Objectif général :</p> <p>Utiliser la fabrication numérique dans un cadre éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire et développer l'intérêt des jeunes pour les sciences, la technologie et l'innovation.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la motivation scolaire : Utiliser des projets concrets et interactifs pour susciter l'intérêt et l'engagement des élèves. 2. Développer des compétences techniques : Former les jeunes à l'utilisation des outils numériques (imprimante 3D, découpe laser, CAO). 3. Encourager la collaboration et les compétences sociales : Favoriser le travail en groupe et le sentiment d'appartenance. 4. Impliquer les parents : Les sensibiliser à l'importance de la persévérance scolaire et au potentiel du numérique. 5. Accompagner individuellement : Identifier les besoins spécifiques des élèves en concertation avec les établissements scolaires partenaires.
Descriptif de l'action	<p>Partenariat avec POLE S</p> <p>Le POLE S, acteur local spécialisé dans l'animation de FabLabs, mettra à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ses locaux et ses équipements (imprimantes 3D, découpe laser, outils de prototypage). • Ses compétences techniques pour animer des ateliers éducatifs et superviser les projets des jeunes. <p>Phase 1 : Sensibilisation et découverte (janvier 2025) Durée : 3 séances de 1h30 chacune</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Découverte du FabLab et des outils numériques : Introduction à l'imprimante 3D, la découpe laser et les logiciels de CAO. 2. Exploration des usages numériques responsables : Ateliers interactifs pour sensibiliser les jeunes à l'importance des technologies dans leur quotidien et leur avenir. 3. Projets inspirants : Présentation de réalisations précédentes pour stimuler leur imagination.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Phase 2 : Formation technique (février à mars 2025) : Durée : 4 séances de 2h chacune (1 séance par semaine) 1.Apprentissage des logiciels de CAO : Initiation à la modélisation 3D pour concevoir des prototypes simples. 2.Introduction à la fabrication numérique : Manipulation des machines avec supervision (impression 3D, découpe laser). 3.Gestion de projet : Organisation des idées en équipes et planification des étapes de fabrication.</p> <p>Phase 3 : Réalisation d'un projet collectif (avril à mai 2025) Durée : 8 séances de 2h chacune (1 séance par semaine) 1.Conception collaborative : Travail en petits groupes pour répondre à un défi concret (exemple : fabriquer des matériaux hydroponiques pour le projet pédagogique de la culture hydroponique d'ADABE et Centre sociale Nelly rousselle pendant l'été ou un prototype utile à la communauté). 2.Fabrication des prototypes : Mise en œuvre des compétences acquises avec supervision technique. 3.Test et ajustements : Évaluation des prototypes et intégration des retours.</p> <p>Phase 4 : Restitution et valorisation (juin 2025) Durée : 3 séances de 2h chacune 1.Préparation de la présentation : Création de supports visuels (vidéos, affiches) et répétition des démonstrations. 2.Restitution finale : Organisation d'un événement au centre social Nell Roussel en présence de parents, enseignants et partenaires locaux. Réflexion et valorisation : Discussions sur les apprentissages et perspectives pour prolonger l'engagement des jeunes.</p> <p>Phase 5 Parents : - Participation à la restitution finale et sensibilisation à l'importance de l'éducation numérique. - Établissements scolaires : Identification des élèves bénéficiaires et suivi des progrès scolaires. - Partenaire FabLab : Supervision des ateliers et fourniture des ressources techniques.</p>
<p>Orientation de la lettre de cadrage à laquelle répond l'action</p>	
<p>Publics cibles</p>	<p>Âge : Jeunes de 10 à 14 ans (CM2 à 3ème). • Résidence : Quartier prioritaire CAP-Villeneuve, Villeneuve-la-Garenne. • Critères : Identifiés par les écoles Georges Pompidou et Édouard Manet, à risque de décrochage scolaire, avec un intérêt ou besoin en technologies numériques.</p>
<p>Nombre de bénéficiaires attendus</p>	<p>20 enfants/adolescents</p>
<p>Date et lieu(x) de mise en œuvre</p>	<p>Dates : 13/01/2025 au 20/06/2025 Lieux : Quartier prioritaire CAP-Villeneuve, situé à Villeneuve-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine (92)</p>
<p>Budget prévisionnel de l'action</p>	<p>20 609 €</p>

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Budget prévisionnel thématique 2 Axe 2

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charge directes	523 345 €	82%
Charges indirectes	118 756 €	8%
Sous-total dépenses	642 101 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	92 050 €	14%
Département	96 000 €	15%
Etat	125 750 €	20%
Autres	328 301 €	51%
Sous-total recettes	642 101 €	100€

Budget prévisionnel de l'AXE 2 pour l'année 2025

Dépenses prévisionnelles	Montant	Taux
Charge directes	1 138 069 €	76%
Charges indirectes	366 502 €	24%
Sous-total dépenses	1 504 571 €	100%

Recettes prévisionnelles	Montant	Taux
Commune	288 975 €	19%
Département	188 000 €	13%
Etat	230 550 €	15%
Autres	797 046 €	53%
Sous-total recettes	1 504 571 €	100%

TOTAL BUDGET AXE 2	1 504 571 €
---------------------------	--------------------

La Commune sollicite auprès du Département pour l'axe 2 « *réussite éducative, en particulier celle des collégiens* » une subvention de **188 000 €** pour l'année 2025.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DE LA SUBVENTION DEMANDÉE POUR L'ANNÉE 2025

BILAN RECAPITULATIF	MONTANT
Axe 1 : insertion des publics en difficultés	219 147 €
Thématique 1 insertion des publics en difficulté	81 647 €
Thématique 2 S'intégrer par l'outil numérique	14 000 €
Thématique 3 Accompagner les publics en difficulté vers plus d'autonomie	43 500 €
Thématique 4 Prévenir sa santé pour mieux s'insérer socialement et professionnellement	16 000 €
Thématique 5 Echanger pour mieux se connaître (soi et les autres)	64 000 €
Axe 2 : réussite éducative, en particulier des collégiens	188 000 €
Thématique 1 Accompagner « autour de la scolarité »	92 000 e
Thématique 2 Favoriser l'ouverture d'esprit à travers le sport, les loisirs et la culture	96 000 €
Total	407 147€

➤ Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le Maire, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager la Commune.

Je soussigné(e), Pascal PELAIN.....
Représentant(e) légal(e) de la Commune de Villeneuve –La-Garenne

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- demande, pour l'année 2025, une subvention de 407 147 € au Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de la politique de la ville et s'engage à informer le Département de toute modification éventuelle concernant la présente programmation.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 10/07/25



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-07-DE
Date de réception préfecture : 17/07/2025